

2025

RAPPORT D'ACTIVITE



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



CCAS
D'ORANGE

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le 02/07/2026

ID : 084-268400744-20260624-DELIB1042-DE



SOMMAIRE

PREAMBULE

5

PRESENTATION DU CCAS

6-11

Fonctionnement

Organigramme

ACCUEIL GENERAL

Accueil physique et téléphonique	12
Mise à disposition d'un espace informatique	13
Permanences, réunions des partenaires	13
L'activité du Conseiller numérique	15-19

SOLIDARITE INSERTION

Présentation du service	20
L'inclusion sociale et l'accès aux droits des Orangeois	21
L'aide facultative du CCAS	28
L'accompagnement social et/ou professionnel	30
L'accompagnement tout public	36
Actions démarrées en 2025 et poursuivies en 2026	40

AIDE SOCIALE LEGALE

Fonctionnement du service	41-42
Statistiques	
Analyse des données	

SERVICES A LA PERSONNE

Service Aide à domicile	43
Fonctionnement du service d'aide à domicile	
La réforme des services autonomie à domicile	
Composition du personnel	
Analyse des données	
Statistiques des activités	50
L'accompagnement social	51
Renforcement du partenariat	54

Service Portage de repas

63

Composition du personnel
Fonctionnement du service
Statistiques

PETITE ENFANCE

Multi accueil collectif "La maison des lutins"

66

Présentation de la structure
Le personnel de la crèche et la formation
Fonctionnement de l'établissement
Le calcul des tarifs individuels
Le partenariat
Eveil à l'art, la culture, la nature et les actions menées
Les stagiaires, futurs professionnels
Liste d'attente
Service restauration
Statistiques et analyses

Multi accueil familial "Au pays des tout-petits"

80

Présentation de la structure
Statistiques et analyse des données
Activités d'éveil, partenariat et professionnalisations
des assistantes maternelles
Perspectives pour l'année 2026

Relais Petite Enfance

98

Présentation de la structure
Publics concernés
Objectifs généraux d'un RPE
Les missions d'un RPE
Le personnel
Bilan d'activité RPE
Analyse globale RPE

LAEP

110

Présentation
Le personnel
Accueil et fréquentation
Formation – réunions
Analyse globale LAEP

PREAMBULE

BILAN ANNEE 2025 – On pourrait penser que le CCAS n'a plus grand-chose à faire ou qu'il diminue ses activités si l'on relit tout ce qui a été fait ces dernières !! Et bien il n'en est rien.

Le rapport d'activité 2025 qui accompagne ce préambule vous montre la « vie » qui existe en ces murs.

Tous les services qui composent le CCAS sont sollicités à longueur d'année et les très nombreuses demandes de rendez-vous occupent grandement nos agents.

Le SAP (service à la personne) est arrivé au maximum (ou presque) du nombre de bénéficiaires nous permettant d'assurer un travail de qualité et ce, grâce à des agents montrant une grande efficacité et ce tout au long de l'année.

Le rapport d'activité vous relate toutes les actions.

Le service Solidarité Insertion très sollicité par les personnes en difficulté (retour à l'emploi, gestion du budget, élection de domicile, logement...) fait toujours le maximum pour mener à bien les demandes et trouver des solutions.

L'espace de notre conseillère numérique ne désemplit pas et satisfait entièrement les seniors dans l'obligation de se servir de l'outil informatique.

Orange-Joie fait le bonheur de nos aînés dont le nombre présent chaque jour en ce lieu nous confirme l'importance de ne pas vivre seul !

Les services RH et Finances ont en charge le budget en lien constant et en accord avec M. le Maire.

Quant à la directrice, je peux vous assurer qu'elle mène toutes ces équipes avec talent, compétence et empathie.

La crèche fait le plein d'inscriptions, tout comme la crèche familiale et le RPE.

Ce fut un réel bonheur pour moi d'avoir été affectée en tant « qu'élue », adjointe aux affaires sociales et d'avoir rencontré toutes ces personnes sur ma route.

Je suis persuadée que sans cet esprit d'équipe et de travail, le CCAS ne serait pas indispensable comme il l'est actuellement pour les orangeois.

Avec mon amitié,

Joëlle EICKMAYER
Adjointe aux affaires sociales et à
La politique de la ville
Vice-présidente du CCAS

PRESENTATION DU CCAS

Fonctionnement :

Le CCAS, héritier des bureaux de bienfaisance et des bureaux d'aide sociale, est un établissement public administratif ayant une existence administrative et financière distincte de la Commune.

Cela se traduit par :

- Une personnalité morale de droit public ;
- Un Conseil d'Administration ;
- Un budget autonome (même si le CCAS est dépendant financièrement de la commune par l'intermédiaire de la subvention d'équilibre) ;
- Un tableau des effectifs différent de celui de la commune. Au 31/12/2024, l'effectif du CCAS d'Orange s'élève à 109 agents.

Le CCAS est adhérent à l'UNCCAS (l'Union nationale des centres communaux d'action sociale).

Il est géré par un Conseil d'administration de 17 membres comprenant :

- ✓ Le maire, Président de droit
- ✓ 8 conseillers municipaux élus par le Conseil Municipal
- ✓ 8 membres nommés par le Maire dont 4 représentants des associations à vocation sociale œuvrant sur le territoire de la commune ou du département

Conseil d'administration du CCAS de l'année 2025

Yann BOMPARD, Président

Membres élus

Joëlle EICKMAYER-Vice-présidente
Xavier MARQUOT-Vice-président délégué
Armand BEGUELIN
Marcelle ARSAC
Chantal GRABNER
Christiane JOUFFRE
Jonathan ARGENSON
Catherine GASPA

Représentants associatifs

Marie-Paule ZIMMERMANN
Michel COMMUNAL
Olivier CALAY-ROCHE
Christian COSTE
Aubierge POULAIN
Alain DURAND
Françoise NICOLAÏ
Eliane DELOY

Ce conseil prend les mesures nécessaires à l'organisation et au fonctionnement du CCAS, et détermine les orientations et les priorités de la politique sociale locale.

Le Conseil d'administration du CCAS s'est réuni 5 fois au cours de l'année.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ANNEE 2025	
Délibérations	Intitulée
SEANCE DU 28/02/2025	
991	Débat d'orientation budgétaire 2025
SEANCE DU 26/03/2025	
992	Approbation du compte de gestion 2024
993	Approbation du compte administratif 2024
994	Approbation du budget primitif 2025
995	Mise à jour de la composition de la commission permanente d'aide sociale légale
996	Services à la personne -Convention de coopération avec les IDEL
997	Services à la personne - Convention de partenariat avec la résidence de la Deymarde
998	Services à la personne - Revalorisation de la tarification du service d'aide à la personne
999	RH - Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du CDG Vaucluse
1000	Délibération autorisant la candidature du CCAS à l'appel à projet Parentalité 2025 lancé par la CAF
1001	RH - Approbation du règlement de formation du personnel du CCAS
SEANCE DU 24/06/2025	
1002	Délibération prenant acte du rapport d'activité du CCAS pour l'année 2024
1003	Approbation du spectacle seniors du SAP - 2025
1004	Demandes de subvention auprès de la CAF de Vaucluse au titre du programme "aide à l'investissement"
1005	Tableau des effectifs du personnel titulaire au 01/07/2025
1006	Convention de partenariat avec les résidences le Sacré Cœur et Raoul Rose
1007	Suppression de la régie de recette Petits dépannages à domicile
SEANCE DU 22/09/2025	
1008	Révision du règlement de fonctionnement de la crèche collective applicable au 01/01/2026
1009	Projet de fonctionnement RPE 2026-2030
1010	Projet de fonctionnement du LAEP 2026-2030
1011	Convention de partenariat avec EDF
1012	Convention de partenariat avec l'association des prestataires de service et de distributeurs de matériel médical
1013	Portant création d'un emploi supplémentaire non permanent suite à un ATA/ASA
1014	Autorisation de demande de subvention auprès du CD84 - Mission accompagnement global
1015	Autorisation de demande de subvention au FSE auprès du CD84 - Année 2026
SEANCE DU 10/12/2025	
1016	Admission en non-valeur de produits irrécouvrables
1017	Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026
1018	Révision des règlements de fonctionnements des crèches CCO et CFA
1019	Approbation de la convention de partenariat avec l'association PAROL84
1020	Approbation de la convention de partenariat avec l'association ASEPT PACA

Le rôle du CCAS

Instrument de la politique sociale de la commune, le CCAS anime la prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées.

Le CCAS a pour mission d'accompagner et de soutenir au quotidien les plus vulnérables (personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en difficulté ou en grande précarité) afin de lutter contre toutes les formes d'exclusion, de réduire les inégalités et de faciliter l'accès aux droits.

Le CCAS propose :

- ☐ Une écoute, une information, une orientation.
- ☐ Un conseil et un soutien dans l'accomplissement des démarches administratives, en particulier pour les procédures d'admission à l'aide sociale légale et facultative.
- ☐ La mise en place d'une action sociale adaptée aux besoins suite à une évaluation sociale.

Le CCAS se mobilise dans les principaux champs suivants :

- o Lutte contre l'exclusion
- o Aide sociale facultative (secours d'urgence, aide alimentaire, etc.)
- o Favoriser l'accès aux droits et l'autonomie des publics face aux démarches dématérialisées
- o Services d'aides à domicile
- o Prévention et animation pour les personnes âgées
- o Soutien au logement et à l'hébergement
- o Soutien aux personnes en situation de handicap
- o Partenaire du Contrat de ville
- o Petite enfance (crèches, Relais Petite Enfance et LAEP)

Les obligations du CCAS

L'Analyse des Besoins Sociaux

L'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire. Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social.

La pré-instruction des dossiers de demande d'aide sociale

Le CCAS participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire. Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité. L'établissement du dossier et sa transmission constituent une obligation.

La domiciliation des personnes sans domicile stable

Pour prétendre au service des prestations sociales légales, réglementaires et conventionnelles, les personnes sans domicile stable doivent élire domicile soit auprès d'un centre communal ou intercommunal d'action sociale, soit auprès d'un organisme agréé à cet effet.

Synthèse des résultats du Compte Administratif 2025

En section de fonctionnement

	CA 2024	CFU 2025
Dépenses	4 830 977.21 €	4 910 944.94 €
Recettes	5 239 988.11 €	5 092 380.24 €

En section d'investissement

	CA 2024	CFU 2025
Dépenses	156 312.15€	43 929.79 €
Restes A Réaliser	90 936.25€	4 915.20 €
Recettes	641 690.23€	609 197.45 €
Restes A Réaliser	-	-

Après reprise de l'excédent reporté (292 650.77 €), la section de fonctionnement fait apparaître un résultat de clôture 2025 de **474 086.07 €**.

En 2025, la section d'investissement dégage un excédent de 79 889.58 € qui, cumulé avec le résultat d'investissement 2024 (485 378.08€) génère un solde d'exécution de **565 267.66 €**.

L'excédent net total 2025 est de **1 039 353.73 €**.

La balance générale de l'exercice 2025 peut se résumer comme suit :

C.F.U. 2025	Rappel des crédits 2025	Résultats nets 2025
Section de fonctionnement		
Recettes	5 173 645.00 €	5 092 380.24 €
Dépenses	5 173 645.00 €	4 910 944.94 €
Résultat de l'exercice 2025		+181 435.30 €
Excédent reporté de l'exercice 2024		292 650.77 €
Résultat de clôture 2025		474 086.07 €

Section d'investissement		
Recettes	616 378.08 €	123 819.37 €
Dépenses	616 378.08 €	43 929.79 €
Résultat de l'exercice 2025		79 889.58 €
Excédent reporté de l'exercice 2024		485 378.08 €
Résultat de clôture 2025		565 267.66 €

Résultats cumulés des 2 sections 2025		1 039 353.73 €
--	--	-----------------------

ORGANIGRAMME

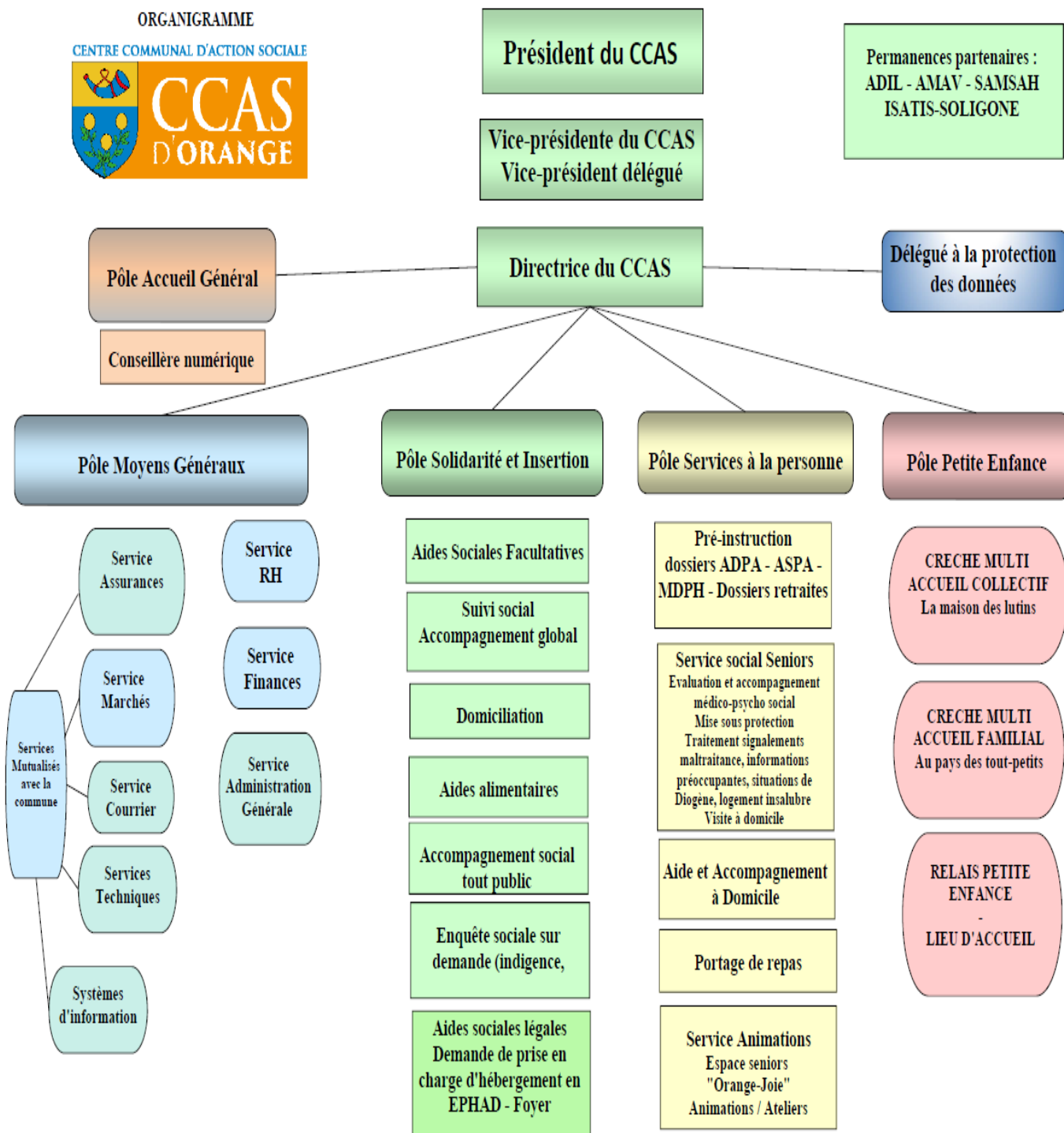
Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le 02/07/2026

ID : 084-268400744-20260624-DELIB1042-DE

S²LOW



Mise à jour au 01/01/2025

ACCUEIL GENERAL

Un CCAS doit donc assurer l'organisation d'un service d'accueil permanent et adapté, à même de traiter une grande partie des demandes.

Ce premier accueil social de proximité a pour objectif de garantir à toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social, une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations. Il sera proposé des conseils et une orientation adaptée, dans le respect du principe de participation des personnes aux décisions qui les concernent. Cet accueil adapté peut se traduire soit par une information immédiate, et/ou encore par une orientation vers un rendez-vous avec un travailleur social. Il constitue une première ligne d'intervenants sociaux coordonnés.

Le pôle Accueil général est composé :

- D'une Chargée d'accueil social
- D'une conseillère numérique

Les horaires d'accueil du public sont :

- Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h
- Le vendredi matin de 8h à 12h.

1. Accueil physique et téléphonique

L'accueil physique ou téléphonique permet de déceler les problématiques inhérentes aux publics, de les orienter vers les services et organismes compétents, et/ou de leur fixer un rendez-vous afin d'effectuer un diagnostic social précis de la situation dans le but de rétablir leurs droits. L'accueil du CCAS est fortement sollicité pour accueillir et orienter le public.

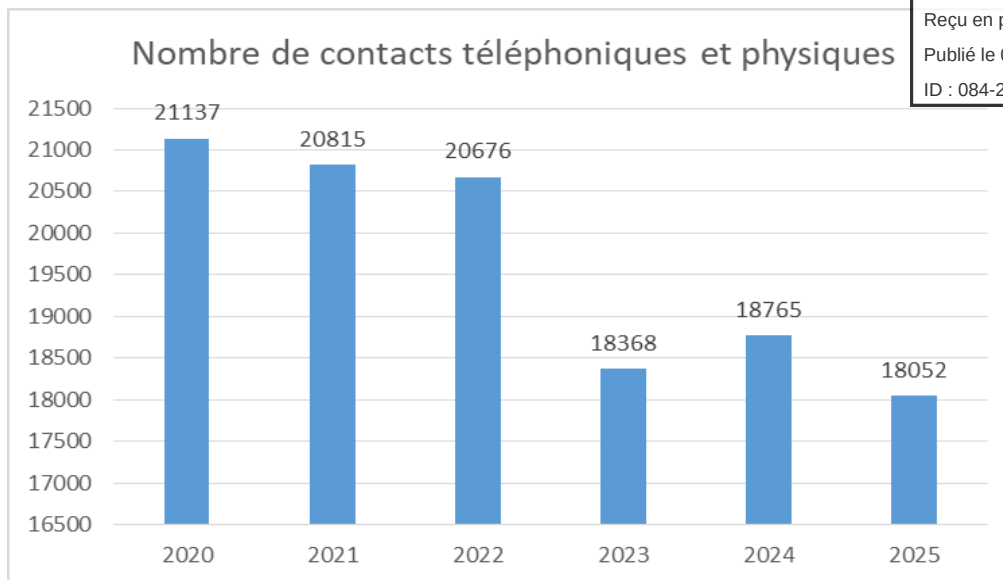
Un agent à temps complet est en charge de cette mission. La chargée d'intervention sociale du service Solidarité Insertion est amené, à remplacer la chargé d'accueil social, lorsque celle-ci est indisponible (congrés, formation).

Les missions principales de l'agent d'accueil sont : l'accueil, l'orientation et l'information du public, la gestion des rendez-vous, le suivi des permanences, la distribution du courrier aux personnes sans domicile fixe domiciliées au CCAS, enregistrement des contacts sur le logiciel métier, la gestion du point informatique, l'enregistrement du courrier arrivé, gestion des entrées et sorties du public et veiller au bon fonctionnement de la salle d'attente. Pour exercer la mission d'accueil et d'orientation, outre les qualités d'écoute et de bienveillance, une bonne connaissance de son environnement professionnel est indispensable.

L'espace accueil permet d'afficher diverses informations relatives :

- Aux ateliers collectifs du CCAS
- Aux offres d'emplois et de formation
- Aux dispositifs d'aide
- A la sensibilisation : lutte contre les violences faites aux femmes, plan canicule etc.

18 052 contacts (téléphoniques et physiques) ont été enregistrés sur l'année 2025 pour l'ensemble du CCAS (soit une légère baisse de 3.9% par rapport à 2024).



2. Mise à disposition d'un espace informatique

A l'entrée du CCAS, dans l'espace de l'accueil général, un espace informatique, est mis à la disposition de tous les administrés. Cet accès est limité aux sites des administrations institutionnelles (CAF, service des impôts, MSA, CPAM, France Travail...).

En 2025, 209 personnes ont pu bénéficier de cet accès pour leurs démarches numériques (soit une augmentation de 16% par rapport à 2024).

3. Permanences, réunions des partenaires

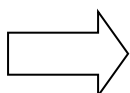
Depuis de nombreuses années, certaines structures sollicitent le CCAS pour intervenir régulièrement ou ponctuellement dans les locaux.

Liste des partenaires proposant une permanence au CCAS :

- **AMAV** : (Association de Médiation et d'Aide aux victimes) leurs missions sont : la médiation, l'aide aux victimes et la réalisation des enquêtes de personnalité.
- **ADIL** : (Agence Départementale d'Information sur le Logement). Sa mission est d'apporter un conseil qualifié sur les aspects juridiques, financiers et fiscaux relatifs au logement.
- **SAMSAH L'Epi** : Service d'accompagnement et d'assistance à la vie quotidienne, au développement du lien social, à la citoyenneté et à l'accès ou maintien des soins. Son objectif principal est d'aider la personne à habiter un espace personnel au travers de trois axes : éducatif, soignant et social.
- **SOLIGONE** : associe l'insertion sociale des locataires avec les intérêts des propriétaires
- **ISATIS** : dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du territoire d'Orange par les professionnels du service PAS (Prestations d'appuis spécifiques), ce service accompagne les personnes orientées par le Cap Emploi, France Travail ou la Mission Locale d'Orange dans un projet adapté d'insertion professionnelle
- **Le médiateur social**, du service Politique de la Ville de la Mairie, intervient à mi-temps au sein du Service Solidarité Insertion. Il reçoit les personnes résidentes de la commune pour une aide à la constitution des dossiers de logement social, pour un soutien aux démarches administratives, pour de la médiation et de l'orientation. Il peut effectuer en partenariat avec les travailleurs sociaux du service, des rendez-vous communs. En 2025, le médiateur a reçu 775 personnes au sein du CCAS.

Permanences partenaires

Intervenant	Date	Créneau	Salle	N° téléphone- Adresse mail
ADIL	3 ^{ème} mercredi de chaque mois	Toute la journée	Petite salle de réunion	04.90.16.34.34
AMAV	3 ^{ème} jeudi de chaque mois	Après-midi	Petite salle de réunion	04.90.86.15.30 amav84@wanadoo.fr ; francevictimes84@amav-fv.com
ISATIS	Lundi	Toute la journée	Petite salle de réunion	04.32.76.03.90 direction.avignon@isatis.org
SOLIGONE	Mardi	Après-midi	Petite salle de réunion	04.90.40.03.24 contact@soligone.fr
SAM SAH	A la demande	A la demande	Bureau Médiateur social	04.90.03.92.84 psms.samsah@ch-montfavet.fr
Médiateur social	Lundi, mardi, mercredi et vendredi matin et le jeudi après-midi	Matin / après-midi	Bureau Médiateur social	06 84 63 51 88 abderrahim.wafik@ville-orange.fr



Soit près de 962 personnes reçues sur l'année par nos partenaires.

Hormis les permanences, le CCAS accueille également des réunions partenariales, programmées trimestriellement ou mensuellement avec :

- **ARCA SUD** : intervenant dans le Vaucluse pour accompagner les professionnels dans le domaine de l'addiction. Tous les trimestres, ARCA SUD réunit les professionnels médico-sociaux du secteur d'Orange, pour échanger sur les situations communes et apporter un éclairage sur les différentes addictions
- **CPG** (Commissions pluri professionnelles gérontologiques) du DAC (Dispositif d'appui à la coordination).: Commission de concertation et d'orientation clinique organisée par Ressources Santé Vaucluse, étude de cas – échange entre professionnels, pour les personnes âgées de 60 ans et plus en situation complexe à domicile en l'absence de situation médicale aiguë ou de crise

4. L'activité du Conseiller Numérique

Dans le cadre de l'inclusion numérique, le CCAS a recruté, depuis le 14/02/2022, un conseiller numérique afin de rendre le numérique accessible à chaque individu et à lui transmettre les compétences numériques qui seront un levier de son inclusion sociale et économique.

Les activités du conseiller numérique sont réalisées gratuitement pour les usagers.

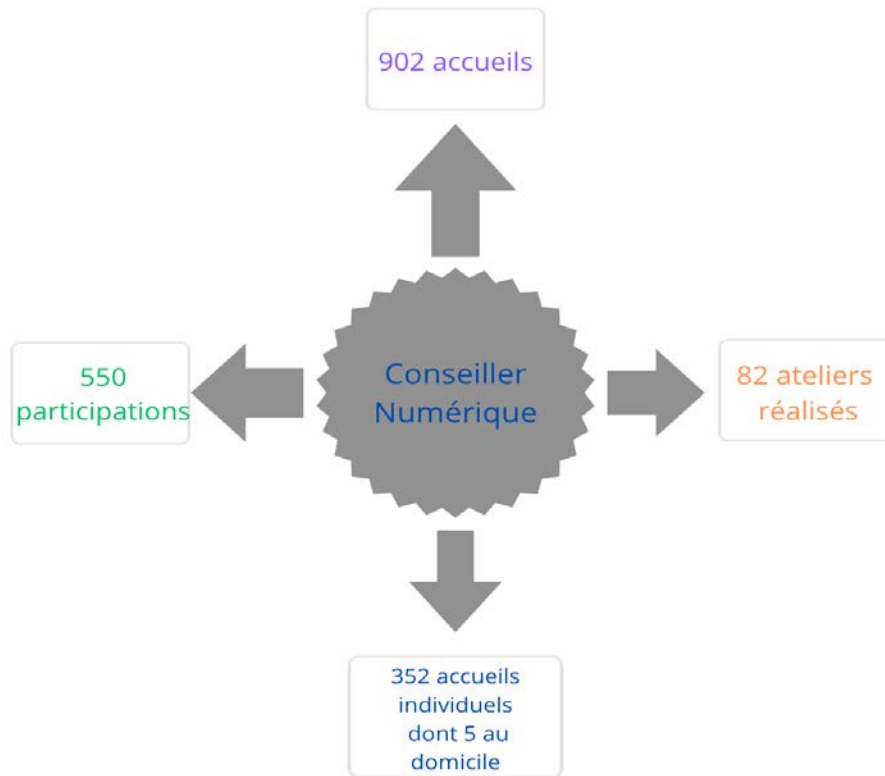
Les missions du conseiller numérique sont les suivantes :

- Formation des personnes aux usages de base d'un ordinateur, smartphone
- Navigation sur internet
- Base du traitement de texte
- Envoyer, rédiger des mails,
- Avoir les bases pour pouvoir réaliser des démarches administratives en ligne de manière autonome (CAF, France Travail, état civil, inscription listes électorales, suivre la scolarité des enfants, s'inscrire au périscolaire)
- Comment protéger ses données personnelles.

- Structurer un programme d'animations et conduire des ateliers de perfectionnement pour les usagers aux outils ou applications numériques
- Contribuer aux collaborations avec les partenaires (médiathèque, jeunesse, etc...)
- Assurer un suivi des actions mises en œuvre



Données chiffrées



Total accompagnements enregistrés : 902 accompagnements (individuels et ateliers, y compris récurrents) - **Accompagnements individuels** : 352 accompagnements sur rendez-vous

Nombre d'ateliers : 82 ateliers réalisés - **Total de participants aux ateliers** : 550 personnes



Rythme et organisation

En 2025, plusieurs formats d'accompagnement au numérique ont été proposés afin de répondre aux besoins variés des usagers, principalement composés de seniors.

Les ateliers collectifs ont pris deux formes principales. D'une part, des ateliers thématiques, définis mensuellement, permettant d'aborder différents sujets liés aux usages du numérique. D'autre part, la "Papote numérique", un temps d'échange durant lequel les usagers peuvent venir poser leurs questions, partager leurs difficultés ou demander un accompagnement sur des problématiques rencontrées dans leur usage quotidien du numérique.

En complément des ateliers collectifs, des ateliers individuels ont été organisés. Les rendez-vous s'adressaient notamment aux personnes débutantes ou peu familières à l'idée de participer à un atelier en groupe, afin de leur permettre d'être accompagnées de manière rassurante et adaptée à leur rythme.

Durée moyenne :

- Ateliers collectifs : 2 heures ou plus
- RDV individuels : 30 min (démarches simples) à 1h (démarches complexes)
- Cours individuels : 1h30

Mois le plus chargé : Octobre (109 accompagnements)

Mois le plus calme : Novembre (45 accompagnements)

La moyenne mensuelle est de 75 accompagnements.

ORGANISATION DES ATELIERS

Les ateliers numériques ont été organisés tout au long de l'année selon un fonctionnement globalement stable, à raison d'un à deux ateliers par semaine, sans compter les ateliers parcours qui suivaient une organisation spécifique.

L'ensemble des ateliers fonctionnait sur inscription, afin de limiter les absences et de garantir la présence d'un nombre suffisant de participants lors des séances.



Profil des usagers

Genre :

Féminin 62,2 % - Masculin 30,1 %

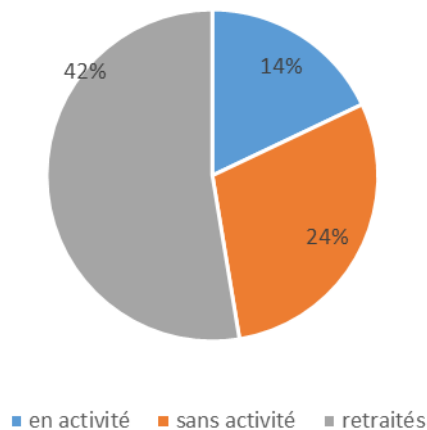
Tranches d'âge :

70 ans et + : 32,9 % - 60-69 ans : 28,7 % - 40-59 ans : 19,2 % - 25-39 ans : 7,7 % - 18-24 ans : 2,1 %

Le public reste majoritairement composé de femmes retraitées ou proches de la retraite. Les grands débutants recherchent la montée en compétence.

Pour les autres : les groupes sont majoritairement mixte, une partie participe pour une réelle montée en compétence tandis qu'une autre partie participe aux ateliers davantage pour du lien social et de la culture générale. Une majorité également s'inscrit systématiquement aux ateliers, et une minorité sélectionne les ateliers auquel ils veulent participer en fonction des thématiques abordées.

Typologie des usagers



Communication et identification des besoins

La programmation mensuelle des ateliers est élaborée par la Conseillère numérique et validée par **la direction du CCAS**. Une fois validée, elle est transmise au **service communication de la ville**, qui assure sa diffusion sur **le site internet de la ville**, et sur les réseaux sociaux, comme **la page Facebook municipale, une fois par mois**.

En complément de ces supports, **la conseillère numérique réalise également l'affichage et la diffusion de flyers**. Ceux-ci sont déposés dans les espaces accueillant du public au sein du CCAS afin d'informer les usagers de la programmation à venir.

La majorité des usagers **attend la publication du programme mensuel pour s'inscrire aux ateliers**. Certaines personnes peuvent également être orientées par des travailleurs sociaux, bien que cela reste minoritaire.

Au fil de l'année, certaines thématiques se sont révélées particulièrement demandées, notamment :

- le **transfert de fichiers**,
- la **sauvegarde des données**,
- la **prévention de la cybermalveillance**,
- ainsi que les ateliers autour de **l'intelligence artificielle**.

De manière générale, **les ateliers rencontrent un fort intérêt du public**. La quasi-totalité des séances affiche complet rapidement, quelle que soit la thématique proposée. Les absences non signalées restent rares.

Enfin, les ateliers consacrés à la **prévention de la cybermalveillance** sont proposés régulièrement, environ **tous les deux mois**, afin de sensibiliser les usagers aux risques numériques et aux bonnes pratiques de sécurité.



Ordinateurs et smartphones personnels utilisés

La grande majorité des usagers utilise un ordinateur sous Windows et un smartphone sous Android. Sur environ cinquante personnes différentes accompagnées au cours de l'année, seules trois possèdent un ordinateur Apple et quatre un iPhone. Un seul usager utilise un ordinateur sous Linux.

Les usagers viennent généralement avec le matériel correspondant à la thématique de l'atelier (ordinateur lorsque le sujet porte sur le PC, smartphone lorsque la thématique concerne le téléphone). Pour les participants ne disposant pas de matériel ou ne pouvant pas l'apporter, un ordinateur est mis à disposition afin de leur permettre de suivre l'atelier.

Le smartphone est aujourd'hui largement utilisé comme outil principal. Toutefois, on observe également que de nombreux usagers souhaitent revenir à l'utilisation de l'ordinateur, notamment pour la réalisation de démarches administratives ou certaines tâches nécessitant davantage de confort.

On constate également que plusieurs participants se présentent avec un niveau très débutant, certains ne maîtrisant pas encore les bases de l'utilisation d'un ordinateur, notamment la manipulation de la souris ou du clavier. Les ateliers intègrent donc régulièrement des temps d'apprentissage de ces compétences fondamentales.



Problèmes rencontrés & ajustements

Les ateliers rencontrent toujours un fort intérêt auprès du public. Les inscriptions sont généralement complètes dès la première semaine d'ouverture, souvent en trois jours.

Afin de faciliter l'accès aux ateliers et de mieux gérer les demandes, une liste d'attente a été mise en place. Celle-ci permet de proposer les places libérées aux usagers en attente en cas de désistement.

Contrairement aux années précédentes, les absences non signalées sont désormais beaucoup plus rares. Le changement de conseiller numérique, associé à la mise en place d'un règlement concernant l'absentéisme, a permis d'améliorer la gestion des inscriptions. Les participants préviennent désormais plus régulièrement en cas d'absence, ce qui permet aux personnes inscrites sur liste d'attente de bénéficier des places disponibles.

Solution envisagée :

Au regard de la forte demande, la possibilité de proposer certains ateliers en double séance (une le matin et une l'après-midi) est envisagée afin de permettre à un plus grand nombre de participants d'y accéder.



Projets, partenariats & présence territoriale

PARTENARIATS

Des actions partenariales ont également été mises en place au cours de l'année, notamment avec l'association du Crédit Agricole (CAAP Solidarités) et la Mission Locale, dans la mise en place de 2 ateliers intergénérationnels, associant les jeunes de la mission locale et les usagers du CCAS sur les thématiques suivantes :

1/ Atelier de cyber sécurité et de prévention de la cyber fraude : savoir identifier et se protéger des cybers attaques

- Les différents types de cyber-attaques
- Reflexes à adopter pour se protéger des e-mail frauduleux ou sur les réseaux sociaux
- Protéger ses matériels : téléphone, tablette, ordinateur
- Protéger ses données personnelles

2/ Atelier budgétaire : Socle de la culture bancaire/assurance :

- Différentes dépenses qui constituent un budget - Définition du « reste à vivre » - Comment optimiser son budget
- L'épargne : définition et objectifs
- Les différents moyens de paiement
- Différents types de crédits
- Frais bancaires : comment éviter les frais
- Notions en matière d'assurances de biens
- Notions sur le cadre juridique du logement : état des lieux, dépôt de garantie, délai de préavis, caution du paiement du loyer

Par ailleurs, le CCAS a répondu à l'appel à projet « ateliers médiation numérique 2025 » proposé par le Département de Vaucluse et a été sélectionné pour organiser **des ateliers parcours** financés par le Département (**à hauteur de 7000€**). Ces parcours, composés de cinq séances, s'adressaient aux grands débutants et avaient pour objectif de leur permettre d'acquérir les bases nécessaires à l'utilisation d'un smartphone ou d'un ordinateur. Ces ateliers répondaient à un cadre et à des critères spécifiques liés à leur financement.

BENEVOLE :

Depuis mars 2025, un bénévole intervient au sein du dispositif. Jeune retraité ayant travaillé dans la formation en bureautique, il est, également, un usager de l'espace Orange Joie.

Il intervient environ deux fois par mois en complément de la présence de la Conseillère Numérique. Son rôle consiste principalement à apporter un soutien lors des ateliers collectifs. Il peut également assurer un remplacement ponctuel lors des périodes de congés de la Conseillère Numérique.

SERVICES :

Les publics ont été reçus soit en accompagnement individuel, soit dans le cadre de cours collectifs ou d'accompagnements administratifs liés aux démarches numériques.

ORANGE JOIE :

Des animations ont été mises en place en complémentarité avec l'animatrice de l'espace Orange Joie. Ces interventions permettent d'aborder le numérique sous une forme plus ludique et participative.

Plusieurs thématiques ont ainsi été proposées, notamment :

- ateliers mémoire
- actions de cyberprévention
- ateliers autour de l'intelligence artificielle
- mise en place de jeux interactifs

Ces activités favorisent l'échange entre les participants tout en permettant d'aborder différents usages du numérique.

APPROCHE PEDAGOGIQUE :

Depuis le changement de Conseiller Numérique, l'approche pédagogique s'oriente davantage vers une pratique directe. Les participants sont encouragés à réaliser eux-mêmes les manipulations afin de favoriser l'apprentissage par l'action et le développement de leur autonomie.

Certaines séances intègrent également des formats plus ludiques, notamment sous forme de jeux ou d'activités interactives, afin de rendre les apprentissages plus accessibles et engageants.

SERVICE SOLIDARITE INSERTION

1. PRESENTATION DU SERVICE

1.1. Organisation et missions

Le centre communal d'action sociale (CCAS) « anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations [...]. Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale [...]. Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité. L'établissement du dossier et sa transmission constituent une obligation, indépendamment de l'appréciation du bien-fondé de la demande. » Article L. 123-5 du Code de l'action sociale et des familles - Modifié par LOI n° 2015-991 du 7 août 2015.

Le service Solidarité Insertion anime des actions d'information, d'orientation, de soutien, d'accompagnement et d'instruction de demandes à destination de la population Orangeoise.

L'objectif général de ses actions vise à participer à la lutte contre l'exclusion et à promouvoir l'autonomie des personnes reçues par le service.

Notons que depuis juin 2023, le service Solidarité Insertion accueille également les familles, et les personnes célibataires avec enfants ainsi que les seniors.

1.2. Les moyens humains

L'équipe du service Solidarité Insertion comprend :

- 1 chef de service, qui a en charge la gestion du service, le pilotage de l'accompagnement global avec France Travail, l'instruction des aides financières facultatives de la commune, et l'accueil du public.
- 1 chargé d'intervention sociale, instructeur des ouvertures de droits, référent aide alimentaire, référent archives, domiciliation et gestion de l'aide sociale légale.
- 3 travailleurs sociaux, sur le volet social et socio-professionnel.
- 1 assistant administratif, gestion des files actives, des plannings et d'une partie de la coordination de l'accompagnement global, référent archives.
- Le service accueille également, régulièrement, des stagiaires.

1.3. Les faits marquants de l'année

Pour rappel, la mise en place du logiciel MILLESIME en 2023 a été complexe, le service a rencontré plusieurs difficultés de prise en main et dans la gestion des statistiques. Le suivi assuré par la société ARCHE MC2, s'est fait avec complexité et discontinuité.

Ainsi, depuis avril 2025, le service utilise de nouveaux logiciels mis à disposition par l'Etat :

- « Mon suivi social » : suivi des dossiers bénéficiaires et l'action sociale des CCAS
- « Domifa » : gestion de la domiciliation des personnes sans domicile fixe
- « RDV Service Public » : Gestion des rendez-vous avec les travailleurs sociaux

Ils sont gratuits, les suivis sont immédiats avec l'envoi des SMS et sont plus faciles à manipuler. Ils ont été créés spécialement pour les CCAS et semblent répondre de plus près à nos attentes.

Le départ de deux agents au sein du service aura également marqué cette année, soit la cheffe de service Madame PONTES DE MORAIS Chrystel et l'intervenante social Madame TOMA

2. L'INCLUSION SOCIALE ET L'ACCES AUX DROITS DES ORANGEAIS

2.1 L'élection de domicile

« Pour prétendre au service des prestations sociales légales, réglementaires et conventionnelles, à l'exercice des droits civils [...] les personnes sans domicile stable doivent élire domicile soit auprès d'un centre communal ou intercommunal d'action sociale [...] ».
Article L264-1 - Code de l'action sociale et des familles.

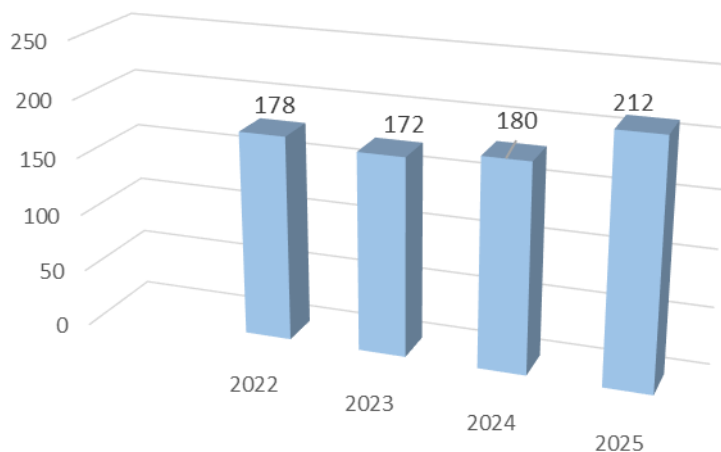
La domiciliation (ou élection de domicile) permet à toute personne sans domicile stable ou fixe (SDF) de disposer d'une adresse administrative confidentielle et facilement accessible afin de recevoir son courrier et d'être éligible aux dispositifs de droits communs. Toute personne justifiant d'un lien avec la commune, à la possibilité auprès du CCAS d'élire domicile pour une année, renouvelable après réexamen de la demande.

Les personnes domiciliées ont l'obligation d'être en contact avec le service Solidarité Insertion au minimum une fois par trimestre. Le retrait du courrier, traité à l'accueil général du CCAS est considéré comme un contact.

Comme indiqué précédemment, depuis la mise en place du nouveau logiciel « Domifa » des SMS sont envoyés pour confirmer les RDV et prévenir les domiciliés de la présence de courriers ou non, via une application.

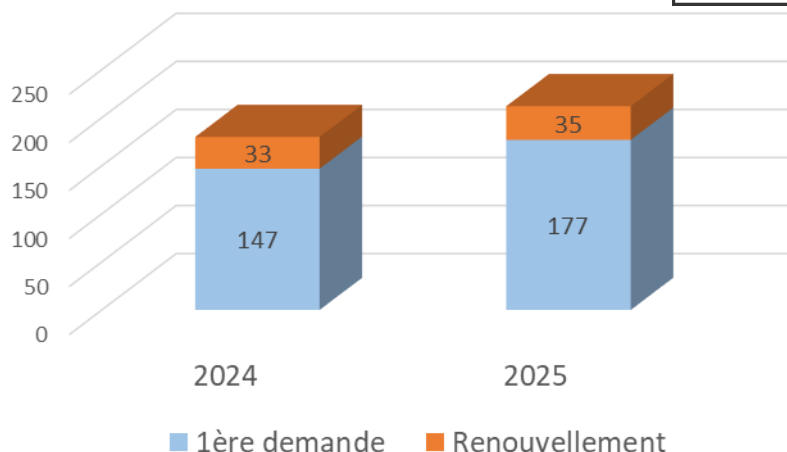
2.1.1 Nombre d'élections de domicile réalisées

Demandes élections de domicile



Nombre de dossiers	213
Nombre de rendez-vous	250

Domiciliation - Type de demande



Sur l'année 2025, 212 domiciliations ont été réalisées, soit une hausse de 17,77% depuis l'année dernière.

Ce qui représente en termes de flux 3909 courriers reçus et distribués lors des 3955 passages des domiciliés. Par ailleurs, notons qu'il y eu 1 seul refus sur l'année écoulée contre 11 en 2024.

Le nombre d'élections de domicile en cours de validité, soit le nombre de titulaires d'attestations de domicile toujours en cours de validité au 31 décembre 2025, est de 174.

Il y a eu 177 premières élections de domicile réalisées en 2025 ainsi que 35 renouvellements et 218 radiations (renouvellements, sortie vers un logement, départ vers une autre commune, perte de contact avec le domicilié...).

Il est à souligner que 50% des radiations sont liées à des non renouvellements (non manifestation de la personne plus de 3 mois, domiciliation arrivée à échéance). Il est cependant à noter que pour les radiations, la majorité concerne des demandes qui ont été par la suite renouvelées.

2.1.2 Typologie du public de l'élection de domicile

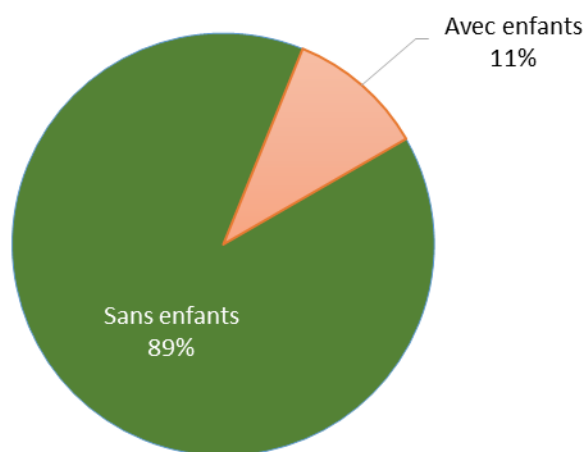
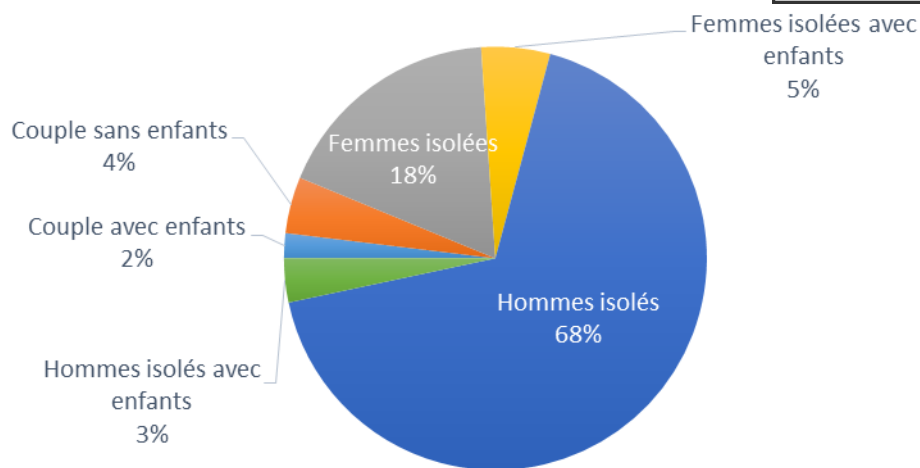
Le public de l'élection de domicile est majoritairement isolé, masculin, en situation financière précaire (RSA ou pas de ressources), le plus souvent hébergé chez des tiers ou vivant à la rue.

Le public de la domiciliation est hétéroclite de par leur âge, leur passé et par les motifs de leur désinsertion.

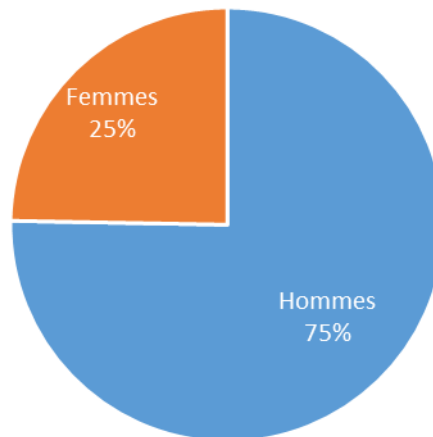
Néanmoins, nous avons pu repérer quelques profils :

- Jeunes ayant un parcours ASE (aide sociale à l'enfance) et/ou PJJ (protection judiciaire de la jeunesse),
- Accompagnés ou non d'animaux,
- Pouvant présenter des conduites addictives,
- Personnes sans abri, à la rue depuis plusieurs années, soit dans une attitude « de refus de la société », soit « de résignation »
- Ressortissants de l'Union Européenne sans ressources et en dehors de l'UE
- Sortants d'incarcération sans solution d'hébergement
- Personnes en errances « psychiatriques »

Situation familiale



Nous pouvons constater à l'aide de ses graphiques que le public de la domiciliation est majoritairement masculin et sans enfant à charge.

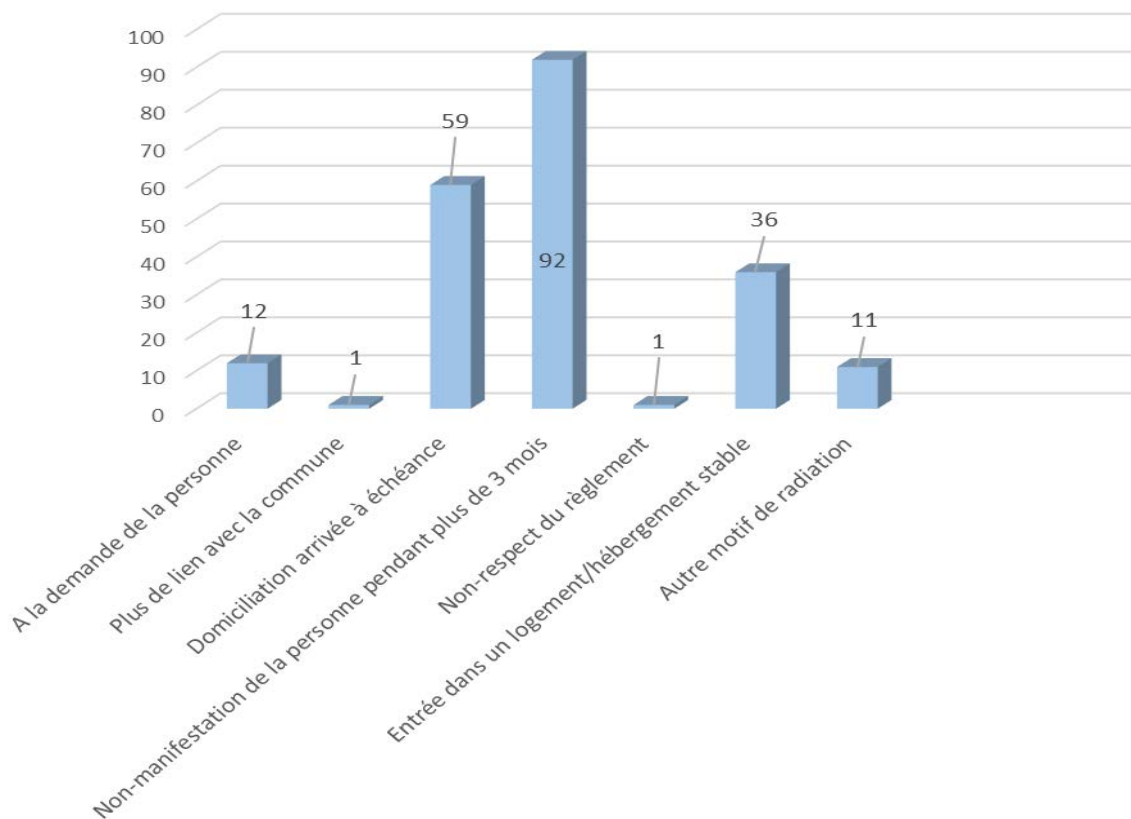


Une évaluation sociale est réalisée par la chargée d'intervention sociale. Elle vérifie l'accès aux dispositifs de droits communs et accompagne les personnes dans les démarches d'accès aux droits. Au besoin, la personne est orientée vers un travailleur social qui prendra le relais et pourra en fonction du projet évoqué, travailler le volet logement, santé, insertion notamment professionnelle avec une orientation vers l'accompagnement global (Dispositif en lien France Travail).

Notons que l'errance reste encore un choix délibéré pour un certain public.

2.1.3 Fin de l'élection de domicile

Motifs de fin d'élection de domicile



La notion de "sans domicile stable" désigne toute personne dont l'adresse lui permettant de recevoir et de consulter son courrier de façon constante et confidentielle. Le fait d'être hébergé chez un tiers ne garantit pas toujours la confidentialité de l'accès au courrier et n'est donc pas incompatible avec le statut de sans domicile stable. Il arrive également que cette possibilité soit refusée par l'hébergeant.

En 2025, les deux principaux motifs de sorties du dispositif (radiation) étaient pour :

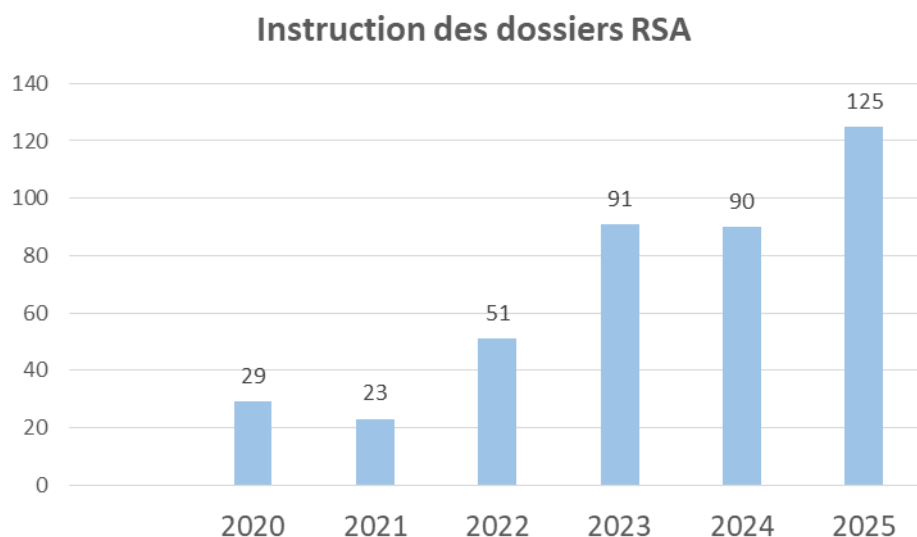
- 43,39% l'absence de contacts avec le CCAS domiciliaire depuis plus de trois mois, soit une hausse de 12,78% par rapport à 2024.

Cette hausse peut être mise en lien avec l'amélioration de la situation socio-professionnelle du public reçu (entrée dans un logement/hébergement, accès à un emploi ...).

- 27,83% : correspond aux domiciliations arrivées à échéance, cela s'explique en partie informatiquement. En effet, lorsque la personne se présente quelques jours après la fin de sa domiciliation, elle est déjà radiée. De ce fait, elle bascule à nouveau en « première demande » malgré un renouvellement.

Ainsi, les principaux motifs de sorties sont restés les mêmes qu'en 2024, avec une stabilisation pour les domiciliations arrivées à échéance (27%).

2.1.3 L'instruction du RSA



Nous constatons une augmentation des demandes d'instruction des dossiers de RSA de 38,88% par rapport à 2024. Cela s'explique par les évolutions de la loi pour le plein emploi entrée en vigueur en janvier 2025 : l'allocataire a une obligation d'inscription à France Travail, et doit transmettre des documents justifiant de leur situation au Département. Les COPAE (Coordinateurs de parcours activité et emploi, service départemental) assurent les missions d'orientation et d'accompagnement des allocataires du RSA. Le manquement à une de ces obligations, conduit systématiquement à une sanction, une sortie du dispositif.

Les instructions sont majoritairement réalisées par la chargée d'intervention sociale et également par les travailleurs sociaux du service. Les demandes concernent un public très éloigné de l'emploi voir du numérique, en situation de précarité, avec ou sans domicile, ayant subi une

sanction dans le cadre du dispositif ou même un refus pour pièces manquantes de la part du COPAE.

Notons que plusieurs demandes et plusieurs rendez-vous peuvent être réalisés sur la même année, pour le même allocataire en cas de radiations répétées.

Le déploiement de la loi plein emploi vient donc impacter directement le travail des agents sur le terrain.

2.1.4 L'aide alimentaire

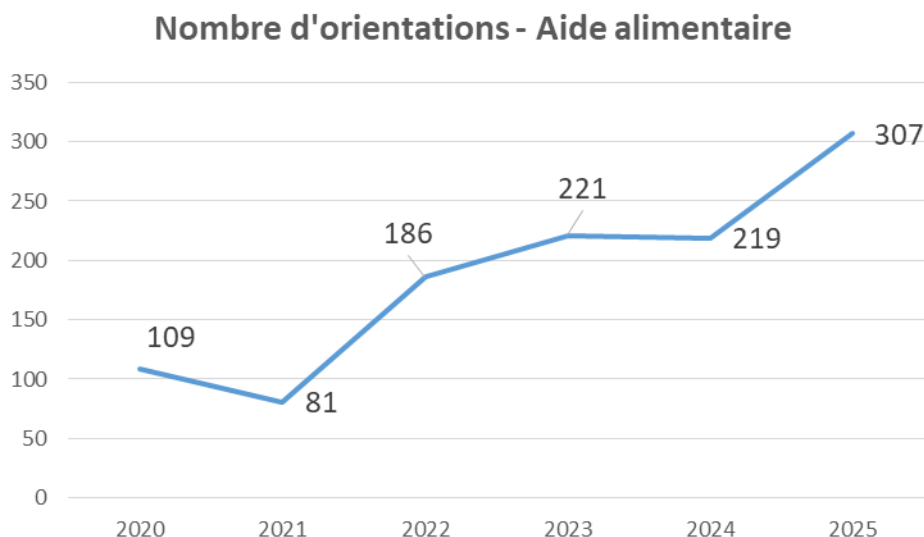
L'aide alimentaire est inscrite au code de l'action sociale et des familles comme un dispositif de lutte contre la pauvreté et les exclusions :

« La lutte contre la précarité alimentaire vise à favoriser l'accès à une alimentation saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale ». Article L266-1 Code de l'action sociale et des familles.

L'aide alimentaire proposée par le CCAS, contribue à lutter contre la précarité alimentaire grâce à la fourniture de denrées et à la proposition d'un accompagnement aux personnes accueillies. Au-delà du soutien d'urgence, elle permet de renforcer ou rétablir le lien social, voire d'être une porte d'entrée vers des dispositifs d'insertion.

Cette aide peut prendre de multiples formes, comme la distribution de colis, l'accès à une épicerie sociale et solidaire, à un point de collecte, où lors d'une distribution de rue...

Elle est mise en œuvre par le réseau associatif animé via l'intermédiaire de bénévoles qui y sont mobilisés. Pour rappel, depuis le 1^{er} confinement, chaque structure sociale gère l'orientation des personnes ou ménages en direct, suite à une orientation réalisée en amont par un travailleur social ou la chargée d'intervention sociale.

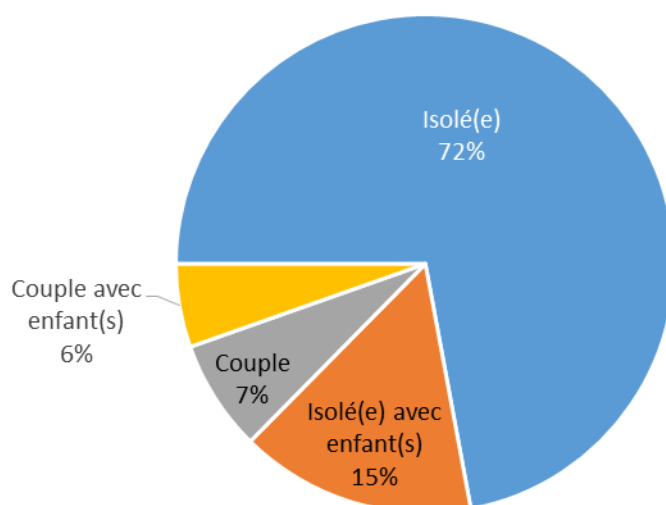


Nous avons effectué 307 orientations auprès d'un public en difficulté sur le plan alimentaire soit une augmentation de 40,18% par rapport à l'année 2024.

En accord avec les associations caritatives et dans le respect du diagnostic budgétaire et social est réalisé par le CCAS. Cela afin de permettre une évaluation du besoin et du budget de la personne concernée.

Le reste à vivre est un des critères requis concernant cette évaluation. Si le reste à vivre est inférieur à 15€ par jour, et si la personne est dans une situation de précarité et en fonction de l'évaluation sociale réalisée, un bon alimentaire, avec une orientation vers les associations caritatives, est attribué pour une durée allant de 1 à 3 semaines, renouvelable une fois dans les 6 mois qui suivent la demande.

Typologie des foyers



Il s'agit pour la grande majorité de personnes sans enfants soit 72%.

En parallèle, en fonction de la situation sociale et financière de chaque personne et sorti du contexte de l'urgence, nous informons les personnes reçues des dispositifs existants sur la commune, soit :

- Des épiceries solidaires « Le lien » et « Le petit panier » du Secours Catholique
 - Des Restos du cœur,
 - De la soupe de l'amitié
 - Des petits déjeuners de CAP HABITAT
 - Des maraudes.
- L'association RHESO a été reprise par l'association CAP HABITAT en mars 2025, dans le cadre de son accueil de jour et propose un petit déjeuner gratuit le matin, mais aussi la possibilité de prendre une douche et de faire des lessives.
- La soupe de l'amitié propose des repas sur place, préparés par des bénévoles et distribués sur la période de novembre à mars, uniquement le midi.

➤ Les maraudes du SAMU social de la Croix Rouge qui distribue des points de rendez-vous sur la commune d'Orange. (Cours Aristide gare SNCF).

Le partenariat avec les associations caritatives œuvrant dans le secteur de l'aide alimentaire est essentiel au bon fonctionnement du service. Afin de travailler sur une meilleure articulation partenariale, des rencontres semestrielles ont été mises en place.

L'objectif étant d'optimiser notre coordination et d'actualiser au plus vite les informations à mettre à disposition pour le public. Notamment, en période hivernale où les difficultés sont nombreuses, et en période estivale où les associations enchaînent les fermetures suite aux congés d'été.

Un travail de création d'une plaquette alimentaire a été réalisé par le service. Elle recense l'ensemble des services proposés par les associations sur la ville d'Orange. L'objectif est d'une part de regrouper ces informations afin de faciliter le travail des agents du CCAS qui auront une vue d'ensemble rapide, afin d'optimiser les rendez-vous auprès des administrés. D'autre part, de présenter les services proposés ainsi que les horaires des structures pour la population orangeoise.

3 L'AIDE FACULTATIVE DU CCAS

3.1 Présentation

Les aides sociales facultatives du CCAS, dites secours d'urgence, visent à soutenir de façon ponctuelle, rapide et parfois urgente des personnes en difficulté, notamment pour leur permettre d'assurer les besoins alimentaires, le paiement de factures liées à l'énergie ou le logement, des frais de santé, de formation, de transport...

Elles sont versées selon des circuits variés en privilégiant l'aide directe aux prestataires. Les demandes d'aides sont présentées et étudiées par une commission qui se réunit une fois par mois présidée par la Vice-présidente du C.C.A.S. La commission est composée pour moitié de membres élus et de membres représentants d'associations œuvrant sur la commune d'Orange.

Commission Permanente d'Aide Sociale Facultative

Joëlle EICKMAYER, Présidente de la commission

Membres élus

Armand BEGUELIN

Marcelle ARSAC

Chantal GRABNER

Représentants associatifs

Marie-Paule ZIMMERMANN

Françoise NICOLAI

Alain DURAND

3.2 Instruction des demandes

Les demandes doivent être transmises par un travailleur social par l'intermédiaire d'un formulaire, accompagné des justificatifs de ressources, des charges et d'identité.

Concernant la gestion de l'aide facultative, l'agent administratif s'occupe de la réception de tous les dossiers, il vérifie leur conformité vis-à-vis du règlement, et prépare la commission.

Chaque dossier de demande d'aide est ensuite étudié par le chef de service qui vérifie également la conformité de la demande.

Les dossiers sont présentés en amont à la Direction ainsi qu'à l'élue chargée des affaires sociales. Ainsi, nous assurons une sécurité supplémentaire en matière de vérification du dossier.

Ils sont ensuite enregistrés et transmis à l'ensemble des membres de la commission, le jour de la commission. Une présentation est faite en commission par le chef de service, puis les demandes sont examinées par les membres de la commission.

Nous poursuivons la diffusion de notre communication à destination de nos partenaires afin de relayer l'information sur le règlement intérieur de l'aide facultative.

3.3 Nombre et types de demandes



En 2025, la commission s'est réunie 7 fois. Au total, 107 dossiers ont été déposés, présentés en commission et hors commission soit 28,91% de plus qu'en 2024.

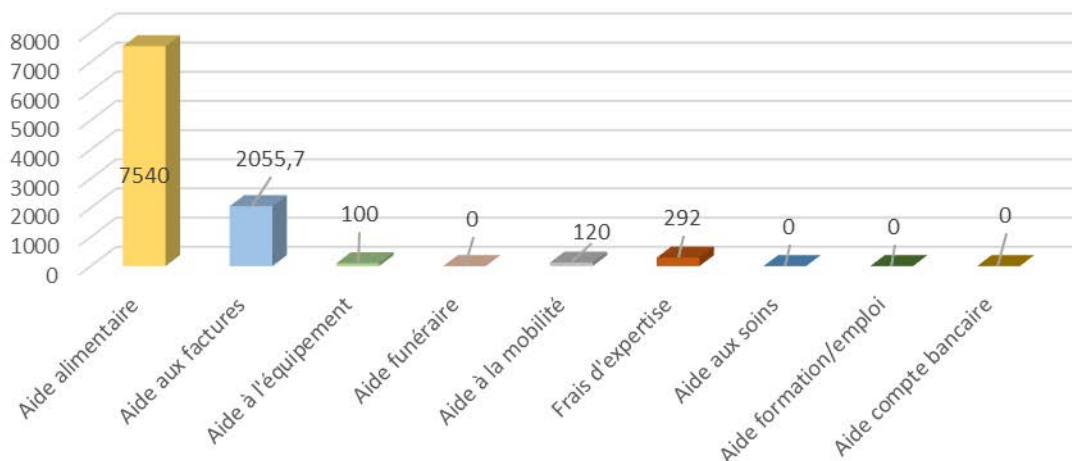
Ce qui représente, 83 accords, 15 refus, 8 ajournements et 1 annulation, pour un total attribué de 10107,70€, soit une hausse de 0,17% par rapport à l'année 2024.

MOTIFS DE REFUS	Nbre
RESSOURCES SUPERIEURES AU BAREME FIXE	5
DEMANDE RELEVANT EN PRIORITE D'UN AUTRE ORGANISME	4
CONDITION DE RESIDENCE SUR LA COMMUNE NON REMPLIE	0
DEMANDE NE RELEVANT PAS DES DOMAINES D'INTERVENTION DE L'AIDE FACULTATIVE	1
MEMBRES DE LA COMMISSION NE DISPOSENT PAS DES ELEMENTS POUR STATUER	0
CCAS EST DÉJÀ INTERVENU A PLUSIEURS REPRISES - MONTANT MAXIMUM ATTEINT	2
DOSSIER INCOMPLET	3
TAUX D'EFFORT SUPERIEUR A 35%	0

Notons qu'il n'y a plus de demandes refusées par manque d'éléments pour statuer. En effet, les compléments d'informations sont systématiquement demandés en amont des commissions par le service. Malgré les relances auprès des instructeurs, les informations ne nous

sont pas toujours communiquées, ce qui explique le nombre de dossiers à nos partenaires que nous intervenons en dernier recours ce qui est parfois oublié.

Bilan aide facultative 2025 (en €)



On constate que les pôles les plus sollicités par le public restent l'axe de l'aide alimentaire auprès des épiceries sociales d'Orange pour 53,27% des demandes. En second, vient l'aide à la facture pour 19,63% des demandes, et en troisième position les frais d'expertise médicale pour 1,87%.

On observe une légère baisse de 9,71% du montant total des aides alimentaires versées en 2025, par rapport à 2024. Cela peut s'expliquer par les augmentations du coût de la vie notamment en ce qui concerne les factures d'énergies. En effet, la montée exponentielle des montants du gaz et de l'électricité impacte de nombreux orangeois. Cela se traduit par une hausse totale des aides à la facture représentant 9,73% par rapport à 2024.

On peut émettre l'hypothèse que le public priorise le paiement des factures au détriment de l'achat de nourriture et demande des aides financières pour se nourrir.

4 L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET/OU SOCIO-PROFESSIONNEL

4.1 L'accompagnement global conventionné avec le Conseil Départemental / FSE+ (Fonds Social Européens plus)

Le CCAS est un acteur principal dans la mise en œuvre des solidarités au profit des habitants de la commune. Ainsi, le CCAS a pour rôle de lutter contre l'exclusion, d'accompagner et soutenir les populations concernées telles que les personnes éloignées de l'emploi.

L'objectif est d'assurer aux bénéficiaires des moyens convenables d'existence, afin de lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et/ou aider à l'insertion sociale de ces bénéficiaires.

Pour rappel, depuis le 26 août 2022, le CCAS n'est plus référent RSA car le Département de VAUCLUSE a fait le choix de réinternaliser les missions d'orientation et d'accompagnement des allocataires du RSA par la mise en place de plateforme Activité Emploi, les COPAE.

Une nouvelle coopération tripartite (France Travail-Usager-CCAS) qui s'étend du 01/01/2023 au 31/12/2025, a pour objectifs généraux d'accompagner l'usager de manière à ce

qu'il soit en situation d'employabilité (Accès à l'emploi, formation...). Ensemble, nous pouvons œuvrer à lever les freins diagnostiqués en accompagnant au mieux l'accompagnement social et professionnel.

Nous faisons face à un public, parfois très éloigné de l'emploi, cumulant potentiellement des problématiques de mobilité, familiales, de logement, de budget, de santé ou en situation d'isolement.

Dans le respect du secret professionnel, nous tentons de créer des conditions favorables à l'insertion professionnelle et sociale. Pour se faire, un accompagnement sur mesure en binôme avec France Travail (FT), nous permet d'articuler au mieux les dispositifs existants afin de créer un accompagnement social optimal.

Les participants ont l'obligation de se présenter à France Travail au risque d'être sanctionné et de perdre leurs ressources (Revenu de solidarité active (RSA), chômage Allocation d'Aide au retour à l'emploi (ARE), Allocation de solidarité spécifique (ASS)), en cas de manquement. Ils n'ont pas d'obligation de se présenter auprès du CCAS, toutefois en cas d'absence répétée, ils sortent du dispositif.

Le dispositif de l'accompagnement global est en partie financé par la Ville, le Département et le Fond Social Européen + (FSE+). Deux conventions régissent ces partenariats. Une nouvelle demande de subventions a été déposée pour l'année 2026, pour renouveler ces engagements.

Nous étions engagés pour une durée d'un an avec le Département, et pour une durée de 3 ans avec le FSE, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

1,5 ETP sont dédiés à la mission d'accompagnement global.

4.2. Moyens humains et matériels mobilisés pour l'action

A l'accueil du CCAS, un ordinateur ainsi qu'une imprimante sont mis à disposition du public pour les démarches administratives (CAF, MSA, CPAM, France Travail...)

Les travailleurs sociaux reçoivent en entretiens individuels les bénéficiaires dans un bureau individuel.

Une conseillère numérique est présente, depuis le 14 février 2022, elle propose des ateliers informatiques et des rendez-vous individuels si besoin.

Un affichage dans les locaux du CCAS est mis à disposition et réactualisé régulièrement.

Notons que l'accompagnement global est un dispositif complexe qui nécessite d'être piloté. Nous avons une file active gérée par notre agent administratif, matérialisée par le logiciel HERMES (création de France Travail) et un tableau de suivi EXCEL créé par le service. Une gymnastique administrative est nécessaire afin de rendre compte de l'activité auprès du FSE+.

En somme, ce dispositif se met en place grâce à la coordination des agents de terrain et administratif qui gèrent ensemble les plannings, sous la supervision des responsables (FT et CCAS). L'agent administratif, les travailleurs sociaux et les conseillers FT sont régulièrement en lien pour échanger sur la situation administrative et sociale des bénéficiaires.

4.3. Bilan de l'année 2025

Pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 : où la durée de l'accompagnement est passée à 6 mois (au lieu des 12 mois initialement prévue), 122 orientations avaient été faites pour des demandeurs d'emploi soit :

- 52 orientations du CCAS et 70 orientations de France Travail par rapport à 2024.
- 43 demandeurs d'emploi éligibles à l'action qui ont pu bénéficier d'un accompagnement global.
- 79 demandes ont été rejetées, principalement pour non présentation aux rendez-vous, accompagnement par un autre opérateur, absence de freins sociaux ou non inscription à France Travail.
- 162 personnes sont sorties de l'accompagnement global, dont 47 en sorties positives (Emploi, formation) soit 29,01% de sorties positives.

Au total, 231 demandeurs d'emploi éligibles à l'action ont pu bénéficier d'un accompagnement global.

Accompagnement Global 2025

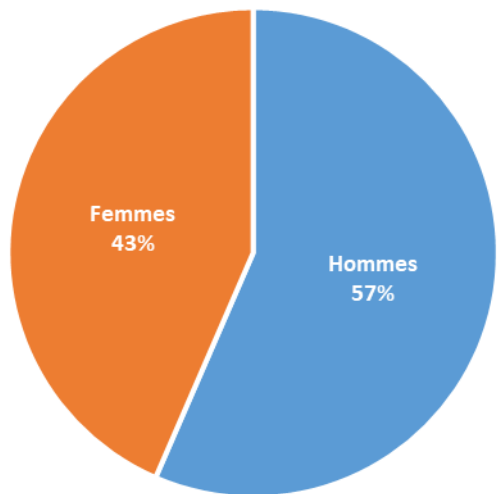
	A. NEBOT	J. FERNANDEZ	Total
Nbre de dossiers	162	69	231
Nbre de rdv	514	243	757

Les travailleurs sociaux ont réalisé 757 rendez-vous sur le dispositif accompagnement global soit une augmentation de 19,21% de rendez-vous par rapport à 2024.

L'augmentation des rendez-vous est la conséquence de l'ouverture de plages horaires supplémentaires par le service pour pouvoir prétendre à une meilleure disponibilité pour le public soit 20 rendez-vous hebdomadaire en moyenne par travailleur social. La durée moyenne d'un entretien est d'une heure.

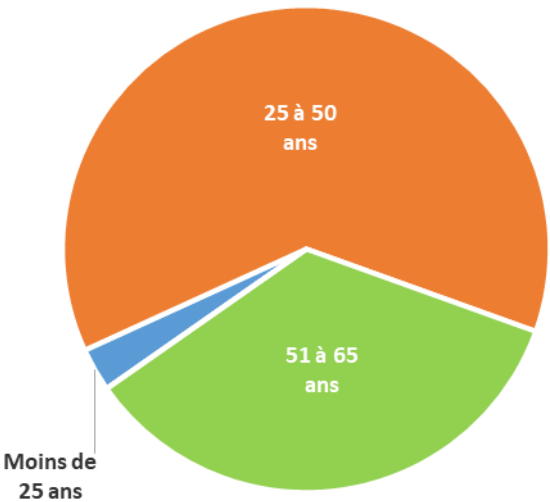
Nous pouvons observer une baisse de 32,22% concernant les orientations dans le dispositif. Toutefois, il est observé que le nombre de rendez-vous a augmenté de 19,21%. Ce qui favorise un accompagnement soutenu, qualitatif, pour lever au mieux les freins périphériques d'accès à un emploi des personnes concernées, favorisant une sortie positive du dispositif. En effet, il est observé un maintien des sorties positives du dispositif (46/47).

Répartition Hommes / Femmes



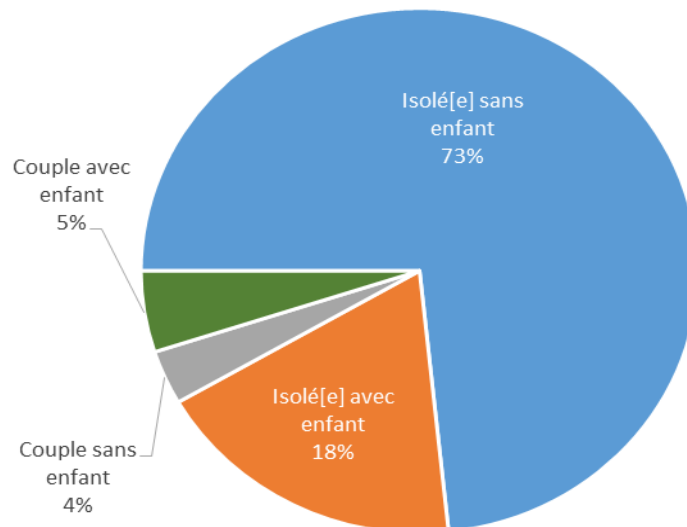
Nous constatons une légère majorité d'hommes. On compte 39 hommes et 30 femmes éligibles à la fin de l'action 2025.

Tranches d'âge



Le public suivi en accompagnement global est majoritairement composé par les 25/50 ans, les 51/65 ans représentent 35% des accompagnements, les moins de 25 ans 3%. Il est probable que ce public soit plus régulièrement suivi par la Mission Locale. Les plus de 65 ans ne sont pas représentés, le service n'ayant pas eu l'occasion d'accompagner ce public.

Composition familiale



Le détail de la composition familiale éligible à cette action, met en avant une forte proportion de personnes isolées sans enfant à charge, représentant 73% des personnes reçues par notre service dans le cadre de l'accompagnement global.

L'accompagnement social proposé par le service, permet la levée des freins périphériques afin de favoriser le retour à l'emploi et/ou à la formation. Pour cela des accompagnements individuels, ont été proposés.

4.4 Conclusion

Bilan de l'action sur l'année 2025 et perspectives à venir

Maintien des informations collectives mises en place en septembre 2023, à l'initiative de France Travail, au rythme d'une fois par mois dans les locaux de France Travail ou exceptionnellement au CCAS. Le principe est de présenter l'accompagnement global au public, en mettant en avant la collaboration entre les conseillers France Travail et les travailleurs sociaux du CCAS. Un power point, réalisé entre nos services est présenté durant l'atelier et permet de favoriser l'interaction avec les bénéficiaires présents. Le dispositif leur paraît plus concret, personnalisé, et adapté à leur situation.

Poursuites de l'envoi de convocations aux participants pour les entretiens au CCAS. Depuis avril 2025, le service utilise le logiciel « Mon suivi social » qui permet l'envoi de sms rappelant les RDV aux participants 48 heures avant.

Les différents moyens de communication ont favorisé un taux de présence aux rendez-vous satisfaisant. Sur l'année 2025, sur 1217 rendez-vous donnés, nous comptabilisons un taux de présence de 69,76%.

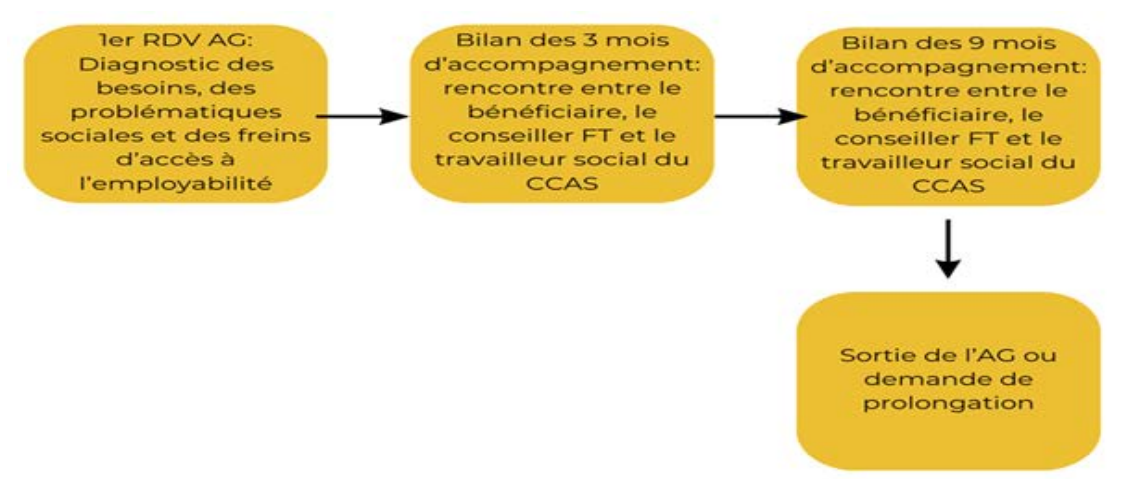
Liens interservices : avec l'accord du public, des points réguliers entre les conseillers France Travail et les travailleurs sociaux du CCAS sont effectués, poursuivis en 2025. Ces

échanges permettent d'optimiser la communication et l'accompagnement dans l'intérêt des personnes accompagnées.

Moyens créés par le service Solidarité Insertion :

Au cours de l'année 2025, nous avons continué à intégrer pleinement la personne accompagnée dans le dispositif en maintenant la procédure suivante :

Procédure d'évaluation du dispositif d'accompagnement global



Des rendez-vous tripartites ont été mis en place dès janvier 2025, avec l'objectif de tester cette nouvelle procédure. Lors de ces entretiens qui se déroulent dans les locaux du CCAS, pour des raisons de confidentialité (bureau fermé et attitré), la personne se présente, il lui est demandé de remplir un questionnaire pour un bilan qualitatif de l'accompagnement. Lors de la rencontre, ils peuvent partager leurs évaluations et définir ensemble les nouveaux axes d'accompagnement. L'accompagnement est donc coconstruit. Un bilan de ces questionnaires a été établi sur l'année écoulée. Il en ressort majoritairement :

- Des accompagnements perçus comme bienveillants
- Une durée des entretiens adaptée
- Une ambiance agréable
- Des personnes qui se sont senties écoutées
- Des personnes qui considèrent avoir acquis de l'autonomie

Evolutions du dispositif :

Suite à une rencontre entre les responsables de France Travail et du CCAS et en se basant sur les retours des travailleurs sociaux, nous avons convenu de faire évoluer le questionnaire qualitatif. Ainsi, pour laisser toute la place à la personne accompagnée et favoriser une libre expression du public, à compter du 1er janvier 2026, des questionnaires anonymisés sont envoyés aux personnes concernées. Dans la mesure où seul le CCAS utilisera les questionnaires à des fins qualitatives, les questions concerneront essentiellement le suivi avec le CCAS. Des rencontres mensuelles seront programmées entre professionnels FT et CCAS.

Nous avons détecté un réel besoin d'accompagnement chez les personnes en domiciliation au CCAS. De ce fait, et afin de toucher un plus grand nombre de public fragilisé

professionnellement et socialement, ces personnes sont régulièrement accompagnées par le service. Ce travail de repérage a été renforcé sur l'année écoulée. En effet, il est, à souligner, que la particularité de ce public est le non recours aux droits. Sur l'année écoulée, les personnes domiciliées représentent 16,45% des accompagnements. A noter qu'en janvier 2026, ce public représente déjà 28% de la file active.

Il est à préciser que depuis mai 2025, la durée d'accompagnement du public en accompagnement global est passée de 12 à 6 mois, renouvelable 3 mois de manière exceptionnelle et sur propositions des professionnels. D'après les retours des travailleurs sociaux, ce changement imposé a fortement impacté la qualité des accompagnements notamment sur la levée des freins périphériques à l'emploi. Ainsi, des démarches sociales n'étant pas finalisées, nous avons constaté que 30% des personnes anciennement suivies en accompagnement global continues d'être reçues en tout public par le CCAS.

5 ACCOMPAGNEMENT TOUT PUBLIC

5.1 Moyens créés par le service Solidarité Insertion : l'accompagnement tout public - hors conventionnement

Le CCAS est une structure de proximité qui s'adresse à tous les habitants de la commune (petite enfance, personnes âgées/handicapées, jeunes, familles, bénéficiaires des minimas sociaux...).

Le CCAS déploie une action générale de prévention dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il propose un accompagnement social des publics fragilisés ou qui rencontrent une difficulté ponctuelle (divorce, expulsion locative, perte de ressources, problématiques de santé, décès...).

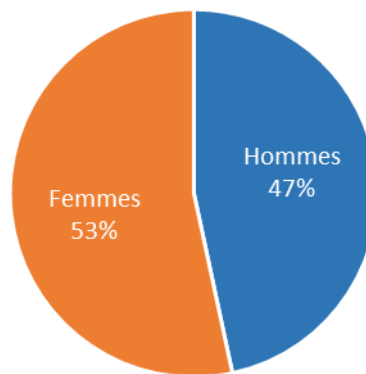
5.2 Profil du public reçu

	A. BERTIL	A. NEBOT	J. FERNANDEZ	C. PONTES	K. TOMA	Total
Nbre de dossiers	274	93	177	85	67	696
Nbre de rdv	526	115	417	127	86	1271

Sur l'année 2025, 696 situations ont été suivies par un travailleur social dans le cadre de l'accompagnement tout public. On note une augmentation de 13,36% par rapport à 2024.

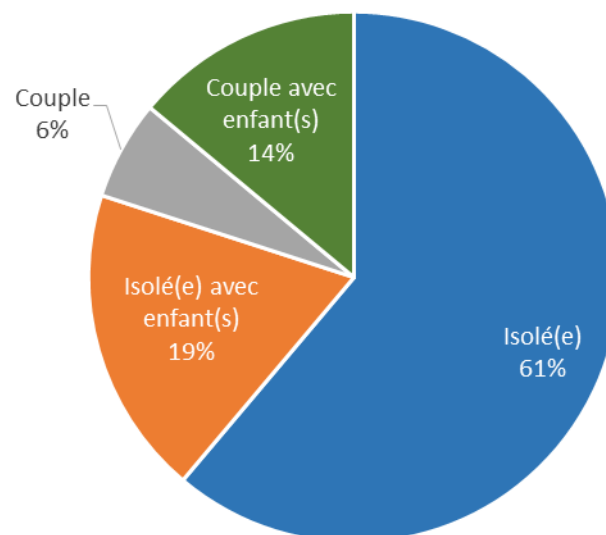
Cela représente, 1271 rendez-vous dans le dispositif « tout public » soit un accroissement de près de 21,98% en comparaison à 2024, sans compter les rendez-vous pour les aides sociales légales et de la domiciliation.

Il semblerait que le CCAS ait été repéré comme un service social de proximité.



53% du public accueilli est féminin. On note une proportion quasi égale à celle de l'année de précédente.

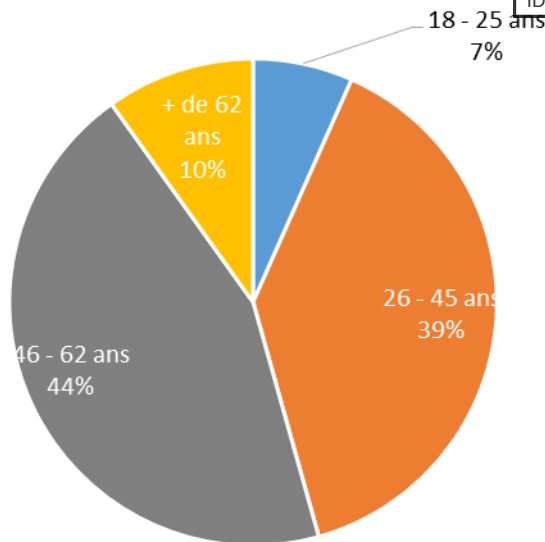
Statut familial



61% du public accueilli, correspond à une personne seule. Malgré l'ouverture aux familles en juin 2023, seuls 14% des couples avec enfants ont été reçus en rendez-vous. Toutefois, au total l'ouverture à « la famille » (personnes isolées avec enfants et couple avec enfants) correspond à 33%.

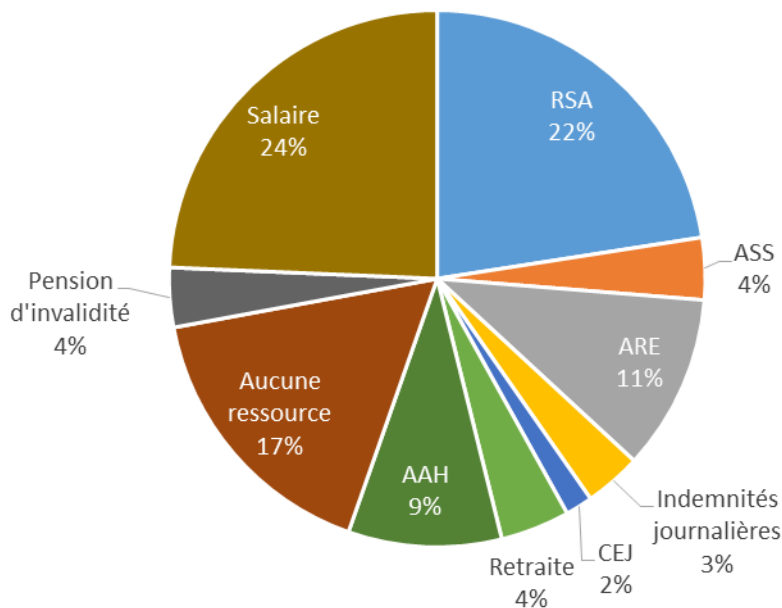
Notons qu'au vu de l'augmentation des demandes de RDV, le public cible du CCAS reste les personnes isolées sans enfant à charge.

Répartition par âge



Nous accueillons majoritairement un public âgé de 46 à 62 ans à hauteur de 44% et de 39% pour un public âgé de 26 à 45 ans.

Types de ressources principales



22% des personnes reçues sont bénéficiaires du RSA. On observe une hausse de 2% pour ce public.

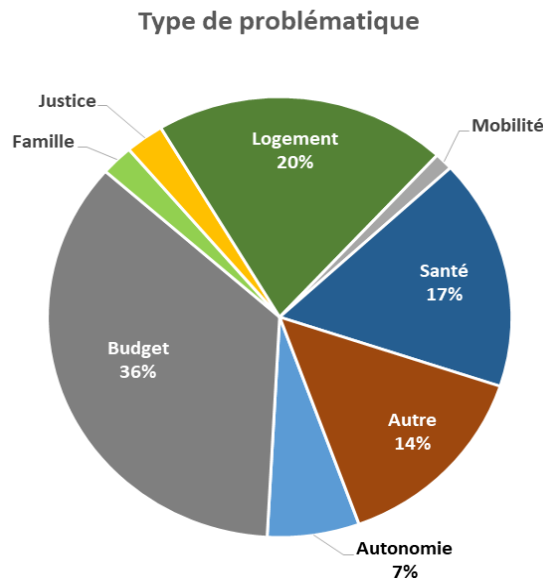
On peut remarquer une baisse de 4% du public n'ayant aucune ressource par rapport à l'année 2024 (21%). Cela peut s'expliquer par l'accompagnement effectué par les agents du service ayant favorisé une ouverture de droit où l'accès à un emploi.

On peut voir également que 24% du public reçu, est salarié, avec une hausse de 5%. En effet, nous observons une augmentation de ce public, également en difficulté notamment

financières. Notons que le CCAS reçoit également les agents salariés de la commune pour des motifs de la commune pour tous les types de demande (information, santé, budget, logement, accès aux droits ...).

16% du public reçu sur l'année écoulée rencontraient des problématiques de santé ponctuelle ou permanente.

5.3. Motifs des demandes



Nous constatons que les principaux motifs de rendez-vous correspondent au :

- Budget : 36% du public accueilli se présente pour une difficulté en lien avec une problématique budgétaire (difficultés liées à une baisse de revenus, séparation, factures importantes à régler, situation de surendettement...)
- Logement : 20% du public accueilli se présente pour un RDV en lien avec une problématique liée au logement (accès au logement, difficultés de maintien dans le logement conduisant parfois à des mesures d'expulsion, ouverture des droits à la CAF/MSA pour l'aide au logement...)
- Santé : 17% du public accueilli se présente pour une difficulté en lien avec la santé. (Accès aux droits, dossier MDPH, dettes, problème en lien avec les organismes de santé...)

A noter qu'en comparaison à l'année 2024, la problématique budgétaire a dépassé la problématique du logement. On peut émettre les hypothèses suivantes :

- Les difficultés financières semblent concerner toutes les catégories sociales. De fait, les demandes d'aides financières augmentent (santé, logement, mobilité ...).
- Les radiations successives des personnes bénéficiaires du RSA engendrent des ruptures de ressource et concomitant des dettes.

Concernant les autres motifs, représentant 14% des accompagnements effectués, ils sont regroupés dans plusieurs thématiques :

- Orientations vers des partenaires (CAF, Action logement, sociale, familiale, professionnelle des personnes accueillies (salaires, violences conjugales) avec enfants ...)
- Soutien administratif
- De l'écoute et de l'information aux droits

Concernant l'autonomie, qui représente 7% du public reçu, il s'agit entre autres de l'instruction des dossiers d'aide sociale à l'hébergement (ASH) qui est une aide financière du département pour les personnes âgées ou en situation de handicap entrées dans un établissement (EHPAD, résidence autonomie, USLD, FAM, foyer).

6 Actions démarrées en 2025 et poursuivies en 2026

- **Travail autour de la plaquette alimentaire :**

Celle-ci a vu le jour en 2025 et a été distribuée auprès de l'accueil de la Mairie, de l'accueil du CCAS, des agents CCAS, du médiateur de la Ville et du service logement. Elle a été également portée à la connaissance des associations concernées.

- **Prioriser l'accueil du public isolé tout en maintenant l'accueil des familles :**

Fort de constater l'accroissement des demandes de RDV auprès du CCAS, le service Solidarité Insertion, est en difficulté, pour proposer au public Orangeois, sans enfant à charge, un RDV dans un délai « raisonnable ». Cela malgré, l'augmentation des plages horaires hebdomadaire. Dans la mesure où le Département est le premier service social compétent dans l'accueil des familles (enfant de moins de 3 ans) dans la mesure du possible, il a été décidé de réorienter ce public, en priorité, vers l'EDeS (Espace Départemental des Solidarités). Une rencontre doit être organisée entre les responsables du CCAS et de l'EdeS.

- **Renouvellement du partenariat avec le Département, le Fond Social Européen et France Travail en cours :**

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accompagnement global une nouvelle demande de subvention est en cours. Actuellement, 1,5 ETP est positionné sur ce dispositif. Selon le retour des organismes financeurs, et au vu de la baisse de la file active en 2025, en prévision, un 0,5 ETP travailleur social pourrait basculer en accompagnement pour tout public. Cette éventualité est en réflexion.

- **Prise de poste de la nouvelle responsable de service en octobre 2025 :**

Réflexion et définition de nouveaux projets pour l'équipe et le service.

- **Analyse des pratiques :**

Dispositif à destination des agents du service, mis en place afin de les soutenir dans la remise en question de leurs pratiques qui sera renouvelé.

SERVICE AIDE SOCIALE LÉGALE

Fonctionnement du service

Les dossiers d'Aide Sociale Légale sont traités conjointement par le service d'aide à la personne et le service Solidarité Insertion.

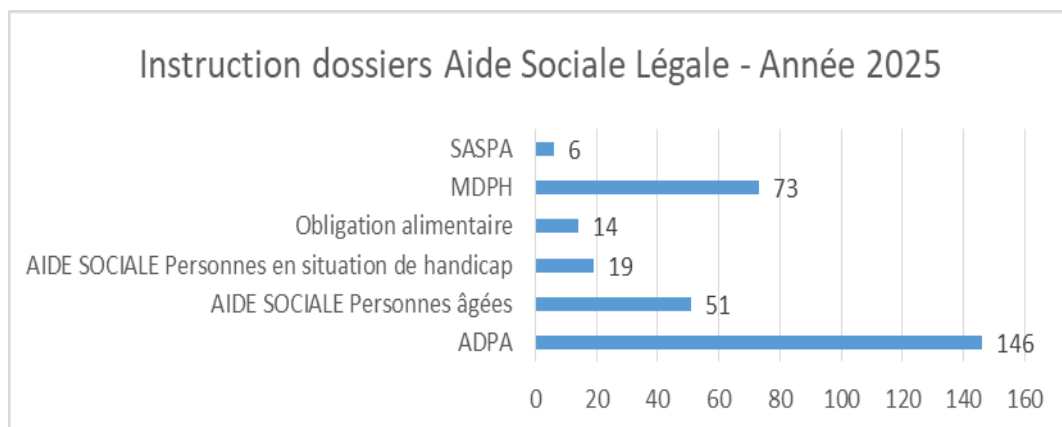
Leur mission principale consiste à instruire les dossiers et les demandes d'aides en faveur des personnes âgées qui sont destinés au Conseil Départemental, tels que :

- Les demandes de prise en charge des frais d'hébergement en foyer logement, en foyer occupationnel, maison de retraite EHPAD, service long séjour,
- Les demandes d'Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie (A.D.P.A).
- Les demandes de l'allocation de solidarité aux personnes âgées pour obtenir une retraite (minimum vieillesse).
- Les demandes de cartes invalidité, de stationnement,
- Les demandes d'allocation adulte handicapée (AAH),

Le public concerné est également renseigné sur les différentes formes d'aides pouvant être sollicitées ainsi que leurs incidences (obligations alimentaires, récupérations sur succession ou donation) et une aide pour identifier la solution la plus adaptée à leurs problèmes.

Statistiques

Le tableau, ci-après, recense le nombre de dossiers qui ont été transmis aux services du Département durant l'année 2025 : en légère baisse, 309 dossiers contre 312 en 2024.



Analyse des données

L'instruction des dossiers ADPA a baissé sur l'année : - 13 dossiers par rapport à 2024.

Les demandes d'aide sociale concernant la prise en charge des frais d'hébergement en maison de retraite ou EHPAD transmises au Département, sont en augmentation (51 en 2025 contre 43 en 2024).

Les demandes de placement pour les personnes en situation d'handicap sont en légère baisse (19 en 2024 contre 24 en 2024).

Les dossiers de demandes MDPH renseignent la situation et besoin du demandeur afin de lui permettre d'étudier ses droits concernant :

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le 02/07/2026

ID : 084-268400744-20260624-DELIB1042-DE



- l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et ses compléments ;
- l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
- la carte mobilité inclusion (CMI) ;
- la prestation de compensation du handicap (PCH) ;
- le renouvellement d'allocation compensatrice (ACTP ou ACFP) ;
- l'orientation vers un établissement ou service médico-social (ESMS) enfants/adultes ;
- le projet personnalisé de scolarisation (PPS) - parcours et aides à la scolarisation ;
- la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ;
- l'orientation professionnelle et/ou formation professionnelle ;
- l'affiliation gratuite à l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF).

Nous notons une forte augmentation des instructions MDPH, 73 dossiers instruits en 2025 contre 39 en 2024.

Les dossiers SASPA : Le service de l'allocation de solidarité aux personnes âgées verse le minimum vieillesse aux personnes ne relevant pas du système d'assurance vieillesse français. Les allocataires sont des personnes âgées ayant des parcours de vie marqués par la fragilité, notamment un éloignement durable du marché du travail, une situation de handicap, de faibles ressources.

Les demandes sont en forte baisse (6 en 2025 contre 26 en 2024).

1. Service Aide à domicile - Fonctionnement du service

Depuis sa création en 1976, le service d'Aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) du Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Orange intervient exclusivement auprès des personnes âgées, handicapées ou fragilisées avec comme mission principale le maintien à domicile (entretien du domicile, courses, entretien du linge, accompagnements divers et soutien moral, aide et préparation au repas, aide administrative).

Depuis 2008, le C.C.A.S a élargi ses prestations et les propose également aux Orangeois en activité.

Le service d'aide à la personne comprend désormais deux secteurs bien spécifiques : le secteur senior et le secteur actif.

Le service d'Aide à la personne du CCAS d'Orange, par sa singularité et sa proximité avec les habitants de la commune, s'efforce de rendre ses services accessibles à tous avec un accompagnement sur mesure tout en soutenant et valorisant les équipes de terrain au quotidien. Parce que chaque parcours d'usager est unique, nous construisons ensemble des solutions adaptées aux besoins des plus fragiles et de leurs aidants en renforçant nos contrôles qualité à domicile ainsi qu'une coordination soutenue avec un maillage de partenaires.

SERVICES AUX SENIORS

□ ACCOMPAGNER LE GRAND ÂGE ET A LA PERTE D'AUTONOMIE :

Destiné aux personnes âgées d'au moins 65 ans (60 ans en cas d'invalidité) et aux personnes handicapées. Le coût horaire des interventions peut être pris en charge partiellement ou en totalité par un organisme (caisse de retraite, Conseil Départemental, etc.)

Le professionnalisme des intervenantes du CCAS, facilite et adoucit la vie des seniors et de leurs proches. Nos prestations, sont adaptées et individualisées à chacun. Elles commencent par une évaluation au domicile par un agent du service d'aide à la Personne, avant démarrage des interventions. Cette visite permet une évaluation des besoins, une définition de solutions personnalisées de services ainsi qu'une coordination concernant le suivi et la qualité des prestations.

Afin de répondre au mieux au virage domiciliaire et au « bien-vieillir chez soi », nous proposons divers services :

L'entretien de l'espace de vie, comprenant les travaux ménagers, les courses, l'entretien du linge, l'accompagnement administratif, la préparation et l'aide au repas, l'accompagnement et la surveillance de personnes vulnérables, les déplacements, la livraison de repas. Nous menons également des actions de prévention de la perte d'autonomie avec la mise en place d'ateliers (gratuits), comme par exemple un groupe de parole de soutien aux aidants programmé tous les 3 mois, l'assistance informatique et internet avec l'aide de notre conseillère numérique.

Un espace seniors ouvert en centre-ville depuis Octobre 2023 avec une animatrice dédiée permet d'accéder à des activités créatives, ludiques et conviviales, tout en créant et/ou renforçant le lien social les lundis, mardis et jeudis.

□ ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP :

Afin de contribuer à une société plus inclusive, le CCAS propose aux personnes vivant avec un handicap et à leurs proches aidants des prestations de service adaptées à leur projet de vie et à leurs besoins, des accompagnements à domicile et hors domicile, ou entrée en établissements.

Apporter notre aide à l'ensemble des personnes âgées d'au moins 65 ans (60 ans en cas d'invalidité) et aux personnes en situation d'handicap de moins de 60 ans et plus, pour un peu

plus de confort, pour retrouver un équilibre *familial, ou tout simplement chez soi*, est notre vocation. Les aides à domicile de notre service spécifique d'accompagnement qui requiert une expertise plus *approfondie et pluridisciplinaire soutenue*.

LE SECTEUR ACTIF

Une demande urgente, ponctuelle ou régulière, destinée à toute personne sans condition d'âge dont le coût horaire des interventions est ici pris en charge dans sa totalité par le bénéficiaire.

2. La réforme des services autonomie à domicile

Le décret n°2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile, pris en application de l'article 44 de la loi n°2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022, impose aux services d'aide et d'accompagnement à domicile de se restructurer en service autonomie à domicile afin de faciliter la coordination et la création de passerelles entre les structures d'aide et de soins.

Ainsi, l'article L. 313-1-3 du code de l'action sociale et des familles (CASF) est remplacé par un article créant les services autonomie à domicile qui remplacent les SAAD, les SSIAD et les SPASAD.

Il y a ainsi deux catégories de services autonomie à domicile :

- Des services dispensant de l'aide et du soin (mentionnés au 1° de l'article)
- Des services ne dispensant que de l'aide (mentionnés au 2° de l'article)

Le SAAD du CCAS d'Orange s'est engagé à ne dispenser que de l'aide.

Ainsi, le service d'aide et accompagnement à domicile doit se mettre en conformité avec le nouveau cahier des charges (définissant les conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des services autonomie à domicile) au plus tard le 30.06.25 en facilitant la coordination et la création de passerelles entre le service d'aide à la personne et des Infirmiers libéraux pour répondre à l'obligation de proposer une offre de soins.

Dans le souci d'assurer la fluidité du parcours de la personne accompagnée, il est prévu que lorsqu'ils ne dispensent pas eux-mêmes des prestations de soins, ils devront organiser une réponse aux besoins en soins des personnes qu'ils accompagnent lorsque cela est nécessaire. Les modalités de cette organisation, qui pourra prendre la forme d'une convention de partenariat avec un ou plusieurs services, structures ou professionnels dispensant une activité de soins à domicile.

Les services autonomie à domicile sont des services relevant des alinéas 6° et 7° du I de l'article L.312-1 du CASF, c'est-à-dire des **services médico-sociaux autorisés**.

Les services autonomie à domicile, lorsqu'ils ne dispensent que des activités d'aide et d'accompagnement, sont autorisés par le Conseil Départemental, ce qui est le cas pour notre service.

Pour répondre à cette obligation de coordination de soins, le CCAS a proposé de conclure une convention de coopération avec plusieurs cabinets d'infirmiers libéraux sur la ville d'Orange.

Cette nouvelle coordination permettra :

- Une réponse plus complète aux besoins des personnes
- Une simplification des démarches au quotidien avec un interlocuteur unique chargé d'organiser la réponse aux besoins d'aide et de soins des personnes. Les services autonomie deviennent la porte d'entrée unique pour l'usager.
- Une coordination renforcée entre les professionnels de l'aide et du soin pour améliorer la qualité de l'accompagnement.

3. Composition du personnel

Le personnel administratif :

Il est composé de 7 personnes :

- **Madame SCARNATO Julie**, *Cheffe du service Aide à la Personne*, supervise et gère, le fonctionnement du service d'aides à domicile, portage de repas ainsi que le service Animation avec l'espace « Orange-Joie ».
- **Madame TRAMIER Lucie** *Conseillère en économie sociale et familiale* accueille le public, et intervient auprès des personnes âgées en situation de précarité, ou ayant des difficultés financières ou administratives.
- **Madame ORRY Nathalie**, *Agent d'accueil social*, accueille et renseigne le public sur les services proposés.
- **Madame Jessy DELAPLACE**, *Responsable de secteur*, assure la gestion opérationnelle des plannings (280 bénéficiaires, 32 AD).
- **Madame RAVELONARIVO Estelle**, *Gestionnaire administrative*, assure la totalité de la facturation du service « Aide à Domicile » en binôme avec Monsieur NUNES, opérationnel dès l'été 2025, afin d'assurer une continuité dans le service.
- **Monsieur NUNES William**, *Agent technique et gestionnaire administratif*, accueille et renseigne le public sur les services proposés par le CCAS, gère le service du portage de repas et assure la facturation en binôme avec Madame DELAPLACE.
- **Madame DEBARNOT Adelyne**, *animatrice de l'espace seniors*, intervient les lundis, jeudis après-midi et mardi toute la journée à l'espace Orange-joie, en centre-ville, afin de proposer des activités et du lien social à nos aînés.

Il est important de souligner que tout le personnel du bureau est polyvalent. Chacun a la capacité de remplacer un agent absent de l'accueil, à l'élaboration des plannings, la réalisation des astreintes téléphoniques, jusqu'au bon fonctionnement du service de télégestion ASAPRO.

4. La démarche qualité au service des usagers :

- Evaluation externe HAS (Haute Autorité de Santé) :

Depuis l'entrée en vigueur de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) autrefois agréés par la Préfecture sont réputés autorisés par le Département. Cette autorisation est valable pour une durée de 15 ans à compter de la délivrance du dernier agrément qualité. En application de la loi visée, ci-dessus, le SAAD géré par le CCAS d'Orange est donc autorisé depuis le 1^{er} janvier 2012, date de son agrément, pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026. Hors, l'arrêté n°2024-9947 publié par le Département de Vaucluse, portant sur la programmation des évaluations des services autonomie à domicile a reporté la date de fin de notre autorisation au 31 décembre 2027. L'évaluation externe devra donc être planifiée courant 2027.

L'autorisation actuelle implique :

- Une évaluation interne tous les 5 ans
- Une évaluation externe tous les 7 ans
- Un engagement d'une démarche qualité

- L'existence d'un projet de service
- L'existence d'un projet personnalisé pour l'utilisateur
- L'engagement dans la formation des collaborateurs (qualifications, compétences, connaissances, attitudes, gestes et postures, 1^{er} secours).

Dans ce contexte de future évaluation externe, et afin de répondre aux mutations des politiques publiques, notre projet de service est en cours de réactualisation.

Afin de favoriser la démarche participative, démocratique et l'échanges de pratiques, des groupes de travail ont été programmés avec les aides à domicile et la cheffe de service sur la période d'Octobre 2025 à Juin 2026 sur différentes thématiques.

Les agents, qu'ils soient Aides à domicile ou Agents administratifs, ont pu apporter leur pierre à l'édifice dans ce projet de service tout en contribuant à la qualité de vie au travail, en redonnant aux agents du « sens aux pratiques professionnelles ».

Les thèmes qui ont été ou qui vont être abordés sont :

- La démarche de bientraitance et lutte contre la maltraitance
- La santé mentale
- Une réflexion autour de l'accueil des nouvelles aides à domicile (livret d'accueil, procédures).
- L'écoresponsabilité
- Les troubles cognitifs
- La gestion de la perte d'autonomie au domicile

Personnel Aide à domicile

Au 31 décembre 2025, le service compte un effectif de 34 aides à domicile, 19 agents titulaires et 15 agents contractuels, correspondant à une équivalence temps plein de 29.3

Tout au long de l'année 2025, le service « aide à la personne » a dû faire appel à 31 aides à domicile contractuelles (équivalence temps plein sur l'année : 12.75) afin de remplacer le personnel titulaire en congés maladie ou en congés annuels, et pour subvenir à un surplus d'activité.

A ce jour, 55% des aides à domicile titulaires sont diplômées du titre professionnel assistante de vie familiale ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale.

Afin de renforcer la professionnalisation de nos intervenantes, et dans le but de maintenir une prestation de qualité, en plus des formations continues, présentées ci-après, nous encourageons également notre personnel par le biais d'un accompagnement, à faire valoir leurs acquis professionnels pour l'obtention du diplôme d'état d'Accompagnement Educatif et Social, (accompagnement de la vie à domicile - ex DEAVS) ou celui du titre d'Assistante de vie familiale.

Extrait du plan de formation de l'année 2025 :

Catégorie de personnel	Organisme	Intitulé de la formation	Nbre de participants	Nbre de jours
Personnel administratif	CNFPT	Formation d'intégration catégorie A	1	10
	CNFPT	Formation d'intégration catégorie B	1	10
	CNFPT	Prévention et régulation des situations conflictuelles pour les managers	1	3
	CNFPT	Le sauveteur ou la sauveteuse secouriste du travail SST	2	4
	CNFPT	L'aide sociale aux personnes âgées	1	2
	CNFPT	Sensibilisation aux activités artistiques en établissement accueillant des personnes âgées.	1	3
	INSET ANGERS	Parcours de formation à visée certifiante Directeur, directrice d'établissement et/ou service pour personnes âgées (DESPA)	1	8.5
Personnel intervenant	CNFPT	Sensibilisation à la laïcité	8	4
	CNFPT	La bientraitance dans l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie.	1	3
	EB Formation	Formation APS-ASD (acteur prévention secours aide et soins à domicile)	2	11
	Psychologue	Analyse des pratiques professionnelles	11	26
	EB Formation	Formation APS-ASD (acteur prévention secours aide et soins à domicile) recyclage	4	8
	CARSAT	Vieillesse et troubles mentaux	3	4.5

27 agents du service à la personne ont participé en 2025 à des actions programmées par différents organismes, totalisant 71.5 jours de formation sur l'année (soit 65.8% du personnel).

En prenant en compte les besoins relevés par le personnel lors des entretiens annuels, les thèmes de formation retenus pour l'année 2026 seront les suivants :

- Formation APS-ASD (+recyclage)
- Sensibilisation à la santé mentale
- Accompagner le bénéficiaire dans une démarche de bientraitance
- Le cadre légal, les limites et les missions de l'aide à domicile
- L'accompagnement des personnes en perte d'autonomie
- Sensibilisation à la laïcité
- L'accompagnement des personnes souffrant d'addictions
- Analyses des pratiques professionnelles
- Prise en charge du handicap moteur au domicile
- Troubles mentaux, vieillissement cognitif et maladies neurodégénératives
- Prise en charge palliative/douleur de la personne au domicile (cancer évolutif)

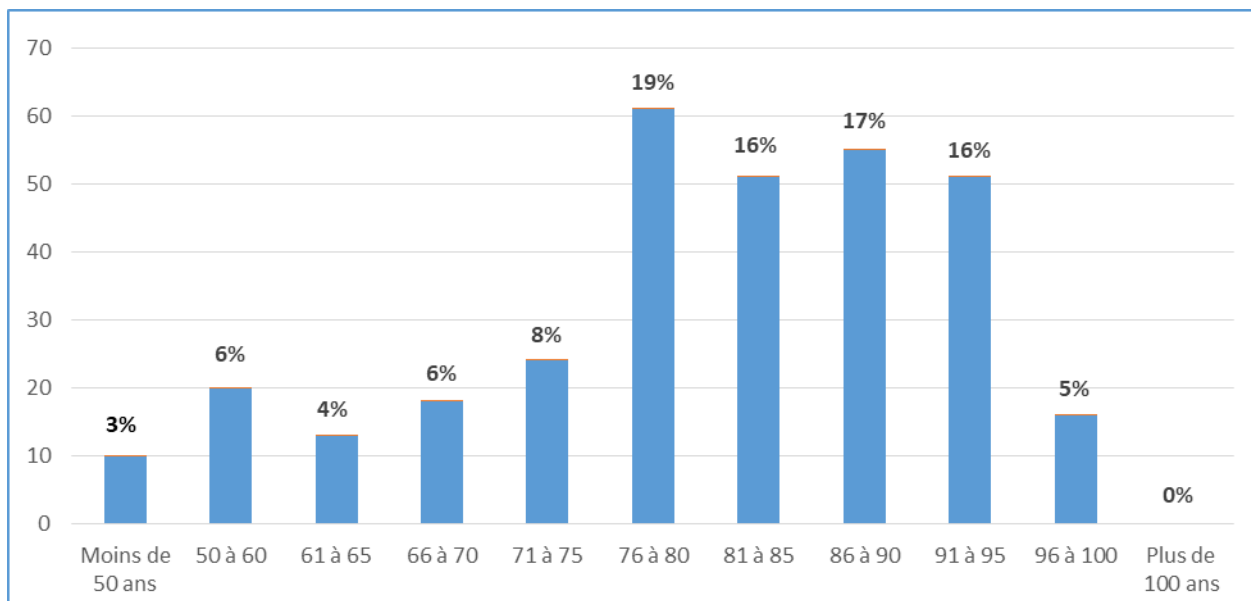
5. Analyse des données :

Etude de la population desservie :

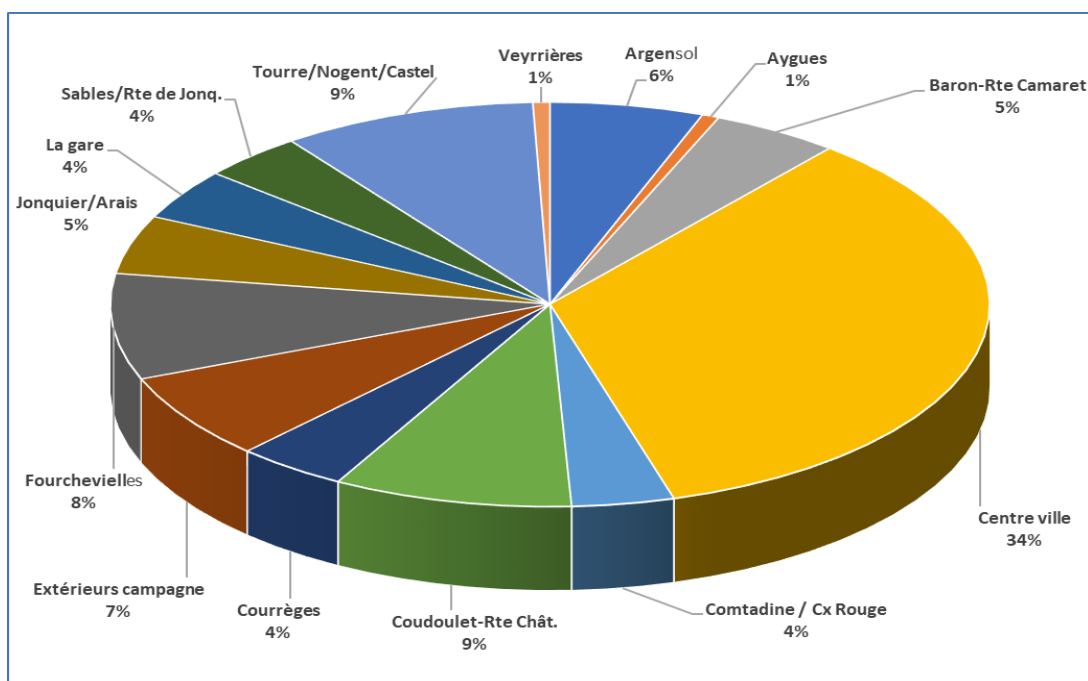
Durant l'année 2025, le Service Aide à la Personne :

- A enregistré 4995 appels téléphoniques,
- A accueilli 757 personnes,
- Est intervenu dans 319 foyers

Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge



Localisation géographique des bénéficiaires



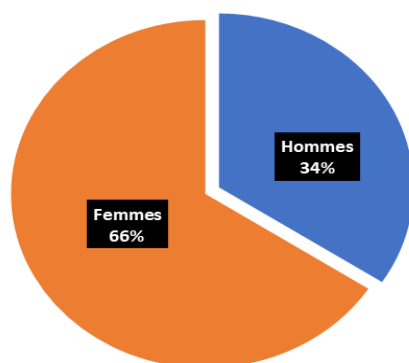
Répartition hommes/femmes

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

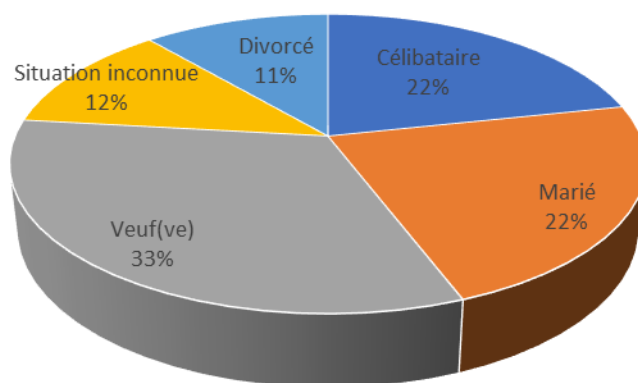
Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le 02/07/2026

ID : 084-268400744-20260624-DELIB1042-DE



Répartition par situation



■ Célibataire ■ Marié ■ Veuf(ve) ■ Situation inconnue ■ Divorcé

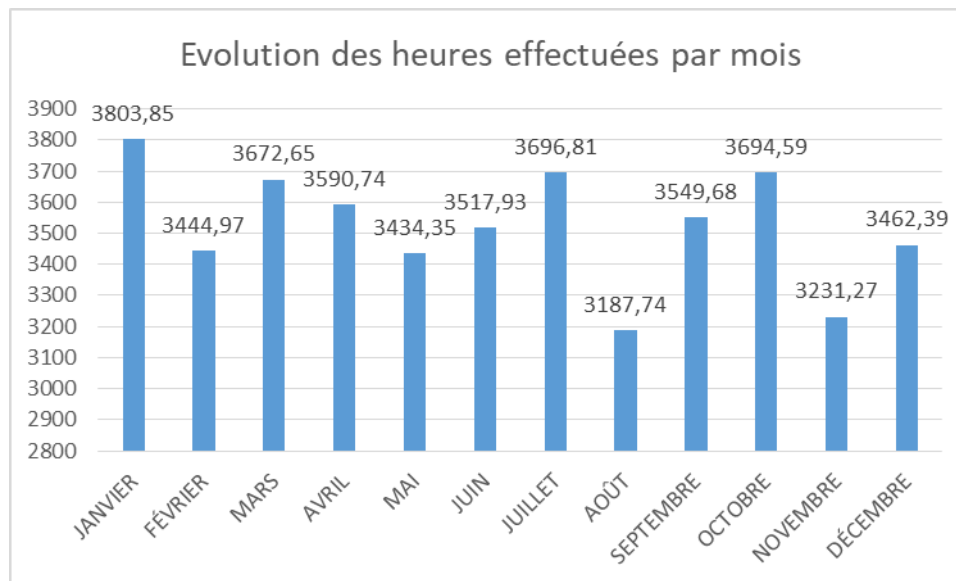
6. Statistiques des activités du service

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le 02/07/2026

ID : 084-268400744-20260624-DELIB1042-DE



Etude des accords :

Le service collabore avec 5 caisses de retraite.

Au 31 décembre 2025, le CCAS est intervenu auprès de :

- 68 bénéficiaires de la CARSAT
- 137 bénéficiaires de l'APA
- 9 personnes en situation de handicap
- 16 personnes relevant de la PCH (prestation de compensation du handicap)
- 12 personnes en aide sociale (personnes âgées)
- 62 bénéficiaires en service libre
- 7 personnes actives
- 9 bénéficiaires d'autres caisses

Cette année, nous avons obtenu 50 nouveaux accords toutes caisses confondues.

Etude des heures effectuées :

Au cours de l'exercice 2025, le volume d'heures effectives s'élève à **42 286,97 heures**, contre **40 574,07 heures en 2024**, soit une progression de **4,22 %**, représentant une augmentation de **1 713 heures**. Le nombre de prises en charge autour du handicap ne cesse de croître également.

Cette évolution s'explique principalement par la hausse des prises en charge financées par le Conseil Départemental, notamment au titre de l'APA et des dispositifs en faveur des personnes en situation de handicap, ainsi que par une augmentation des interventions relevant des autres organismes financeurs. Le vieillissement de la population combiné au souhait de vouloir rester à son domicile sont des enjeux majeurs à relever pour notre service d'aides à domicile. Cette augmentation prouve que ce service est essentiel au bien être des administrés contribuant ainsi au virage domiciliaire de manière significative.

La CARSAT maintient la répartition des aides, elle a stabilisé les l'aide à domicile. Elle continue à favoriser la prévention par des Ateliers et de la formation pour les aidants, l'habitat, le cadre de vie et l'autonomie.

Par ailleurs, l'activité liée à la CARSAT fait état de **68 accords** en 2025, correspondant à un volume de **3 879,70 heures**, contre **3 823,55 heures** en 2024, traduisant une très légère progression (+ 1,47 %).

Enquête de satisfaction annuelle :

Nos enquêtes de satisfaction sont toujours riches d'enseignements. Elles nous permettent de nous rendre compte de la façon dont nos bénéficiaires perçoivent la qualité de nos prestations, mais aussi notre adaptation à leurs besoins. Nous avons, en effet, à cœur de répondre au mieux à leurs préoccupations et à leurs attentes, afin de favoriser le maintien à domicile de ces personnes fragiles en toute sécurité.

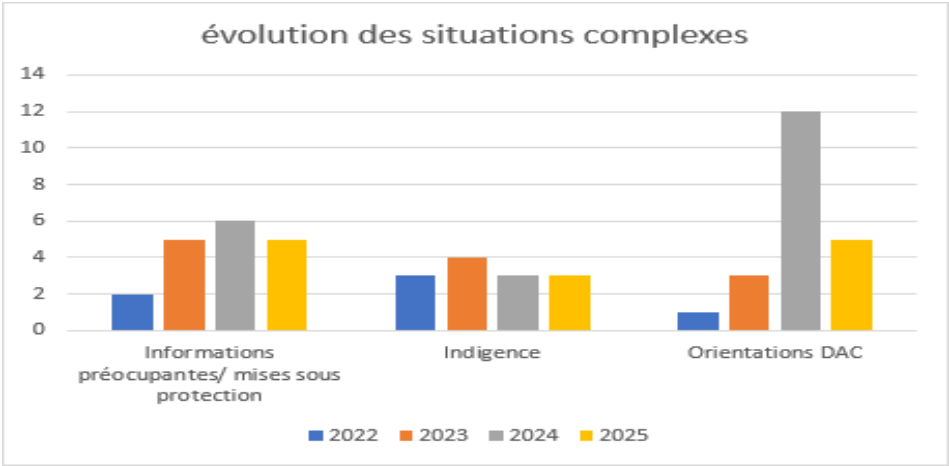
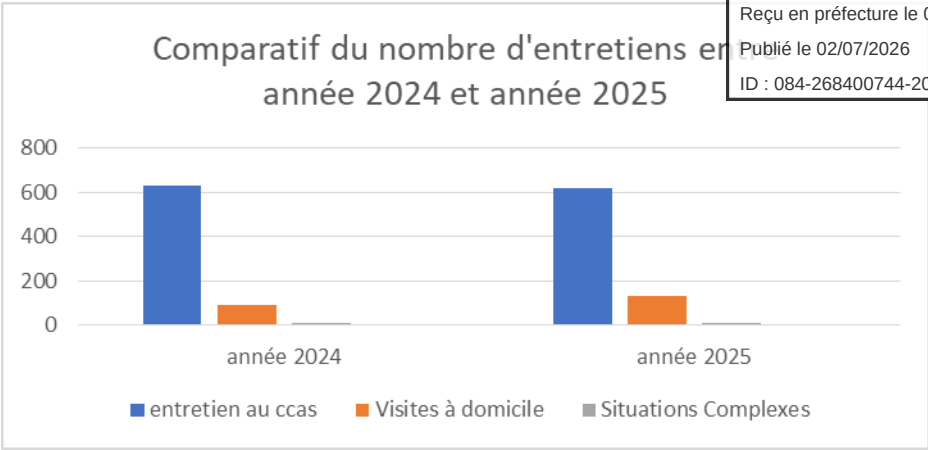
*Pour cette année 2025, **55,98 %** de nos bénéficiaires sont très satisfaits du service rendu par les aides à domicile, **29.90 %** sont satisfaits et **0,58 %** sont insatisfaits. Nous constatons que pour les nouveaux arrivants **76.4 %** sont très satisfaits du service rendu par les intervenantes et **25 %** en sont satisfaits. Dans le cadre d'une démarche qualité constante, des visites à domicile annuelles d'évaluation seront programmées en 2026 pour couvrir la totalité de nos usagers du service à la personne et co-construire avec eux leur projet d'accompagnement personnalisé. En 2025, plus de 74 visites à domicile contrôle qualité ont été réalisées. Cette vigilance permanente au plus près du terrain nous permet de mesurer la satisfaction, d'identifier rapidement les axes d'amélioration et mettre en place des actions correctives. C'est cette réactivité, associée à une responsabilité collective, qui nous permet de maintenir la confiance des bénéficiaires.*

7. L'accompagnement social

2025 a été marquée par l'augmentation des personnes âgées en situation de précarité financière liée à l'inflation qui se répercute sur les ménages depuis plusieurs années.

En effet, l'augmentation du coût de l'énergie et des assurances a contribué à accentuer les difficultés budgétaires des aînés. Les pensions de retraites ne compensent pas ces augmentations de charges et de plus en plus de personnes se retrouvent en grande précarité.

Parmi le nombre croissant de demandes d'aides financière au nombre de 114 pour cette année 2025, apparaît un accroissement des orientations pour de l'aide alimentaire (environ 22 %) auprès des associations caritatives de la ville. Le public âgé, jusqu'ici en minorité, pour les demandes d'aide à la subsistance, du fait de leur isolement social et familial également, n'ont pas d'autre choix que de solliciter nos services. Les personnes seules, sont majoritairement concernées. On constate une augmentation des situations d'isolement. En corrélation avec tout ceci et une forte désertification médicale, vient s'ajouter des demandes d'aides en lien avec la santé, 93 demandes recensées en 2025.

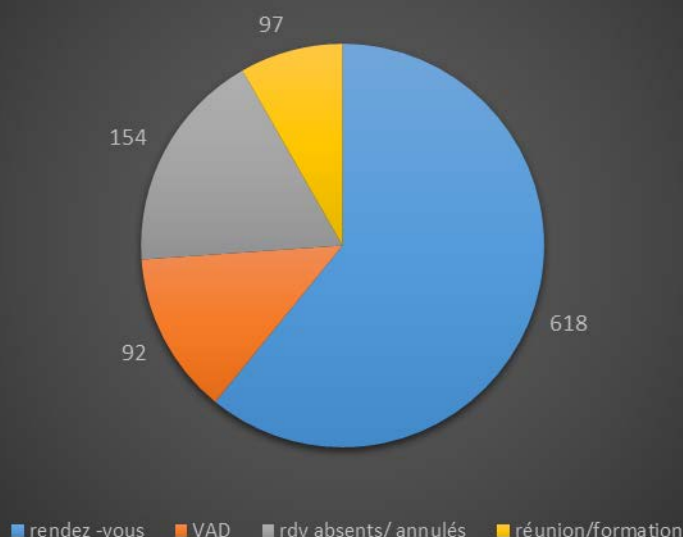


La CESF (Conseillère en économie sociale et familiale) du service dans ce cadre, a pu accompagner plus de 309 personnes en 2025 lors de 750 entretiens sur place et à domicile.

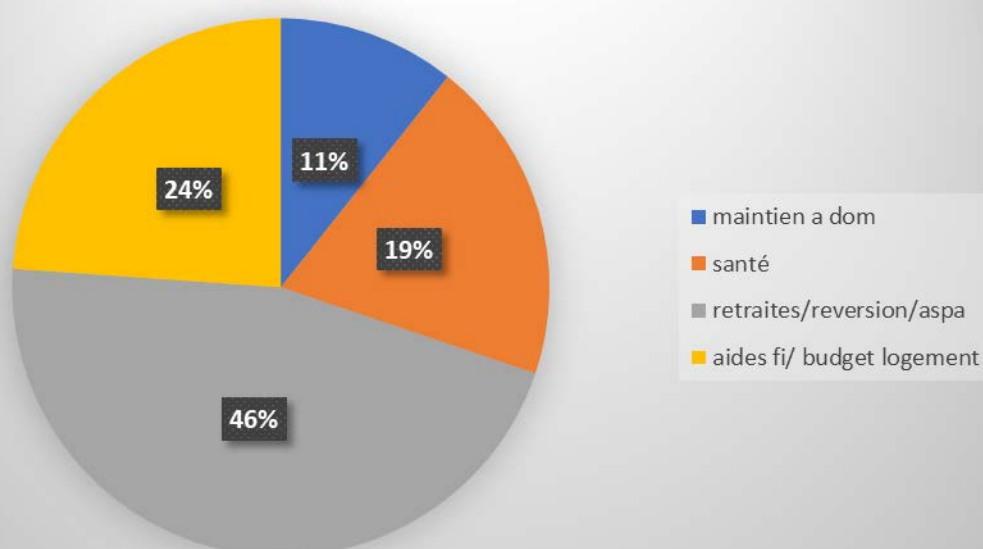
A noter, une augmentation significative des visites à domicile permettant de constater les difficultés de mobilité du public concerné.

La responsable de service a pu instruire 65 dossiers pour des admissions en EHPAD, résidence autonomie ou accueil de jour pour cette année 2025 et orienter une dizaine de personnes vers des services et structures adaptés par le biais du groupe de parole de aidants qui a permis de repérer les situations d'urgence et de vulnérabilité. 106 visites à domiciles ont été réalisées soit d'évaluation, à la suite de signalement ou pour réajuster une prise en charge complexe.

Année 2025



Type de dossiers



Madame TRAMIER, CESF, acteur de terrain et de proximité auprès des administrés fait état d'une croissance importante du nombre de signalements ou d'informations préoccupantes pour lesquelles il a fallu se déplacer au domicile afin d'établir une évaluation visant à mettre en place des actions à court et moyen terme.

L'augmentation générale sociétale de la précarisation des personnes âgées de plus de 60 ans a fait accroître toutes les demandes aboutissant sur des mises en place de mesures de protection ; d'inclusion en dispositif d'accompagnement intensif et procédure d'indigence. 3 situations d'indigence ont été traitées au cours de l'année 2025 par notre CESF ainsi que 5 mises sous protection et IP* (informations préoccupantes).

Le groupe de parole des aidants, initié en octobre 2024, fort de son succès sera reconduit pour 4 séances/an de 2h programmées tout au long de l'année. Les subventions accordées par le Département, dans le cadre d'un appel à projet sur la thématique des actions de prévention des

seniors, vont permettre de pérenniser cette action jusqu'au 2^{ème} trimestre 2027. Ce groupe de parole, coanimé par un psychologue clinicien et la responsable du service d'aide à la personne, tous deux formés en systémie, et qui sont les membres permanents du dispositif, propose des solutions et un espace de parole via l'entraide et l'intelligence collective. Ce dispositif gratuit et ouvert à tous les administrés, répond à une forte demande et remplit à chaque séance son taux maximum de participation (12 à 14 personnes). Les thématiques peuvent porter sur les dispositifs de maintien au domicile, ou comment prendre soin de soi en qualité d'aidant, ou encore les attitudes à adopter face à l'épuisement. Des bénévoles, volontaires de l'aide à la personne, et du soin, peuvent venir alimenter les groupes de parole afin d'apporter un éclairage supplémentaire aux participants (assistante sociale du Département, infirmière libérale, aide à domicile). Le but premier de ce groupe de parole étant de repérer les situations de fragilités et d'épuisement des aidants avant le stade d'urgence. 4 participants ont été redirigés vers notre CESF du service pour un accompagnement global. Depuis 2025, nous avons mis en place des questionnaires de satisfaction à destination des participants afin d'apporter des axes d'amélioration, diversifier les thématiques et justifier de la légitimité de notre action auprès des organismes financeurs. Depuis février 2025, une séance de relaxation d'une vingtaine de minutes clôture ce groupe de parole. La relaxation a été plébiscitée par les participants qui recherchaient des méthodes simples pour prendre soin et de réduire la charge mentale.

Gestion et traitement de l'indigence :

« Il résulte de la combinaison des articles L.2213-7, L.2223-27 et L.2223-19 du Code Général des Collectivités Territoriales que le Maire ou à défaut, le représentant de l'état dans le département pourvoit d'urgence à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée décemment sans distinction de culte ni de croyance » (article L.2213-7).

De plus, l'article L.2223-27 précise que « le service est gratuit pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes. Lorsque la mission de service public définie à l'article L.2223-19 n'est pas assurée par la commune, celle-ci prend en charge les frais d'obsèques de ces personnes. Elle choisit l'organisme qui assurera les obsèques ».

Nous sommes donc en présence d'une dépense obligatoire qui doit être prise en charge par le budget de la Commune, par détermination de la loi.

Passant au fil des années, à la moyenne d'une procédure par an à plus de 3 à 5 par an, l'indigence représente désormais une partie non négligeable du travail d'enquête social des travailleurs sociaux du CCAS.

Le rapport rédigé sur la base des éléments financiers et familiaux nécessite un traitement en urgence afin de respecter le délai fixé à 6 jours après le décès pour procéder à l'inhumation du défunt sur la commune.

Ce travail d'investigation long et fastidieux s'effectue sur des créneaux administratifs dédiés à l'instruction de dossiers de demandes d'aides et généralement au détriment d'autres dossiers en cours.

8. Renforcement du partenariat

• Police Municipale

Depuis Mars 2023, ont été initiées des rencontres et une collaboration régulière entre le service d'aide à la personne du CCAS et la Police Municipale afin de gérer des situations complexes concernant les usagers du SAP ou des administrés en réunissant les compétences des différents services de la commune.

Ainsi, plus d'une trentaine de situations ont pu être résolues sur l'année 2025 avec le concours et la coopération des 2 services respectifs, en réalisant, par exemple, des visites à domicile conjointes ou en venant sécuriser les intervenants au domicile (aides à domicile, infirmières libérales, responsable et travailleur social) lors de situations complexes.

• EHPADs de la commune

Un partenariat avec l'EHPAD de la Deymarde a pu être initié en 2024. Ce partenariat a permis de mettre à disposition les locaux climatisés de l'établissement, afin de permettre aux personnes âgées vulnérables et isolées de bénéficier d'un endroit pour se rafraîchir en cas de canicule. Ce partenariat, a permis de renforcer les projets communs autour du bien vieillir et de valoriser nos aînés à travers des actions. Deux réunions de coordination ont été mise en place pour cette année 2025, entre l'EHPAD la Deymarde et le Service d'Aide à la Personne. En juin 2025, l'EHPAD de la Deymarde a mis à disposition sur 2 journées entières, son accueil de jour et une chambre témoin, afin que les aides à domicile du CCAS puisse réactualiser leur connaissances et formation en matière d'ergonomie, gestes et postures et premiers secours.

En 2025, deux nouveaux partenariats ont été conclus avec les 2 autres EHPADs de la commune : EHPAD Sacré Cœur et Raoul Rose. Des conventions de partenariats ont permis de venir renforcer notre collaboration, et fluidifier le parcours de la personne âgée sur le territoire. Ces 2 EHPAD mettent, également, à disposition leurs locaux pour des personnes âgées fragiles et vulnérables en période de fortes chaleurs.

Ainsi, grâce aux groupes des aidants, initié 2024, au CCAS d'Orange, 17 personnes ont pu être orientées vers l'accueil de jour Alzheimer de la Deymarde et ainsi permettre le répit de l'aidant principal. 24 dossiers d'EHPAD ont été instruits par la responsable de service et ont permis une réorientation des personnes quand l'étayage au domicile bien que complet ne devienne plus adapté vers les EHPADs de la commune.

• Cabinets d'infirmiers libéraux

Dans le cadre de la réforme des services autonomie qui demande aux services d'aide à domicile de se mettre en conformité, au plus tard au 30 juin 2025, nous avons initié des partenariats avec différents cabinets d'infirmiers libéraux sur la commune. Cette collaboration permet de fluidifier, harmoniser et coordonner le parcours de l'usager. Ce temps dédié aux sorties d'hospitalisation et à l'articulation des soins en cas d'aggravation de l'état général de l'usager, est pris en charge par la responsable du service (infirmière coordinatrice de formation) et peut représenter jusqu'à 3 heures de coordination par semaine. En 2025, 19 personnes ne trouvant pas d'infirmiers pour leurs soins ont pu par le biais du CCAS être orientés et accéder à une prise en charge paramédicale. Ce partenariat, dans le cadre de la mise en conformité des SAAD avec les cabinets d'infirmiers libéraux est perfectible, évolutif et participatif. Nous sommes passés de 6 partenariats à 12 sur l'année 2025. Le chiffre et les demandes de collaboration ne cessent de progresser.

• APEI/ SAVS

Afin d'accompagner les personnes porteuses de handicap de la manière la plus qualitative qu'il soit, une collaboration avec l'APEI d'Orange a été initiée afin de permettre à ce public de rester à son domicile afin de s'inclure plus facilement dans la vie ordinaire. Ainsi, 5 accompagnements communs avec le SAVS et 4 nouveaux bénéficiaires dont des travailleurs ESAT, ont rejoins le service à la personne orientés par l'équipe éducative du SAVS. Des réunions mensuelles entre les éducateurs du SAVS et la responsable du service à la personne ont permis de coordonner des prises en charge et d'optimiser la synergie entre les différents intervenants. Une jeune personne, atteinte de handicap mental, a pu bénéficier cet été des auxiliaires de vie afin de venir pallier à la fermeture de son IME (institut médicoéducatif) et ainsi soulager les aidants principaux. Grâce à la volonté des intervenants, les personnes porteuses de handicap peuvent bénéficier d'un maintien au domicile de qualité et d'une coordination optimale.

• Lycée professionnel Aristide Briand

Un partenariat horizon 2026-2027, pourra être envisagé avec les lycéens du bac pro animation et l'espace seniors Orange Joie.

- **Centre hospitalier de Montfavet** : unité URPS (unité de réhabilitation mobile de gérontopsychiatrie et CMP (centre médico psychologique)

Depuis 2024, une collaboration avec l'URPS a été initiée, afin de permettre aux personnes atteintes de troubles psychiques de se maintenir à leur domicile en évitant et/ou limitant les épisodes de décompensation. L'URPS, composée de 4 infirmiers, d'une assistante sociale et d'un psychiatre accompagne les personnes atteintes de troubles psychiques volontaires pour se réinsérer dans le tissu social. Nos deux services interviennent ainsi en complémentarité avec leur expertise, au domicile des bénéficiaires. L'équipe mobile de gérontopsychiatrie composé d'infirmiers, d'une assistante sociale, très réactive, est un interlocuteur essentiel lors d'accompagnement au domicile de personnes atteintes de troubles psychiques.

DAC* (Dispositif d'Appui à la Coordination)

Le CCAS est membre permanent des CPG (Commission pluriprofessionnelle en gériatrie) permettant d'échanger, de résoudre et d'orienter de manière collégiale sur des situations avec un haut degré de complexité. Cette année Mme TRAMIER notre CESF a participé à 8 CPG.

Afin de renforcer le maillage et ces partenaires incontournables nous avons organisé au CCAS en Septembre 2025 une rencontre partenariale avec les travailleurs sociaux du territoire réunissant au total 18 professionnels et acteurs de la commune (EDES, assistantes sociales de l'hôpital, assistantes sociales et infirmière du département handicap et personnes âgées, équipe mobile de gériatrie, équipe mobile de gérontopsychiatrie, assistante sociale des armées, équipe du DAC...). Forte de son succès, une seconde rencontre a été programmée en février 2026, toujours au CCAS d'Orange, ce qui renforce la communication et favorise l'interconnaissance.

Le CCAS siège, également, aux tables de réflexion en gérontologie organisés par le DAC sur le département du Vaucluse, réunissant tous les acteurs du sanitaire et du médico-social, afin de réfléchir ensemble sur le bien vieillir, les dispositifs existants, les projets et la dynamique de territoire en faveur de nos aînés.

Nouveaux partenariats :

Association « les Petits Frères des Pauvres » :

Aujourd'hui en France 2 millions d'ainés souffrent d'isolement dont 750 000 personnes âgées sont en état de « mort sociale » privés de liens, de plaisirs simples et essentiels de la vie.

Récemment implantés sur la commune car répondant à des besoins croissant de lutte contre l'isolement des aînés, une équipe de 7 bénévoles sera en place, dès février 2026, sur la Ville d'Orange, afin de réaliser des visites de convivialité aux personnes âgées. Cette association peut également proposer des séjours vacances ou des aides financières en fonction des situations. Un partenariat dynamique s'est établi avec le service d'Aide à la Personne où une vingtaine de situations d'isolement ont pu être recensés par notre service. La coordination et la centralisation des demandes sera assurée par la responsable du service d'Aide à la Personne.

Association APSDM * (Association des prestataires de services et distributeurs de matériel médical) :

Ce partenariat a pour but principal de fluidifier le parcours de soin du bénéficiaire et des administrés, en trouvant des solutions de manière coordonnée pour le matériel médical et aménagement du domicile pour nos aînés et personnes en situation de handicap. Ce partenariat permet de faire le lien avec le réseau de proximité (hôpital, IDEL, médecin traitant, kinésithérapeute, assistante sociale). Cette collaboration donnera la possibilité aux 2 partenaires CCAS et APSDM de participer à des actions communes de prévention sur le territoire (Semaine Bleue, Octobre Rose.). Ce partenariat s'inscrit également dans le parcours formation des aides à domicile par le prêt de locaux, matériel ou micro-formation.

Collaborations à venir :

CPTS* (Communauté professionnelles territoriales de santé) un p

territoriale
Nous avons participé en décembre 2025 à la réunion de lancement de la CPTS IASO* (Initiative Action Santé Orange). La CPTS a pour but d'améliorer l'accès aux soins et la prise en charge des patients dans la région d'Orange. Elle vise à faciliter l'accès au médecin traitant, aux soins non programmés, et soutenir les professionnels de santé. Dans une démarche d'ouverture, de complémentarité et d'entraide sur le territoire, le CCAS participera à 2 thématiques essentielles lors de groupes de travail :

- Le parcours pluriprofessionnel de la personne âgée (responsable de service et responsable de secteur)
- La gestion de crises sanitaires graves (direction du CCAS)

Célébration des centenaires de la commune :

Depuis 2023, plus d'une dizaine de centenaire ont été célébrés au domicile ou en EPHAD pour leur plus grand bonheur. Ce moment émouvant de partage où l'ainé reçoit un panier gourmand ou des fleurs de la part de la municipalité, est l'opportunité de mettre à l'honneur et valoriser nos centenaires, ainsi que l'importance de la transmission et du lien social.

9. Espace Seniors « Orange-joie »

Effectif depuis octobre 2023, cet espace répond à une forte demande de nos aînés de la commune. Il permet de rompre l'isolement tout en offrant une solution de répit ponctuelle aux aidants. Cet espace, favorise l'autonomie de la personne tout en faisant se rencontrer les générations (ateliers intergénérationnels comme l'atelier conte, argile ou autre) et en rendant accessible les animations à l'ensemble des habitants seniors du territoire d'Orange. L'inscription annuelle a été fixée à la somme symbolique de 15 euros. Depuis le nombre d'inscription ne cesse d'augmenter. Au 31 Décembre 2025, nous comptons 62 adhérents et 1664 participations, aux ateliers, contre 85 adhérents et 1603 participations au 31 décembre 2024. Plusieurs coopérations interservices ont pu être initiées cette année pour le plus grand bonheur de nos seniors, que ce soit sur le plan culturel, cognitif, artistique la prévention ou les échanges intergénérationnels.

L'accent est mis sur les échanges et la collaboration interservices avec la crèche familiale, le RPE, Boisfeuillet, les archives, la médiathèque, le musée, le conservatoire et la conseillère numérique. Comme depuis de nombreuses années, le partenariat avec l'ASEPT aura cette année encore été très apprécié. Et pour finir, 3 ateliers poteries ont été organisés avec un prestataire.

9.1 PARTENARIATS INTERSERVICES 2025**BOISFEUILLET**

Nous nous associons avec les affaires scolaires (Boisfeuillet) lors de la Semaine bleue en partageant des ateliers et activités communes, ainsi que lors de « la Galette des rois » qui est une après-midi offerte aux adhérents de Boisfeuillet et de Orange-Joie avec orchestre et goûter.

ARCHIVES

Les adhérents d'Orange Joie, ont pu bénéficier d'une activité « ESCAPE GAME » aux archives. Les activités en lien avec ce service ont été moins nombreuses cette année pour cause de déménagement des archives.

MEDIATHEQUE

Cette année, les nombreuses expositions nous ont permis une médiathèque. Nous avons pu profiter en début d'année d'une visite des fonds patrimoniaux, d'une exposition interactive « qui a dérobé l'Omorto » qui est une enquête à résoudre par le biais d'outils numériques. Et pour finir une belle exposition sur les pompiers.

RELAIS PETITE ENFANCE ET CRECHE FAMILIALE

Cette année, l'intergénérationnel a encore séduits petits et grands avec de nombreux moments de partage comme la dégustation de galettes des rois, la confection des crêpes et les ombres chinoises. La peinture sur galets pour Pâques avec l'organisation du Carna Pâques où petits et grands ont pu se déguiser et faire la fête ensemble. Nous avons également été voir les animaux à Boisfeuillet et partagé un pique-nique le midi. Et pour finir, une activité sur le thème de Noël et d'Halloween.

CONSEILLERE NUMERIQUE

L'année 2025 a permis de mettre en place plusieurs jeux en collaboration avec la conseillère numérique notamment autour de l'intelligence artificielle, jeux de rôle et enquête policière. Ces interventions sont très appréciées par les adhérents.

9.2 PARTENARIATS EXTERIEURS 2025

Nous avons pu profiter de deux ateliers sur la sécurité routière, animé par notre collaborateur occasionnel ainsi que trois ateliers poterie animé par un prestataire.

ATELIERS ORGANISES EN 2025 A L'ESPACE SENIORS, EN PARTENARIAT AVEC L'ASEPT PACA

L'ASEPT PACA (Association de santé, d'éducation et de prévention sur les territoires PACA) est une association inter régimes qui porte les actions de prévention bénéfiques au « Bien vieillir » conduites par les principales caisses de retraite des régimes de base et complémentaires.

Dans le cadre de notre partenariat 3 ateliers ont pu être organisés :

- Danse adaptée : Les ateliers de Danse amènent de la joie de vivre en dynamisant les capacités physiques et mentales. C'est un moment de bonheur où chacun s'exerce, au fil des ateliers, dans un contexte ludique et convivial pour évoluer et gagner en autonomie. La danse favorise l'expression de soi, la cohésion du groupe et le lien social entre les participants. Il s'agit de développer la mobilité articulaire des seniors et de se repérer dans l'espace.
- Expression théâtrale : Sous forme d'atelier pédagogique et ludique, l'atelier expression théâtrale permet d'avoir un autre regard sur soi et les autres et de révéler des capacités enfouies. Il permet de gagner en assurance, d'apprendre à mieux contrôler ses émotions, de travailler son imaginaire.
Une véritable aventure collective avec un seul mot d'ordre, être créatif !
- Réflexologie palmaire : Au cours de cet atelier, les seniors apprendront à relâcher les tensions et à rétablir l'équilibre naturel de votre corps en pratiquant des automassages. Repérez les points réflexes utiles pour soulager de manière naturelle les maux quotidiens.

SPECTACLE 2025

Dans le cadre de la semaine bleue, le service à la personne a organisé le Jeudi 9 Octobre 2025, intitulé « Show cinéstar » par l'agence Abée événementiel réunissant 296 personnes en 2025. Cette après-midi de détente, a apporté beaucoup de bonheur à nos aînés ainsi qu'aux résidents de résidence autonomie comme Domitys. Cinq maisons de retraite ont répondu présentes à ce bel évènement comptant environs 50 résidents.

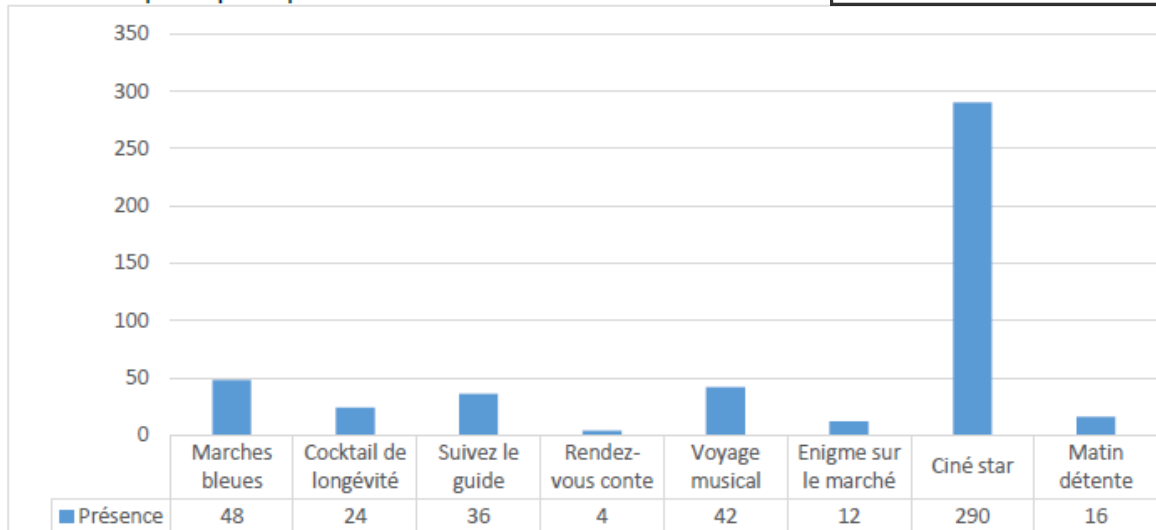
SEMAINE BLEUE



PROGRAMME DU 6 AU 10 OCTOBRE 2025	
LUNDI 6/10	À chacun son rythme - Marches bleues : 3 circuits 14h45 • PASTEL : 2 km - 0 dénivelé (+ mobilité réduite) 14h15 • INDIGO : 5,3 km - 70m de dénivelé 13h45 • OUTREMER : 7 km - 110m de dénivelé APRÈS-MIDI 📍 Espace Alphonse Daudet Sur inscription - 04 90 51 38 46
MARDI 7/10	Un cocktail de longévité Animation autour de l'alimentation pour bien vieillir. MATIN 🕒 10h 📍 Théâtre municipal
	Suivez le guide ! Découverte ou re-découverte du théâtre antique et du musée. APRÈS-MIDI 🕒 14h 📍 Théâtre antique Sur inscription 04 90 51 38 46
MERCREDI 8/10	Rendez-vous Contes Histoires partagées avec les enfants du relais petite enfance. MATIN 🕒 9h30 📍 Médiathèque Sur inscription 04 90 51 47 67
	Voyage musical Laissez-vous porter par le chant et la musique dans ce voyage sonore multidisciplinaire avec le conservatoire de musique d'Orange. APRÈS-MIDI 🕒 14h30 📍 Chapelle Saint-Louis
JEUDI 9/10	Enigme sur le marché ! Participez à la construction de l'arbre à message en répondant aux questions des forains et des commerçants participants ! MATIN 🕒 9h30 📍 Devant la mairie Place Clemenceau Sur inscription 04 90 51 47 67
	Show Ciné Star Revivez les plus belles scènes dansées de films cultes et laissez places aux plus grandes stars du Top 50 ! APRÈS-MIDI 10€ 🕒 14h 📍 Salle Alphonse Daudet Sur inscription 04 90 51 47 67
VENDREDI 10/10	Matin détente Ateliers multi activités pour vous distraire. MATIN 🕒 9h30 📍 Aire de jeux Grenouillet
CONTACT SERVICE ÉDUCATION SPORT LOISIRS 04 90 51 38 46 CCAS 04 90 51 47 67	

Cette année, la semaine bleue a été répartie du lundi après-midi au vendredi matin. 8 activités variées ont été proposées comme la marche bleue, une animation sur l'alimentation pour bien vieillir avec l'intervention d'une diététicienne, la visite du théâtre Antique et du musée avec deux guides. Une journée dédiée à l'intergénérationnel avec une matinée lecture à la médiathèque avec les enfants de moins de 3 ans et un mini concert l'après-midi organisé en partenariat avec le conservatoire et interprété par les enfants. Une énigme sur le marché avec la participation des forains et commerçants du centre-ville, un spectacle autour des plus belles scènes dansées de film cultes et les plus grandes stars du Top 50 et pour finir la semaine une matinée détente au parc du Grenouillet avec un parcours d'activités ludiques autour de différentes activités sportives. Nous avons clôturé la semaine par un pot offert en fin de matinée à tous les participants de la semaine bleue. Nous notons cette année une nette augmentation de la participation des usagers, soit près de 69% de plus sur les activités (hors spectacle) par rapport à 2024. Nous comptons 111 personnes différentes inscrites aux différentes activités.

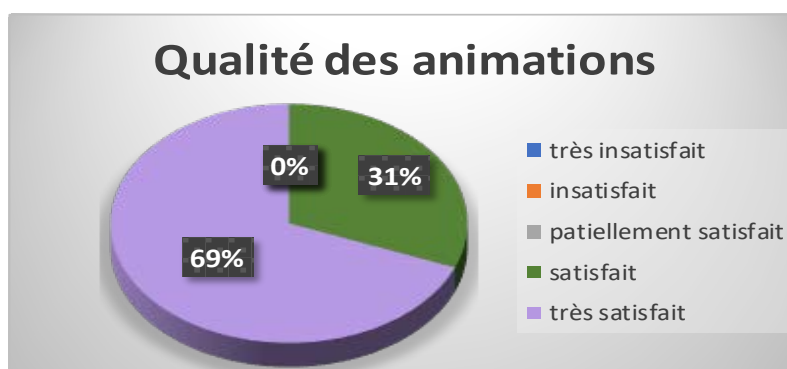
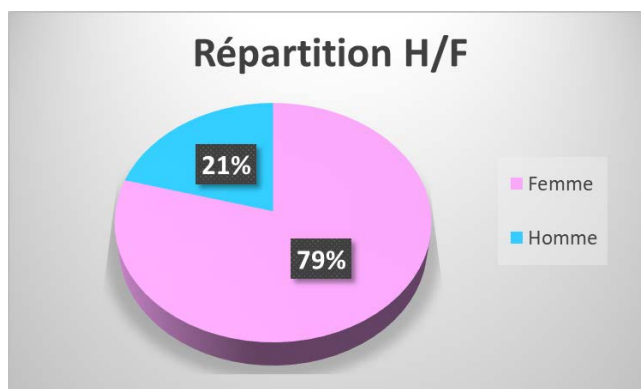
Nombre de participants par activité

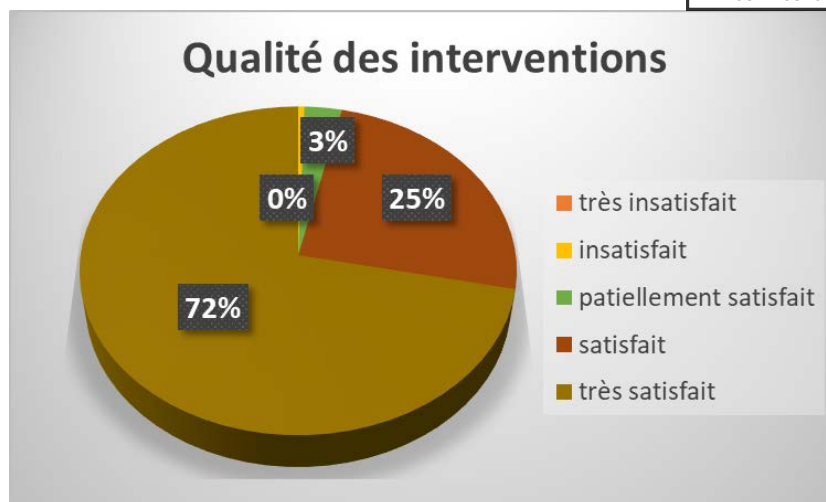


ENQUETE DE SATISFACTION 2025

L'enquête de satisfaction réalisée en 2025 nous a permis de mesurer le bien-être de nos adhérents et de s'assurer de leur satisfaction vis-à-vis de l'espace seniors.

Les femmes sont très présentes chez Orange-joie. Nous avons un important taux de satisfaction en ce qui concerne la qualité des interventions, des animations et de l'ambiance. Il en ressort également que nombreux ont créé de nouveaux liens grâce à l'espace Orange-joie et l'impact positif sur leur moral et leur niveau d'activités.





COLIS ET REPAS DE NOEL

Cette année, pour les fêtes de Noël, la municipalité a reprogrammé le repas des Aînés les 5 et 6 décembre 2025. Une distribution de colis gourmands composés de produits régionaux de qualité, ont pu être distribués aux Orangeois âgés de 65 ans et plus, qui n'ont pu participer au repas. Le colis a été préparé par l'ESAT « LA ROUMANIERE ».

Selon la composition du foyer, il est attribué soit un colis simple, soit un colis double.

Le CCAS a été en charge de toute la logistique (de l'inscription à la distribution).

	Colis simple	Colis double	Repas Vendredi 05/12/25	Repas Samedi 06/12/25
Total	1921 distribués	805 distribués	387 participants	595 participants

10. Gestion Crise sanitaire - Plan canicule :

Depuis 2004, la Commune a confié au CCAS, la mission visant à établir et à assurer le suivi du registre nominatif des personnes vulnérables dans le cadre du plan départemental canicule et du plan grand froid.

Le terme canicule désigne, selon Météo-France, "un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée". Les seuils ne sont pas les mêmes d'une région à l'autre et la chaleur doit durer au moins trois jours.

Ce registre est communiqué, à Monsieur le Préfet uniquement, à sa demande, afin de permettre, en cas d'alerte, l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles, afin de leur porter secours ou d'assurer une vigilance lors des risques exceptionnels (canicule, pandémie, ...).

Depuis Juin 2023, une « procédure de gestion du PLAN CANICULE » a été mise en place afin que chaque agent du CCAS, puisse avoir une conduite à tenir et une méthodologie pour participer à la veille téléphonique. Différents degrés de vulnérabilité ont été établis en fonction de plusieurs critères (étayage au domicile, âge, isolement).

De ce fait, un recensement et une mise à jour sont réalisés sur une période d'un mois par les agents du service d'aide à la personne à partir du mois de Mai afin d'avoir une première prise de contact avec nos aînées et réactualiser nos listings.

En 2025, 43 personnes étaient considérées comme très vulnérables (personnes âgées de 65 ans et plus, personnes avec un étayage à domicile important (personnes isolées et au décès de la personne présente), personnes avec une présence famille) ont souhaité être appelé tous les 3 jours et 90 personnes ont souhaité être appelé une fois par semaine, car elles étaient relativement autonome ou en vacances dans leur famille respectives.

L'inscription à ce registre, volontaire et facultative, concerne :

- Toute personne de 65 ans et plus résidant à son domicile,
- Toute personne de plus de 60 ans reconnue inapte au travail et résidant à son domicile,
- Toute personne adulte handicapée bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du Code de l'action sociale et des familles, ou d'une pension d'invalidité

Pour l'année 2025, 175 Orangeois ont souhaité bénéficier d'une veille téléphonique en cas de déclenchement du plan canicule. La période de veille canicule s'étend du 1er juin au 15 septembre. Ce dispositif de communication vise à sensibiliser et protéger les populations des conséquences sanitaires d'une canicule.

Dès que nos agents ont connaissance d'une situation de vulnérabilité, nous procédons à une visite pour faire le point sur la situation de la personne éventuellement pour la mise en place d'une aide à domicile, ou du portage de repas, tous deux vecteurs d'une présence rassurante. À ce titre, notre équipe d'aide à domicile veille à appliquer les mesures de prévention auprès des plus vulnérables.

Pour l'année 2025, en plus des agents administratifs du service d'aide à la personne et des aides à domicile, des agents d'autres services du CCAS ont participé à la veille téléphonique en faisant preuve d'une grande solidarité et entraide.

L'été 2025 se situe au 3e rang des étés les plus chauds depuis 1900, derrière les étés 2003 et 2022. Juin a été particulièrement chaud avec une anomalie de + 3,3 °C, juste derrière Juin 2003 (+ 3,6 °C).

Avec deux épisodes caniculaires, le pays a connu 27 jours en conditions de vague de chaleur. L'été 2025 se classe au 2ème rang pour le nombre de jours de vague de chaleur après l'été 2022 (33 jours en 3 épisodes).

Deux vagues de chaleur ont concerné la France cet été. La première en Juin (du 27/06 au 02/07/2025), remarquable par sa durée et sa précocité. La seconde, au mois d'Aout (du 9/08/25 au 19/08/2025) très intense en Vaucluse.

Faits marquants :

Les agents du CCAS d'Orange ont passés plus de 1600 appels et réalisés une quinzaine de visite à domicile en urgence. Grâce à la veille et à la réactivité des agents, 2 sauvetages ont pu être réalisés. La veille téléphonique a été intensive et soutenue et a mobilisé les agents du CCAS week-end compris, afin de venir en aide aux plus fragiles.

Les aides à domicile par leur intervention au domicile des plus fragiles ont veillé à la bonne hydratation et sécurité de nos aînés.

Ces températures auraient provoqué plus de 760 décès en France en le 1er Juin et le 15 Septembre et les températures ont avoisinées les 40°C

Ces périodes de fortes chaleur et canicule ont un réel impact sur la santé publique et confirment la nécessité de mesure de prévention sur tout le territoire et d'une stratégie d'adaptation au changement climatique.

Tout au long de l'année 2025, le service à la personne du CCAS Orangeoise de l'humain est le cœur de notre quotidien. Malgré une période estivale caniculaire, nous avons pu constater un très bas pourcentage d'arrêt maladie au sein de l'équipe d'aides à domicile et très peu de turn-over niveau effectif, des remplaçants saisonniers ont pu être embauchés pour pallier aux congés des agents et ainsi l'équipe a pu assurer avec sérénité et apaisement la continuité des interventions avec professionnalisme et engagement. Notre mission se veut de continuer à adapter les modalités de suivi de nos interventions, en apportant de l'aide, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des besoins des usagers.

Les aspirations des personnes âgées à vieillir chez elles obligent à prendre en compte les difficultés auxquelles elles seront confrontées à domicile (maladies, apparitions de pathologies lourdes, perte d'autonomie, logement inadapté...) et à prévoir un renforcement de l'accompagnement pour les actes quotidiens (toilette, repas, ménage...)

Une réflexion s'impose sur la prise en charge des personnes âgées dépendantes qui seront potentiellement plus nombreuses à l'avenir compte tenu de la longévité grandissante et des progrès de la médecine. La question du « bien vieillir » est au centre des préoccupations actuelles et le service d'aide à la personne participe à lutter contre l'exclusion et l'isolement social des personnes âgées notamment au domicile.

Pour conclure, le domicile est un ancrage dans un milieu de vie à partir duquel la personne âgée conserve un rôle social et une place dans la société.

11. Service portages de repas

Le repas est considéré à juste titre comme l'un des actes essentiels de la vie quotidienne. Il peut néanmoins être source de difficultés pour les personnes âgées ou fragilisées. Pour y remédier, le portage de repas offre de nombreux avantages. Assuré conjointement avec un service d'aide aux actes de la vie courante ou un service de soins infirmiers, il peut être un levier important du maintien à domicile. Pour le centre communal d'action sociale (CCAS) chargés d'une mission de prévention et de développement social dans la commune, le portage de repas est également un outil de lutte contre l'isolement et l'exclusion.

a) Composition du personnel :

Madame Jessy DELAPLACE et Monsieur William NUNES, sont chargés :

- De renseigner le public intéressé par ce service,
- Établir les contrats de portage de repas avec les bénéficiaires
- Transmettre la commande au traiteur.

b) Fonctionnement du service :

Le service « portage de repas » s'adresse à tous les Orangeois : ils peuvent en bénéficier dans le cadre du « service à la personne ».

Les repas servis, sont confectionnés dans des cuisines collectives, avec des produits de qualité. Il s'agit d'une cuisine traditionnelle, privilégiant des produits frais et locaux qui permettent aux personnes âgées de retrouver le goût de manger.

Depuis mi-juillet 2022, nous sommes en marché avec la société « Terre de cuisine » pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 14 juillet 2026.

La technique de fabrication est la liaison froide.

Le plateau journée contient 8 composantes :

Le midi :

- 1 hors d'œuvre
- 1 plat principal
- 1 accompagnement (légumes et/ou féculents)
- 1 fromage
- 1 dessert
- 1 petit pain (ou pain de mie ou biscottes)

Le soir :

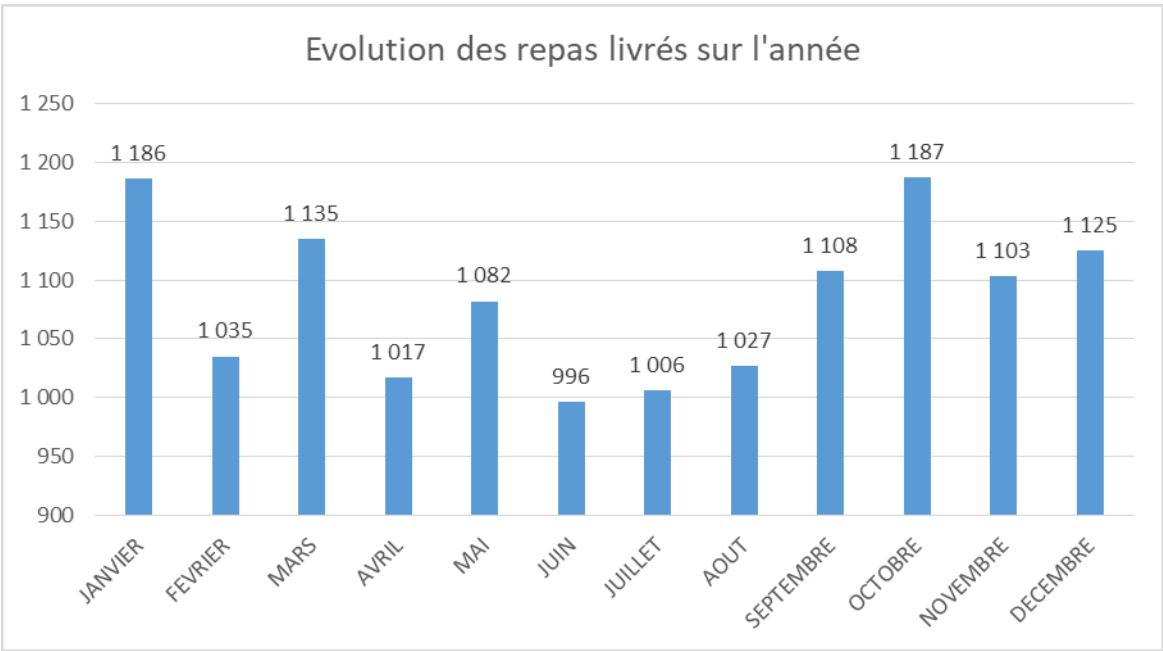
- 1 potage
- 1 dessert

Différents types de repas et textures sont proposés :

- Menu normal
- Menus sans sel
- Menus adaptés aux personnes diabétiques
- Menu sans poisson
- Menu sans viande
- Texture normale
- Texture hachée
- Texture mixée

Les livraisons s'effectuent les lundis, mercredis, et vendredis matin par les services de la Poste. Plusieurs choix sont proposés : du repas unique aux sept repas livrés par semaine.

c) Statistiques



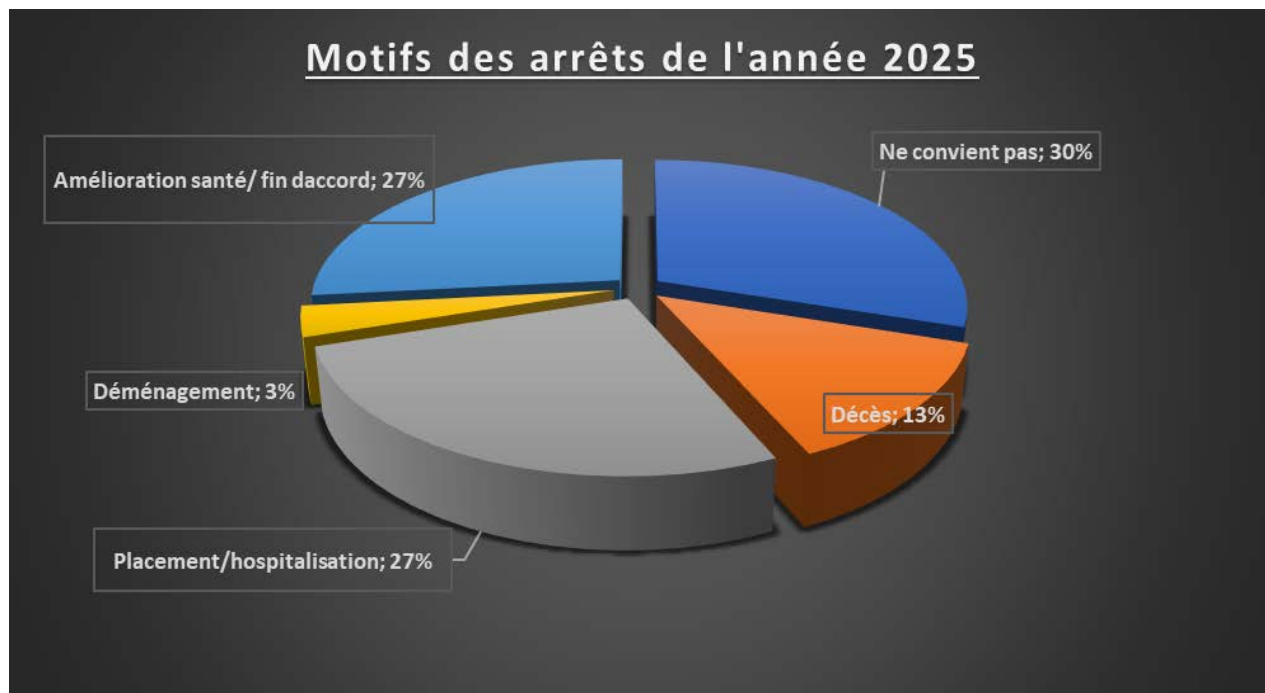
13007 repas ont été livrés sur l'année 2025 (moins 1179 repas par rapport à 2024).

Suivi des dossiers 2025

	TOTAL
DOSSIERS ARRETES SUR L'ANNEE	30
DOSSIER ACTIF FIN D'ANNEE	55

Régimes alimentaire 2025

Total	NORMAL	DIABETIQUE	SANS SEL	MIXE	HACHE	DIAB HACHE
13007	9821	1706	373	0	1037	70



Le tarif du plateau repas est de 13 €, son tarif a été revalorisé au 1^{er} Juin 2025 (au lieu de 12.50 € soit une augmentation de 50 centimes).

Nous constatons, une baisse de 8 % du nombre de repas livrés par rapport à l'année précédente, due notamment à une augmentation d'admission en EHPAD, des rapprochements familiaux hors de la commune ou des décès.

Conclusion :

Ce service est apprécié des personnes vivant seules et/ou en perte d'autonomie, souhaitant se maintenir au domicile. Il leur permet de continuer à prendre des repas complets et équilibrés sans avoir à faire les courses ou la cuisine.

De plus, il est rassurant pour le bénéficiaire et pour ses proches de savoir que, 3 fois par semaine, un livreur qui connaît ses clients passe chez eux et veille sur eux. En cas de besoin, il peut intervenir et leur apporter une aide efficace et/ou signaler une situation préoccupante.

CRECHE COLLECTIVE « LA MAISON

1. Présentation de la structure

La crèche collective est une « très grande crèche », au sens du décret, d'une capacité de 85 places, qui accueille l'enfant de 2 mois ½ à 4 ans dans un environnement favorable à son développement. La structure propose aux familles, un service de qualité, leur permettant de concilier vie professionnelle et familiale du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Elle est composée de 4 sections regroupant les enfants en fonction de leur âge (accueil régulier) permettant aux professionnels de respecter le rythme de l'enfant et de leur proposer des activités adaptées à leur développement et d'une 5^{ème} section (accueil ponctuel) tout âge confondu dont les heures d'accueil sont : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Au sein de l'établissement, un enfant porteur de handicap ou de maladie chronique peut être accueilli en tenant compte de la pathologie de l'enfant et des capacités d'accueil et d'accompagnement de la section. Une dérogation pour dépasser l'âge d'accueil autorisé peut être demandée, après accord du référent santé, au service de la protection maternelle et infantile (PMI) du Département.

En termes de contrat d'accueil, l'enfant est accueilli au minimum 1 jour par semaine et la structure accepte les plannings irréguliers des familles ayant un roulement de travail atypique. En revanche pour ce type de planning la famille doit le 20 du mois positionner les jours d'accueil pour le mois suivant. A charge pour l'établissement de compléter les jours non réservés qui changent d'un mois sur l'autre, d'où l'intérêt, en dehors de ce que peut apporter la crèche en termes d'éveil pour l'enfant, d'accueillir des familles qui n'ont pas ou peu d'impératifs professionnels.

Les enfants sont confiés à une équipe pluridisciplinaire formée d'éducatrices de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture et d'accompagnant éducatif petite enfance (AEPE) en qualité d'aide auxiliaire, sous la responsabilité d'une directrice infirmière-puéricultrice et d'une directrice adjointe infirmière.

Nous avons à nouveau réalisé une réunion de rentrée en septembre en présence du référent santé et accueil inclusif de l'établissement à destination des parents. Tout le long de l'année, les éducatrices poursuivent l'accueil des familles autour des cafés des parents, ces échanges informels permettent de lier davantage de liens avec les familles.

La direction est toujours présente, par la mise en place d'une continuité de direction (directrice, directrice adjointe et éducatrices de jeunes enfants) permettant ainsi aux parents de toujours avoir un interlocuteur si besoin, de 7h30 à 18h30.

Une participation à la semaine nationale petite enfance en mars a permis également de créer une belle dynamique avec les familles autour d'ateliers proposés en section ou dans le hall de la crèche. Se sont également mis en place, des ateliers de sortie de crèche, dans le hall d'entrée : 2 professionnelles accueillent le parent et son enfant au moment de son départ pour un atelier créatif.

2. Le personnel de la crèche et la formation

Au 31 décembre 2025 le personnel en poste était composé de :

- 1 Puéricultrice DE, directrice à 100 % titulaire
- 1 Infirmière DE directrice adjointe à 80% titulaire
- 1 Assistante de direction à 85 % titulaire
- 1 Agent d'accueil à 85 % titulaire
- 2 Educatrices de Jeunes Enfants DE à 100% (1 titulaire)

- 18 Auxiliaires de puériculture dont 2 à 80%, (7 titulaires, contractuelles) ; 2 ETP sont au pool de remplacement.
- 10 CAP petite enfance (8 à temps plein et 2 à 80%) (6 titulaire section et 2 au pool.
- 2 agents d'entretien contractuelles, 1 à 100% et 1 à 50%.
- 1 Cuisinier contractuel à 100 %
- 1 Aide cuisinière à 100% titulaire
- 1 Réfèrent Santé Accueil Inclusion, Pédiatre vacataire 70 h/an, présent le jeudi matin, il a pour missions de :
 - o valider les admissions de tous les enfants en accueil régulier et celles des bébés qui ont moins de 4 mois en accueil occasionnel,
 - o aider les parents si leur enfant présente un problème de santé et les orienter vers des spécialistes,
 - o contribuer aux formations pour le personnel,
 - o participer à la réunion annuelle avec les parents,
 - o valider les protocoles de soins.

Comme l'an passé, il y a eu des mouvements de personnel liés à des grossesses, des réorientations professionnelles, des temps partiels demandés par les agents, des fins de contrat non renouvelés à l'initiative de la direction ou de l'agent. Le travail auprès des enfants est de plus en plus complexe et la crèche longtemps protégée, subit désormais un « turn over », engendré également par le départ de titulaires remplacées par des contractuelles.

Formation du personnel :

Sur l'année les agents ont totalisé 136 journées de formations (150 en 2024). Les formations peuvent être variées (prévention des TMS, développement psycho moteur de l'enfant, laïcité...). 9 professionnelles en charge des bébés ont participé à une formation en soirée sur le développement psychomoteur, dispensée par une kinésithérapeute et un temps d'échange a eu lieu avec la pédiatre de la crèche sur le sommeil, l'autorité, l'alimentation.

De plus l'équipe a bénéficié de temps d'échanges avec un psychologue sur les analyses des pratiques professionnelles et la prévention des risques psychosociaux.

3. Fonctionnement de l'établissement

Le règlement de fonctionnement a été modifié en septembre 2025, afin d'être en conformité avec les directives de la CAF.

Les contrats ont été revus avec comme unité de contractualisation la demi-heure cadran. La tolérance en cas de dépassement du contrat est passée de 15 à 10 minutes.

Comme l'année précédente, nous avons souhaité renouveler le mobilier d'une section, subventionné par la CAF.

Cette année, c'est la section « Les Lucioles » qui a pu en bénéficier.

4. Calcul des tarifs individuels

Les ressources prises en compte pour un accueil sur l'année N sont celles de N - 2 avant tout abattement fiscal.

Les revenus pris en compte sont ceux retenus pour le calcul des prestations familiales :

- Revenus professionnels d'activité et assimilés (indemnités journalières maternité, chômage, maladie à l'exclusion de la longue maladie, accident du travail)
- Pensions (vieillesse, réversion, invalidité, alimentaire...)
- Les autres revenus (mobiliers, fonciers...)
- Les bénéfices retenus au titre de l'année de référence selon les règles en vigueur (employeurs, travailleurs indépendants)
- Les revenus perçus à l'étranger après conversion en euros

Sont déduits :

- Les pensions alimentaires versées, les déficits fonciers, la CSG déductible des revenus du patrimoine, les cotisations volontaires de sécurité sociale.

Le montant total des ressources est divisé par douze pour obtenir le revenu mensuel sur lequel est appliqué un taux d'effort soit :

$$\text{Revenu mensuel} \times \text{taux d'effort} = \text{tarif horaire}$$

La présence dans la famille d'un enfant en situation de handicap (bénéficiaire de l'AEEH) à charge de la famille - même si ce n'est pas ce dernier qui est accueilli au sein de l'établissement - permet d'appliquer le taux d'effort immédiatement inférieur.

Circulaire CNAF LC 2019-005 du 5 juin 2019

Nombre d'enfants	Taux d'effort par heure facturée en accueil collectif
	Du 01/01/25 au 31/12/25
1 enfant	0,0619%
2 enfants	0,0516%
3 enfants	0,0413%
4 enfants	0,0310%
5 enfants	0,0310%
6 enfants	0,0310%
7 enfants	0,0310%
8 enfants	0,0206%
9 enfants	0,0206%
10 enfants	0,0206%

Ex : au 01/11/25 pour une famille avec un enfant à charge et 40 000 euros de revenus annuels, le coût horaire sera de 40 000 euros / 12 mois x 0.0619% soit 2.06 euros

5. Le Partenariat

Durant l'année, nous travaillons en partenariat et en collaboration avec :

- Le CDG 84 (médecine du travail, intervenant en prévention des risques professionnels)
- La Police municipale (mise en place des exercices de confinement)
- Les différents centres de formation (Lycée d'enseignement professionnel, écoles d'auxiliaires de puériculture, collèges du secteur...)
- La municipalité, qui nous permet d'accéder à la médiathèque, de bénéficier de séances de baby gym pour les plus de 18 mois au sein de l'avenir gymnique orangeois. Enfin, l'ensemble des enfants a pu participer à des séances de découverte de la musique.
- Le service Livres et Lectures du département qui met à disposition des tapis de lecture et permet aux agents de se former gracieusement.
- Le musée de la ville d'Orange qui accueille les enfants pour leur permettre de découvrir des salles d'exposition permanente et leur proposer une activité manuelle.

6. Eveil à l'art, la culture, la nature au sein des actions menées.

Organiser une sortie pour des enfants en bas âge, dont le taux d'encadrement est strict, est toujours une épopée pour la structure, mais comme les années précédentes, nous nous rendons régulièrement à la médiathèque avec un groupe d'enfants pour bénéficier de petites histoires et pour aller à la découverte des livres, 15 sorties ont eu lieu cette année permettant à 75 enfants de découvrir la richesse de ce lieu.

La crèche a bénéficié, également, de 14 séances de zumba enfant dispensées par une intervenante pour les enfants qui marchent, ce qui représente 140 places.

Une salle du dojo est mise à disposition les lundis matin afin de permettre aux enfants de bénéficier d'un espace supplémentaire pour faire de la motricité, tout comme le stade Pic le mardi matin.

Toujours dans le cadre de l'éveil et la découverte des sens, un musicien est intervenu à 7 reprises (65 enfants/ séance) pour faire découvrir aux enfants les différents sons d'instruments variés. Aucune limite d'âge est requise pour cette intervention ainsi tous les enfants en bénéficient. Cet intervenant peut aussi participer à certaines matinées festives comme la fête de la musique, carnaval, Noël.

Le musée est désormais un partenaire important pour les enfants de la crèche, les 7 séances ont permis à 35 enfants d'avoir une première approche dans la découverte d'œuvres d'art ou la découverte du musée tout simplement. Le musée est également venu jusqu'à nous pour présenter des poteries, des fossiles et pour permettre aux enfants d'en créer en argile. La crèche a également participé à la nuit des musées (exposition d'une petite œuvre réalisée par les enfants).

Nous proposons aussi de la médiation animale pour des enfants âgés en général de plus de 18 mois. Autour des 10 séances proposées ce qui représente 100 places, les enfants apprennent à gérer leurs émotions face aux poules, lapins, oiseaux, tortues, à entrer en contact avec eux et à les nourrir.

Notre partenariat avec le service départemental du livre permet à nos équipes de pouvoir présenter aux enfants des contes en tissus, différents tapis de lectures, valises thématiques ou des expositions. Nous avons pu organiser 11 prêts de matériel. Ce service propose aussi de la formation à nos agents qui s'en saisissent chaque année.

Les équipes participent aussi aux propositions des éducatrices de jeunes enfants, à des sorties ou des journées à thème pour les enfants. Nous réalisons différentes sorties avec un petit groupe d'enfants et de parents (Boisfeuillet, colline Saint Eutrope, Arc de triomphe, marché).

Et concernant les journées à thème plusieurs ont été réalisées : chasse à l'œuf, carnaval, fête de la musique, fêtes avec les parents. Nous saisissons toutes les opportunités qui se présentent à nous pour varier le quotidien des enfants et pour permettre aux familles de s'investir un maximum en participant à des ateliers au sein de la section.

Les éducatrices prennent aussi beaucoup de plaisir à proposer des représentations théâtrales de marionnettes et de kamishibai aux enfants et à impulser des cafés parents le matin. Notre équipe du pool a mis en place des ateliers parents-enfants en fin d'après-midi dans le hall de la crèche. L'objectif, en plus de faire découvrir des ateliers à partir de matériaux simples (peinture au cacao ou aux épices par exemple), est de permettre un temps où l'enfant peut profiter de son parent et vice et versa.

7. Les stagiaires, futurs professionnels.

La crèche a accueilli 4 stagiaires en observation ou immersion professionnelle, 1 étudiant en soins infirmiers et 1 étudiante auxiliaire de puériculture.

8. Liste d'attente

La liste d'attente est toujours commune aux deux modes d'accueil proposés par le CCAS (accueil collectif ou familial).

Chaque famille est reçue sur rendez-vous par la direction de l'établissement. Cette première rencontre permet d'écouter, d'orienter, de conseiller les familles en fonction de leur besoin. Cette préinscription est possible et conseillée dès l'annonce de la grossesse.

Il est demandé aux familles de renouveler leur souhait d'inscription tous les 3 mois ; ainsi la liste d'attente n'est plus aussi importante que les années auparavant puisqu'elle est au plus près de la réalité. La date d'entrée souhaitée et l'âge de l'enfant conditionnent une attente plus ou moins longue pour entrer en crèche. En effet, un souhait d'entrée en août-septembre, pour un enfant de moins d'un an, réduit considérablement le délai d'attente.

190 familles se sont préinscrites sur l'année 2025, au lieu de 154 en 2024, dont 109 ont été faites auprès de la direction de la crèche collective.

En plus de ces préinscriptions, 25 familles ont été reçues en 2025, (43 en 2024) par la crèche collective pour une inscription sur la section d'accueil occasionnel.

9. Service restauration

Le service restauration est constitué de 2 agents (1 chef cuisinier et 1 aide cuisinière) travaillant en collaboration. Cette équipe est renforcée ponctuellement sur la journée par un agent d'entretien qui aide au nettoyage de la vaisselle.

Les menus (repas et goûter) sont proposés par le chef cuisinier et validés par le référent santé de l'établissement et en son absence par la direction de la structure. L'équilibre des repas et des goûters est une priorité, tout comme la découverte des saveurs et des textures.

En fonction du développement de l'enfant 3 menus différents par jour sont proposés ainsi que 2 goûters. Un des menus peut être proposé aux plus petits sous 3 textures différentes (soupe mixée, légumes moulinés ou légumes écrasés).

	Repas	Repas bébés (3 textures)	Gouters	Gouters simples** (yaourt féculent compote)	Total repas	Total gouter
2025	11026	1997	9675	2507	13023	12182
2024	11401	2008	9822	3446	13409	13268

** gouters proposés aux plus petits de la crèche qui n'ont pas encore débuté les morceaux.

L'écart du total des goûters peut s'expliquer par la baisse de fréquentation du groupe des Korrigans l'après-midi et quelques départs de contrats réguliers qui se situent avant le goûter. La baisse des repas, en général, correspond à la baisse des heures de présence.

Le service restauration est contrôlé par le service hygiène et sécurité alimentaire de la DDPP (Direction départementale de la protection des populations) du Vaucluse. Même si ce service est

un service de contrôle, il reste avant tout un partenaire que nous sollicitons dès que nous avons besoin pour conseils.

Le dernier contrôle a eu lieu en février 2021 et le résultat a été noté « très satisfaisant ». Chaque année, un agent bénéficie d'une réactualisation des connaissances en hygiène alimentaire. Les enfants peuvent bénéficier de la présence du chef cuisinier pour découvrir les fruits ou légumes qui composent le menu. Des jus de fruits frais peuvent être réalisés devant les enfants. Des sorties au marché peuvent avoir lieu pour aller à la rencontre des maraichers ou autres artisans de bouche pour faire un lien avec le repas servi le jour de la sortie.

Depuis le 1er janvier 2022, la loi Egalim concerne l'établissement. Le service restauration doit servir 50% de produits durables bénéficiant de signe de qualité (label rouge, IGP, écolabel pêche...) et 20% de ces achats doivent être issus de l'agriculture biologique. L'objectif est à nouveau atteint pour cette année 2025 avec un taux de 50.09% de produits labélisés dont 10.76% (en label rouge, AOC, IGP, écolabel pêche durable...) et 39.33 % de bio. Les menus végétariens sont toujours présents une fois par semaine

10. Statistiques et analyses

Le tableau ci-dessous représente la fréquentation de la structure pour l'accueil régulier et occasionnel.

192 enfants ont été inscrits, répartis de la manière suivante :

- 137 enfants en accueil collectif,
- 66 enfants en accueil occasionnel, dont 11 ont fréquenté les 2 modes, c'est-à-dire qu'ils ont débuté en accueil occasionnel puis en accueil régulier lorsqu'une place s'est libérée. 5 enfants fréquentent les deux accueils en même temps sur accord de la direction.

La crèche a accueilli également 11 enfants ayant un PAI (projet d'accueil individualisé) pour la prise en charge de problèmes de santé comme l'allergie alimentaire ou l'asthme, et 6 enfants porteurs de handicap ou en cours de diagnostic.

	2024			2025		
	REGULIER	OCCASIONNEL	TOTAL	REGULIER	OCCASIONNEL	TOTAL
Nombre jours ouvrables	221	178		215	169	
Enfants inscrits sur l'année	148	78	209	137	66	192
Nombre d'heures facturées	135417,43	10817,68	145572,28	127341,70	8324,25	135665,95
Nombre d'heures réels	121912,50	9974,00	131588,00	115086,50	7610,00	122696,50
	17 enfants sont inscrits sur les 2 modes d'accueil			11 enfants sont inscrits sur les 2 modes d'accueil		

Entre 2024 et 2025, on note une baisse de 8892 heures que l'on peut attribuer à la forte baisse de fréquentation lors des vacances scolaires. En effet, de nombreuses familles prennent des congés lors de ces périodes, alors que la crèche est ouverte.

La fréquentation de l'accueil occasionnel est en baisse. Pour rappel cette section a un mode de fonctionnement particulier, elle ne permet pas le repas de midi et est fermée le mercredi Elle accueille principalement des enfants dont les parents ont peu ou pas de contraintes professionnelles. Cette fréquentation tient à peu de chose. L'annonce d'une épidémie, d'un cas de maladie, des conditions météorologiques, un changement d'équipe, peuvent diminuer fortement la

fréquentation. La mise en place des contrats en 2024 sur des demi-journées n'a pas eu d'impact ; en septembre 2025 aucun enfant n'est sous contrat.

Malgré la proposition de journées supplémentaires, les absences engendrées par les congés ou les maladies ne sont pas compensées (cf. tableau ci-dessous). En effet, environ 9% de l'accueil théorique n'est pas pourvu.

ACCUEIL THEORIQUE			CALCUL EN JOURS			
Nbre de places	Jours ouvrables 2025	Total en jours	Absences (Congés, maladie etc..)	Fermeture (Formation, grèves)	Créneaux supplémentaires	Jours sans présence
75	215	16 125	1 830	245*	+ 587	- 1 488
			- 2 075			

* Formation = 61 places le 31/07 + 41 places le 1/08 + 71 places le 1/12 soit l'équivalent de 173 jours

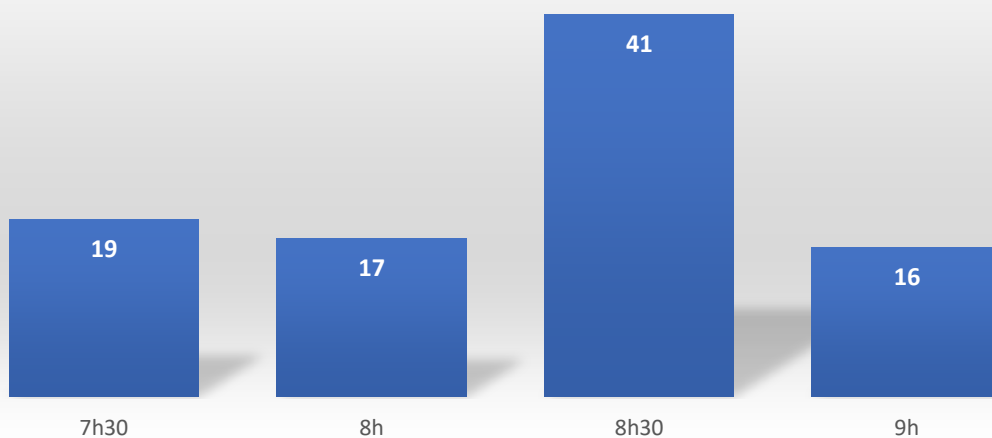
* Grèves = 72 jours

	ACCUEIL THEORIQUE REGULIER			ACCUEIL REGULIER CONTRACTUALISE			DIFFERENCE ACCUEIL THEORIQUE ET ACCUEIL CONTRACTUALISE
	PLACE D'ENFANTS	HEURES /JOUR	TOTAL /SEMAINE	NBRE D'ENFANTS	CONTRATS EN HEURES	MOYENNE D'HEURES PAR CONTRATS	
SEMAINE DU 01/03 AU 05/03/2021	75	11	4 125h00	96	3 056h41	31h51	-1 068h22
SEMAINE DU 07/03 AU 11/03/2022	75	11	4 125h00	89	3 178h52	35h43	-946h08
SEMAINE DU 06/03 AU 10/03/2023	75	11	4 125h00	97	3 126h25	32h14	- 998h35
SEMAINE DU 04/03 AU 08/03/2024	75	11	4 125h00	90	3 085h40	34h17	-1 039h20
SEMAINE DU 03/03 AU 07/03/2025	75	11	4 125h00	89	3 028h58	34h02	-1 096h02

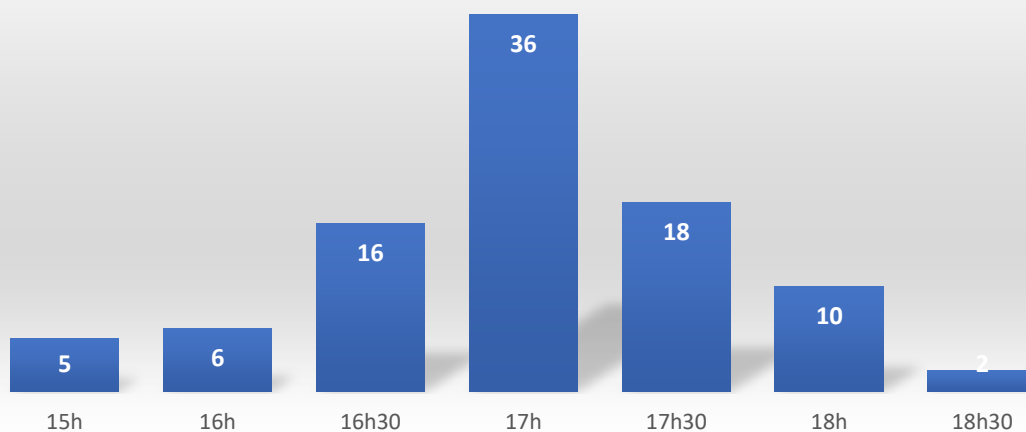
Le tableau ci-dessus nous montre l'écart sur les 4 dernières années, entre notre capacité d'accueil régulier et les contrats réservés par les familles.

- En termes de places, nous voyons que pour 75 places, 14 à 22 enfants de plus sont accueillis ; ceci du fait que plusieurs familles ne contractualisent pas sur 5 jours et ainsi laissent des jours disponibles qui permettent de satisfaire d'autres familles.
- En termes d'heures, on note un écart moyen de 1 000 heures, soit presque 25% d'accueil non pourvu. En effet, quelques familles ont besoin d'un accueil dès 7h30, d'autres jusqu'à 18h30 mais la majorité des besoins se situe sur des horaires plus communs, à savoir 8h30-17h (cf. diagrammes ci-après). Ceci met en évidence que la crèche joue pleinement son rôle de service public.

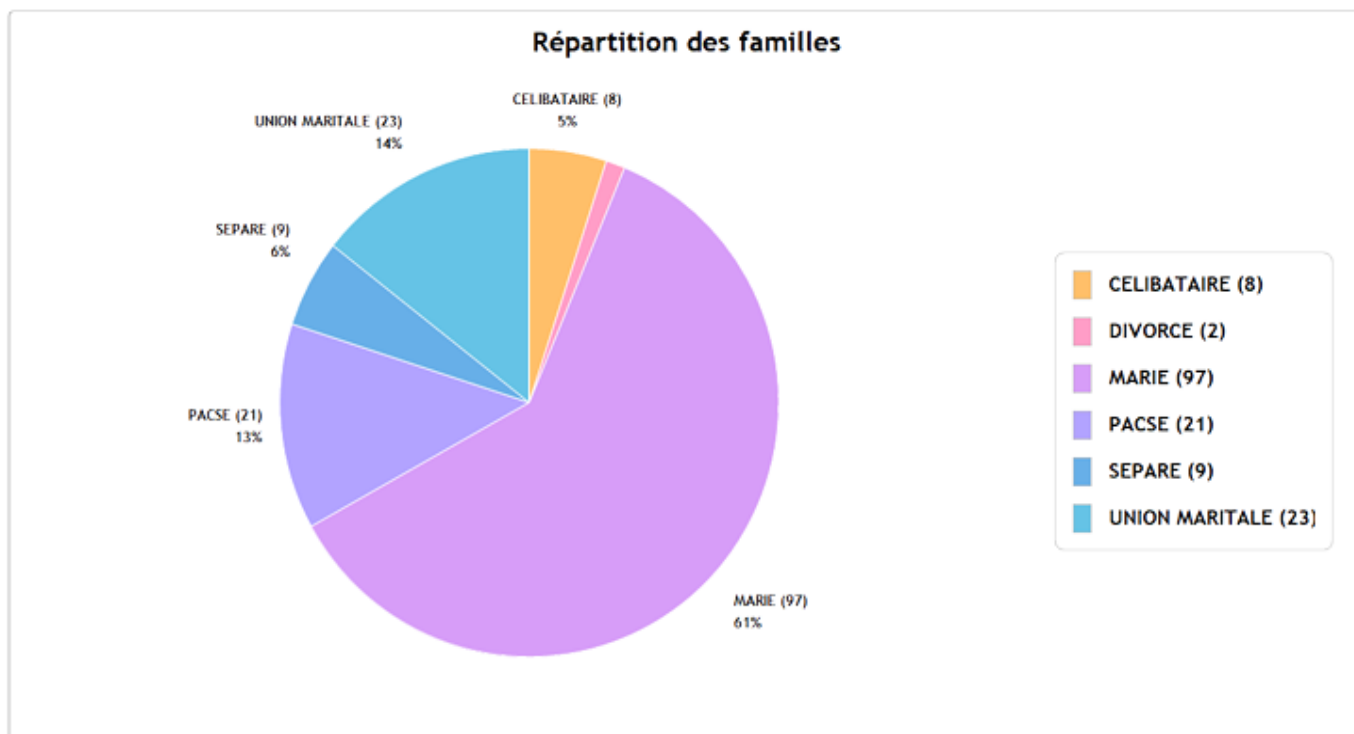
ARRIVEE DES ENFANTS PAR TRANCHE HORAIRE



DEPART DES ENFANTS PAR TRANCHE HORAIRE



Répartition des familles par situation familiale



89 % des familles sont en situation de couple.

Répartition des familles par tranches de revenus mensuels

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

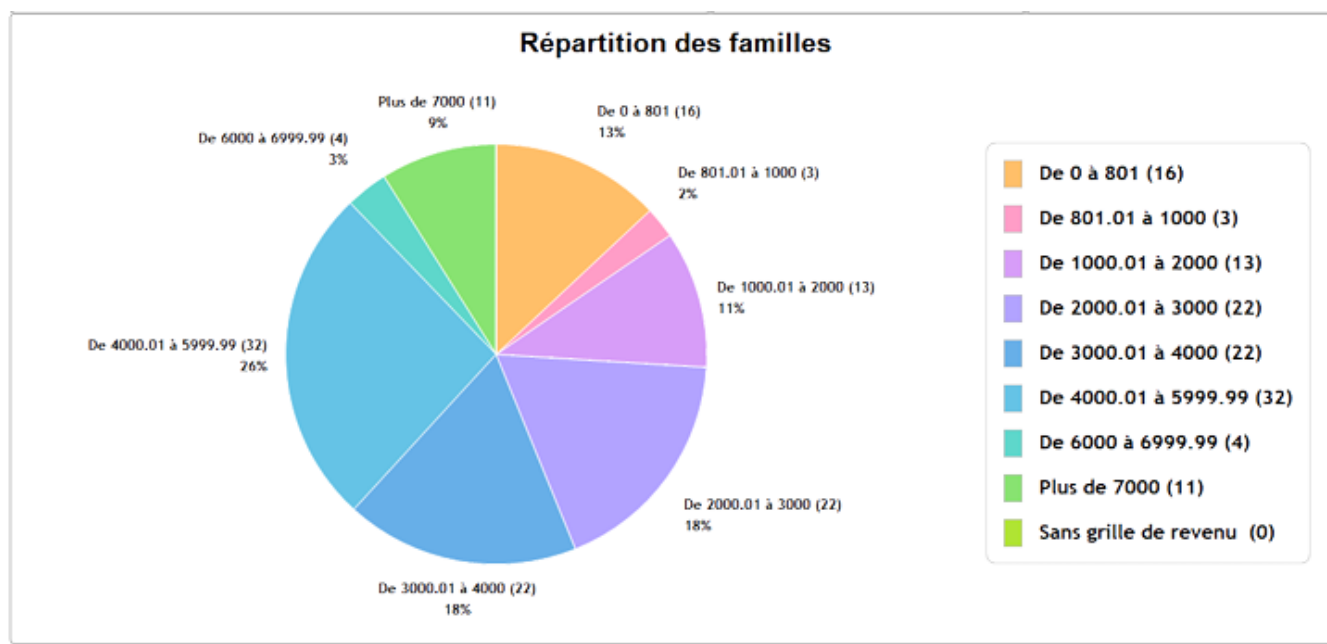
Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le 02/07/2026

ID : 084-268400744-20260624-DELIB1042-DE



ACCUEIL REGULIER



Exemple de tarif :

Tarif minimum pour 1 enfant à charge :
0,50€/l'heure

Tarif maximum pour 1 enfant à charge :
4,33€/l'heure jusqu'au 31/08 puis
5,26€/l'heure

Plancher CAF : 801,00

Plafond CAF : 7000€

jusqu'au 31/08 puis
8500€

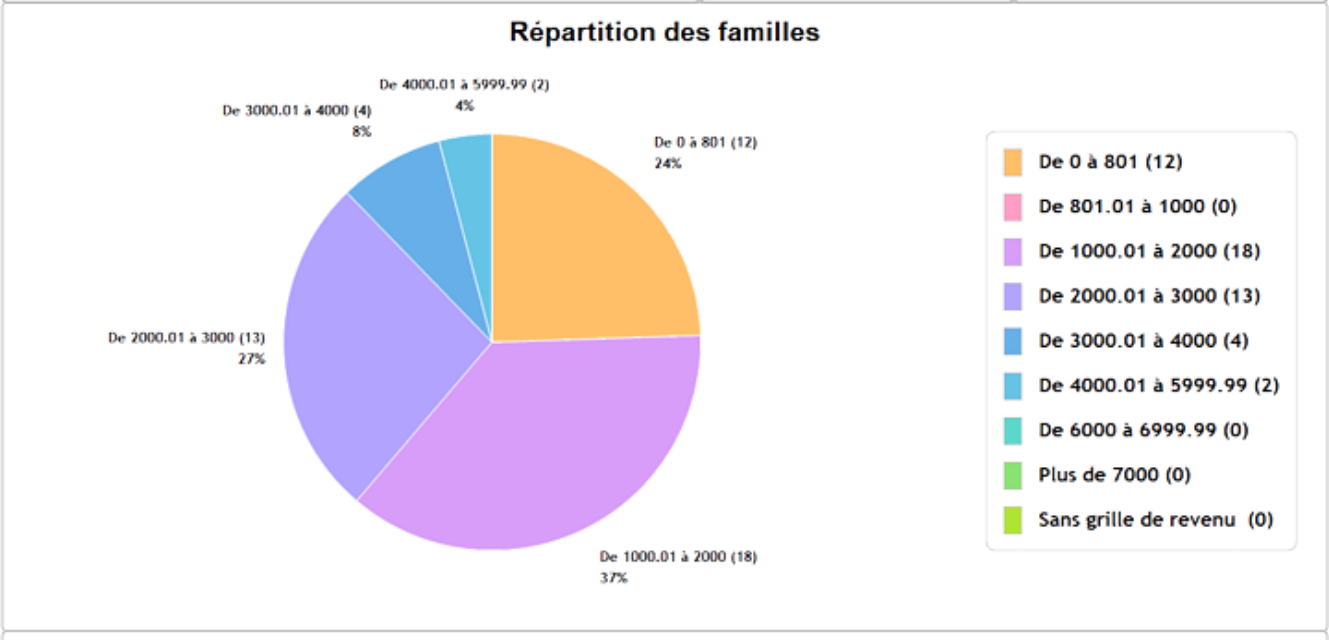
L'accueil régulier accueille majoritairement des couples qui travaillent, mais, il est ouvert à l'ensemble des familles, c'est-à-dire ayant une activité professionnelle ou pas. Ainsi, toutes les tranches de revenus sont représentées de façon quasi équitable.

Cette tarification (en fonction des ressources) permet à la majorité des familles d'avoir accès à notre mode d'accueil ; familles qui ne pourraient avoir recours à des assistantes maternelles, maison des assistantes maternelles ou structure privée pour cause financière.

13% des familles sont au plancher fixé par la CNAF (ressources mensuelles $\leq$ à 765.77€) et 10% sont au plafond (ressources mensuelles $\geq$ 7000€ puis 8500€)

ACCUEIL OCCASIONNEL

Répartition des familles par revenus mensuels
 GRILLE DE REVENUS PETITE ENFANCE



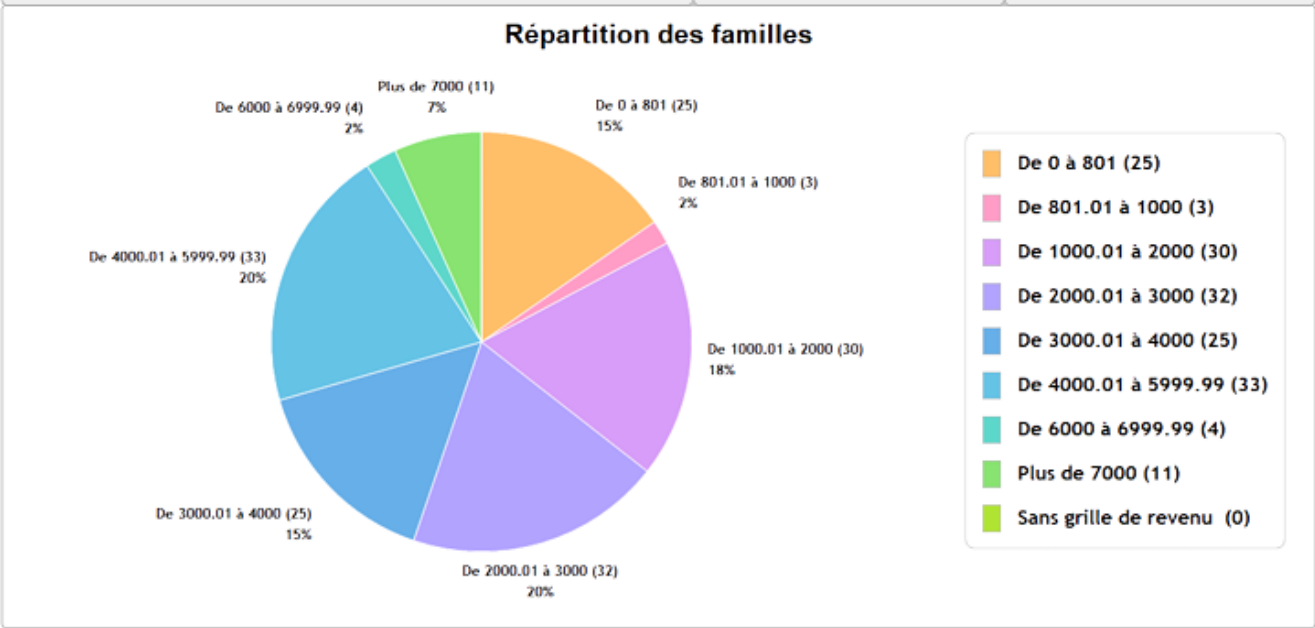
Exemple de tarif :
 Tarif minimum pour 1 enfant à charge : 0,50€/l’heure
 Tarif maximum pour 1 enfant à charge : 4,33€/l’heure jusqu’au 31/08 puis 5,26€/l’heure

Plancher CAF : 801,00€
 Plafond CAF : 7000€ jusqu’au 31/08 puis 8500€

L'accueil occasionnel, section des Korrigans, accueille des familles dont souvent un seul parent travaille, démontré par les 33% de revenus situés entre 1000 et 2000€. Elle accueille également des enfants dont les parents sont sans emploi ce qui explique que 26% des familles sont au plancher. Cette section est un réel service rendu aux familles de par ses conditions d'accès simplifiées (tout âge confondu, pas de liste d'attente), seul l'envie de la famille guide la fréquentation de cette section.

GLOBAL REGULIER ET OCCASIONNEL

Répartition des familles par revenus mensuels
 GRILLE DE REVENUS PETITE ENFANCE



Exemple de tarif :
 Tarif minimum pour 1 enfant à charge :
 0,50 /l'heure
 Tarif maximum pour 1 enfant à charge :
 4,33€/l'heure jusqu'au 31/08 puis
 5,26€/l'heure

Plancher CAF : 801,00€
 Plafond CAF : 7000€
 jusqu'au 31/08 puis
 8500€

La répartition des 2 accueils confirme que la crèche permet une mixité sociale. Toutes les tranches de ressources des familles y sont représentées.

Répartition des enfants par secteurs

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

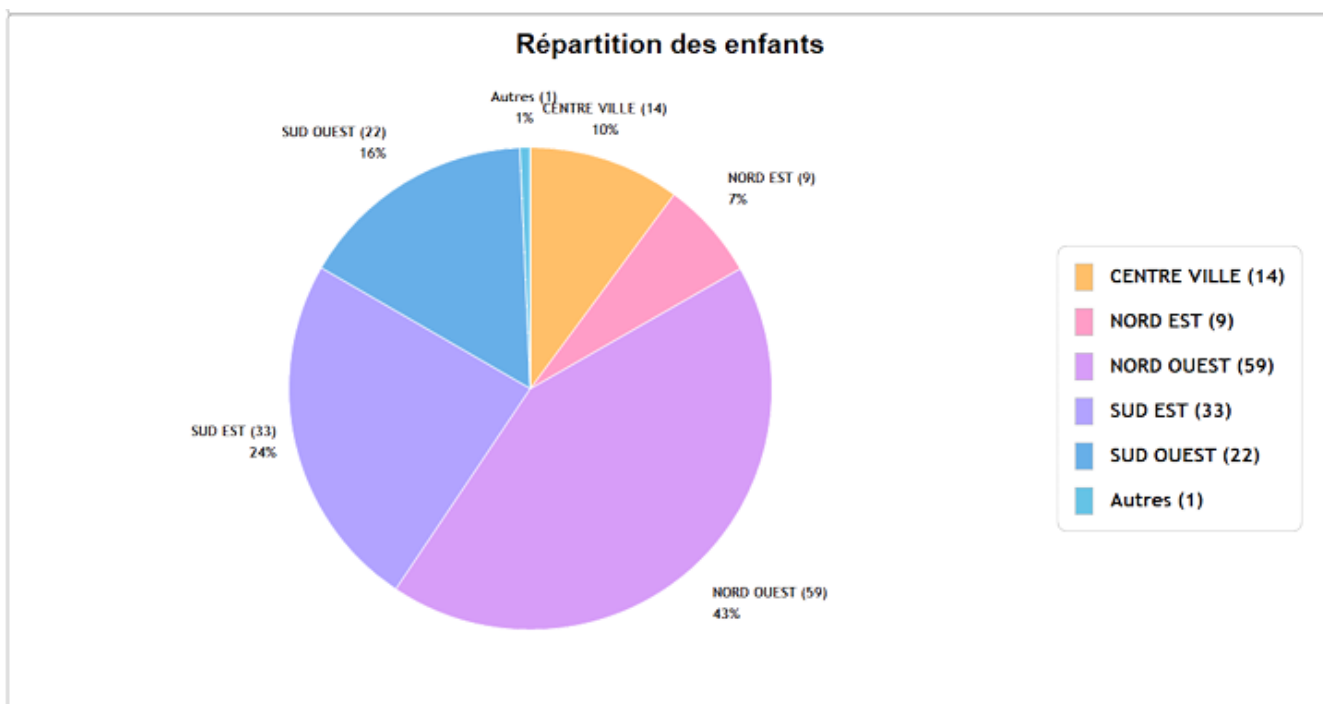
Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le 02/07/2026

ID : 084-268400744-20260624-DELIB1042-DE

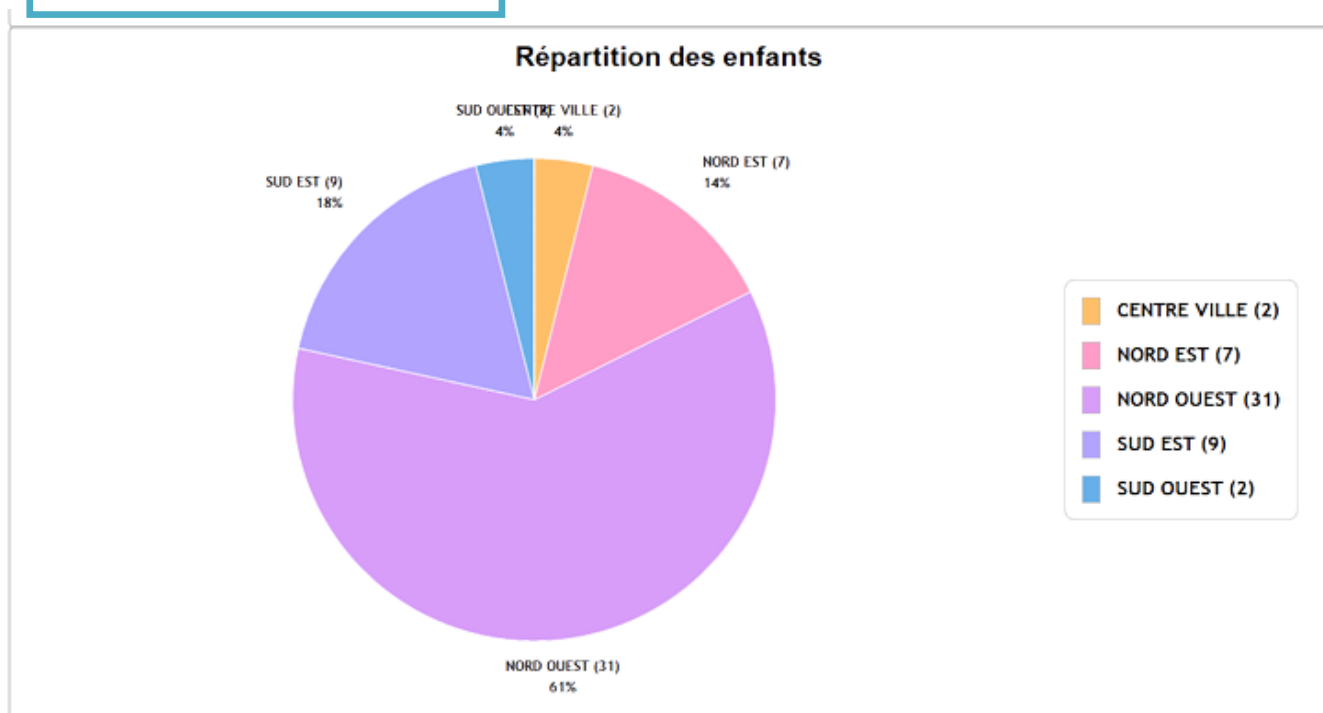


ACCUEIL REGULIER



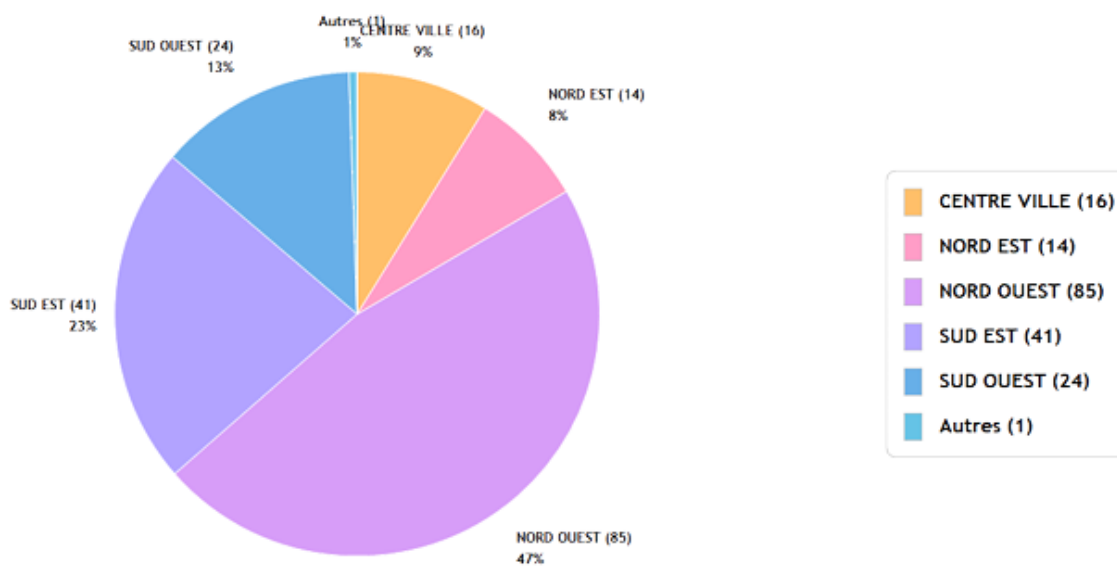
51% des enfants proviennent du nord de la ville et 41% résident dans le sud

ACCUEIL OCCASIONNEL



La crèche étant sur le nord de la ville il y a beaucoup d'enfants du secteur qui fréquentent le groupe. Certaines familles où un seul parent travaille ne possèdent pas plusieurs véhicules, ainsi beaucoup arrivent à pied ou en poussette.

Répartition des enfants



Logiquement pour les deux accueils confondus, une majorité des enfants proviennent du nord de la ville (58%) même si 36% habitent au sud.

CRECHE FAMILIALE « AU PAYS DES TOUT PETITS »

I- PRESENTATION DE LA STRUCTURE

A) Composition des locaux :

- Une grande salle d'activité
- Un dortoir équipé d'un audiophone
- Une salle de change
- Un bureau pour la directrice et l'éducatrice de jeunes enfants
- Un local poussette

La crèche familiale profite de tous les aménagements du pôle enfance tels que la pataugeoire, la salle de motricité, la cuisine pédagogique et la cour aménagée avec des jeux adaptés, ainsi que d'un minibus.

Les enfants accompagnés par les assistantes maternelles sont attendus quotidiennement pour les activités prévues par l'éducatrice de jeunes enfants soit au sein de la crèche soit au domicile des professionnelles soit en extérieur (sur le territoire Orangeois). Les assistantes maternelles se déplacent à pied en poussette avec les enfants qui leur sont confiés ou avec leur véhicule personnel ou encore avec le minibus mis à disposition.

B) Composition de l'équipe :

- 1 directrice éducatrice de jeunes enfants à 100%
- 1 éducatrice de jeunes enfants à 100% assurant la continuité de direction lors de l'absence de la directrice
- 10 assistantes maternelles
- 1 Secrétaire à 15%
- 1 Agent d'accueil à 15%

C) Modifications de l'équipe de direction et d'animation :

Pas de nouvelles arrivées ni de départ. L'équipe est stable.

D) Capacité d'accueil :

La capacité d'accueil est de 35 places. Chaque assistante maternelle (AM) accueille simultanément 3 ou 4 enfants. Sept professionnelles ont un 4ème agrément, utilisé en priorité aux remplacements des enfants si une assistante maternelle est absente ou pour pallier aux urgences rencontrées par les familles ou pour proposer des jours d'accueil supplémentaires aux familles.

II- STATISTIQUES ET ANALYSE DES DONNEES

Fréquentation de la structure et évolution mensuelle des présences entre 2024 et 2025

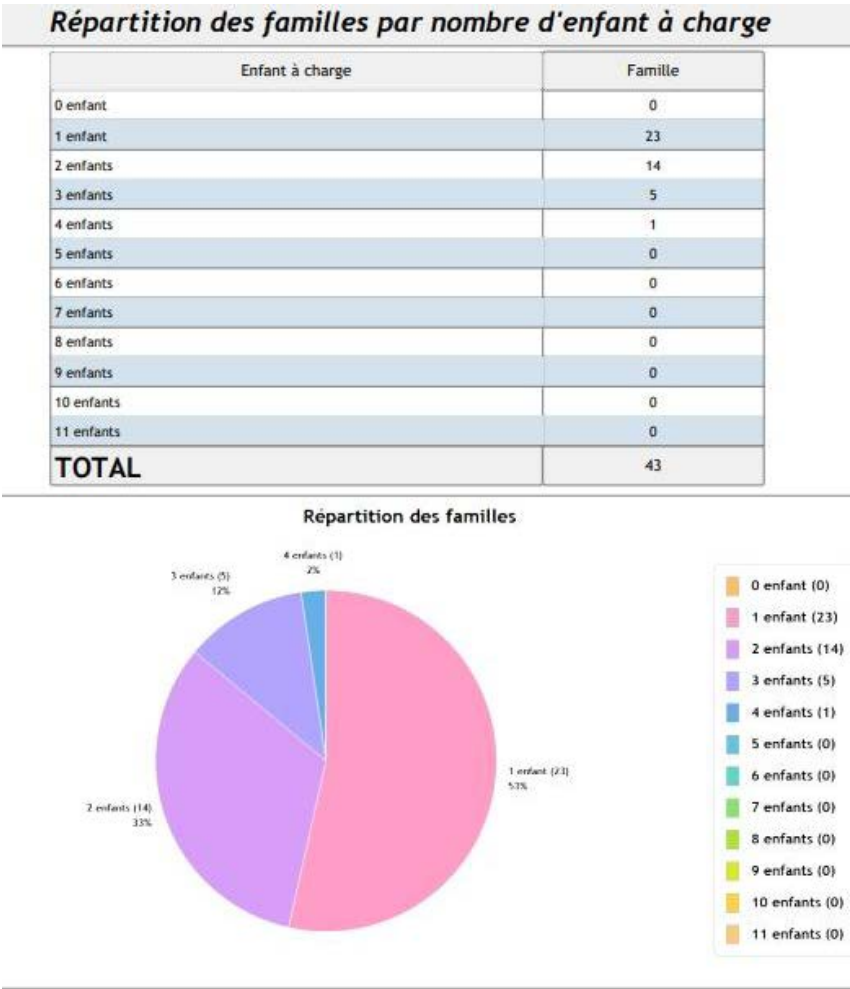
- 49 enfants accueillis en 2025 pour 47 en 2024
- 16 nouveaux enfants ont été inscrits en 2025 pour 22 en 2024
- 59 937,42 heures de présence en 2025 contre 53 026,61 en 2024
- Nombre de familles ayant 2 enfants inscrits dans la même structure : 5
- Nombre de parents reçus pour une inscription sur la liste d'attente : 112 dont 50 familles reçues physiquement par la directrice de la crèche familiale et 62 par la direction de la crèche collective.

179 familles étaient attendues :

- 80 pour la crèche familiale
- 99 pour la crèche collective

Il y a eu 67 familles qui n'ont pas honoré leur rendez-vous.

A) Composition des familles



A la lecture des données, il est à noter que 53,49% des familles accueillies ont un enfant à charge en 2025 (51,16% en 2024), 32,56% ont deux enfants à charge (contre 37,21% en 2024) et 11,62% ont trois enfants à charge en 2025 (contre 9,30% en 2024). Les chiffres des familles ayant plus de quatre à charge en 2025 sont identiques à 2024 soit 2,32%.

On remarque que le nombre d'enfants à charge par foyer est similaire à 2024 cependant la répartition se modifie. En effet, 2,33% des familles ont seulement un enfant.

En revanche, nous constatons une baisse du taux de natalité actuellement à 9,4 pour 1000 habitants en 2025 contre 9,7 en 2024 et 9,9 en 2023 (source INSEE). Cela peut s'expliquer en partie par la baisse du taux de fécondité qui est au plus bas depuis la fin de la Seconde guerre mondiale.

En 2025, les chiffres parlent d'eux même puisqu'il y a eu 6000 décès de plus que les naissances, 651 000 décès contre 645 000 naissances sur l'année.

Tableau de la fréquentation de la structure et de l'évolution mensuelle des présences entre 2025 et 2024 .

2025	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
Jours ouvrables	20	20	21	21	16	18	22	6	22	23	18	14	224
REGULIER													
Nombre d'enfants inscrits	34	35	35	34	35	36	36	41	35	34	34	34	49
Nombre d'heures	5300,87	5329,52	5558,75	5357,56	5527,08	4972,98	5702,93	1700,16	5485,97	52884,81	5015,89	4700,90	59937,42

2024	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
Jours ouvrables	21	21	21	21	18	20	23	7	21	23	19	15	230
REGULIER													
Nombre d'enfants inscrits	28	28	28	28	28	28	30	34	29	31	33	33	47
Nombre d'heures	4235,69	4775,35	4694,10	4724,25	4660,91	4793,98	4691,30	3237,51	3975,36	4119,89	4506,64	4611,63	53226,61

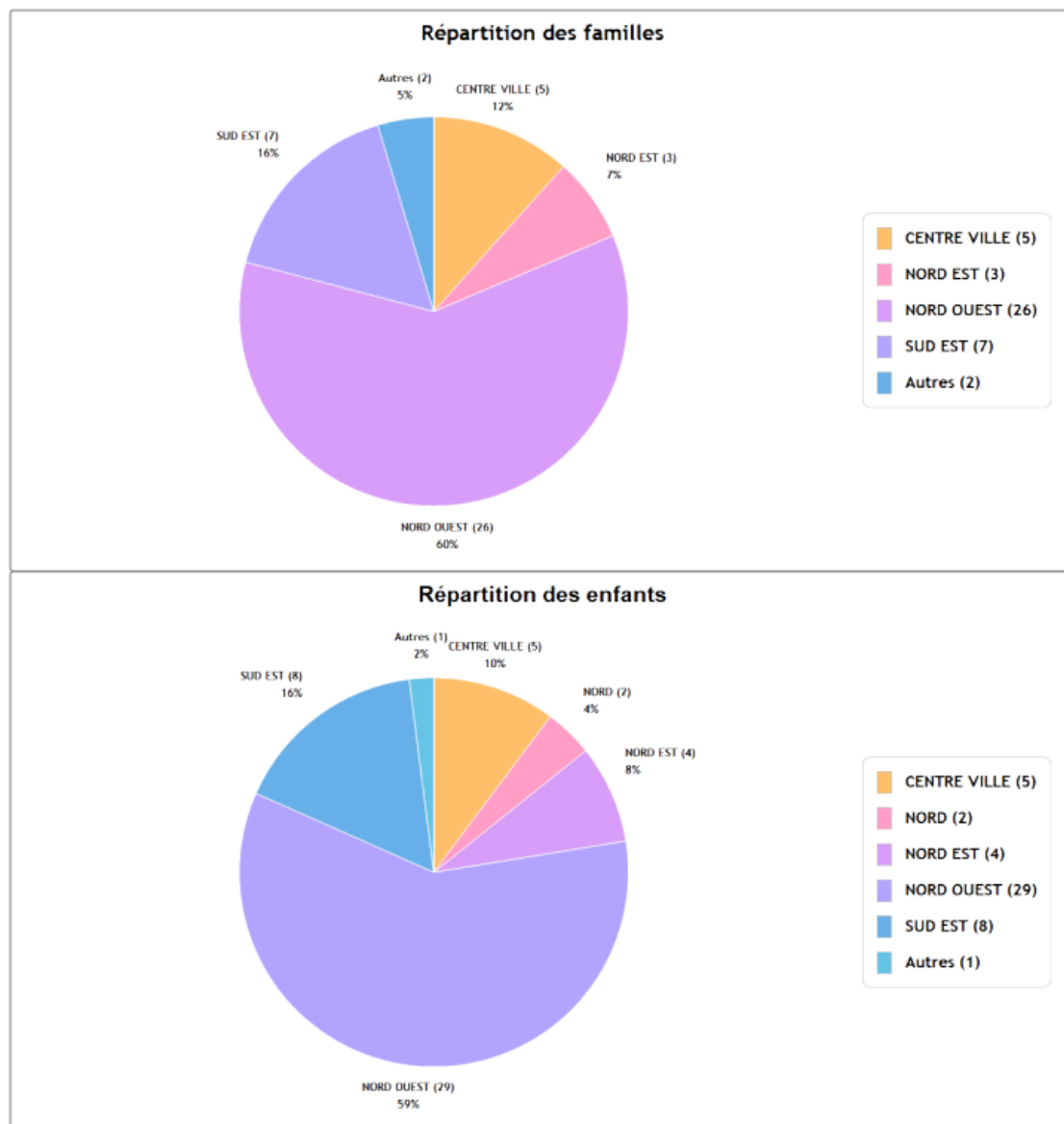
Pour le mois de juin : 18 jours ouvrables au lieu de 20. Les 26 et 27/06/2025, le service était fermé pour une formation pour le personnel.

Pour le mois de décembre : 14 jours ouvrables au lieu de 15. Le 1^{er}/12/2025, le service était fermé pour une formation pour le personnel.

B) Localisation géographique des familles par secteur au 31/12/2025 :

Répartition des familles et des enfants par secteur		
Secteur	Famille	Enfant
CENTRE VILLE	5	5
NORD	1	2
NORD EST	3	4
NORD OUEST	26	29
SUD EST	7	8
SUD OUEST	1	1

Secteur	Famille	Enfant
TOTAL	43	49



Au regard des chiffres, nous constatons que 60,46 % des familles sont issues du nord-ouest de la ville. En effet, dans ce secteur la densité de population est importante.

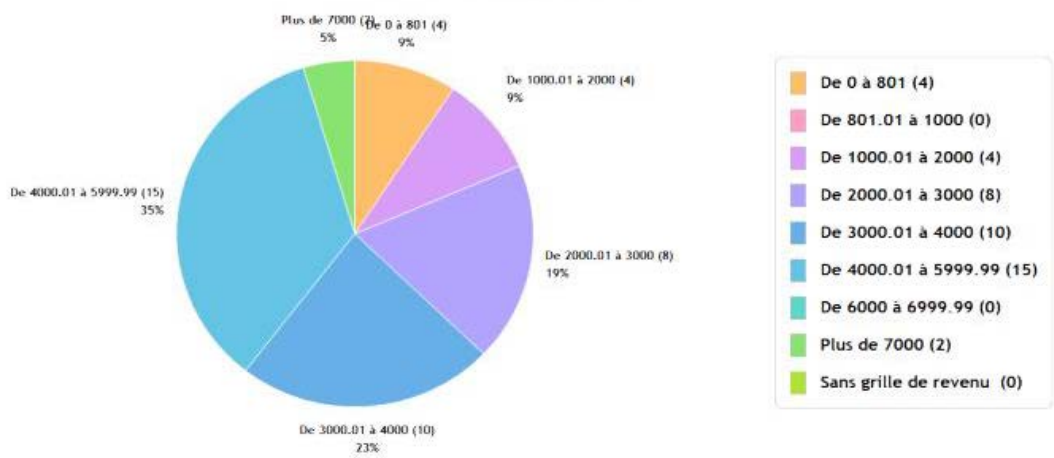
Ensuite quatre autres quartiers prédominent : le nord-ouest avec 60,46 %, le sud-est avec 16,27%, le centre-ville 11,62% et le nord-est avec 6,97%. Seulement 2,32 % des familles accueillies résident au sud-ouest et au nord. Aucune famille ne réside à l'extérieur de la ville.

C) Répartition des familles par tranches de revenus mensuels au 31/12/2025

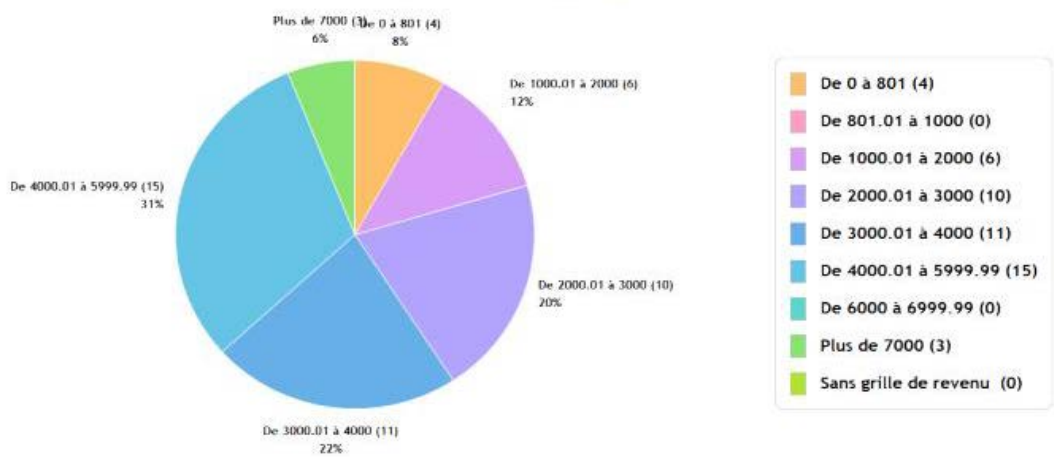
<i>Répartition des familles et des enfants par revenus mensuels</i> GRILLE DE REVENUS PETITE ENFANCE		
Tranche de revenu mensuel	Famille	Enfant
De 0 à 801	4	4
De 801.01 à 1000	0	0
De 1000.01 à 2000	4	6
De 2000.01 à 3000	8	10
De 3000.01 à 4000	10	11
De 4000.01 à 5999.99	15	15
De 6000 à 6999.99	0	0
Plus de 7000	2	3
Sans grille de revenu sur la période recherchée	0	0

Tranche de revenu mensuel	Famille	Enfant
TOTAL	43	49

Répartition des familles



Répartition des enfants



Nous remarquons que la globalité des revenus des familles accueillies se situe entre 801,00€ (plancher CAF) et plus de 5999,99€, soit un pourcentage de 95,35%. 4,65% des familles accueillies ont des revenus supérieurs à 7000€ et 9,30% ont des revenus inférieurs à 1000€.

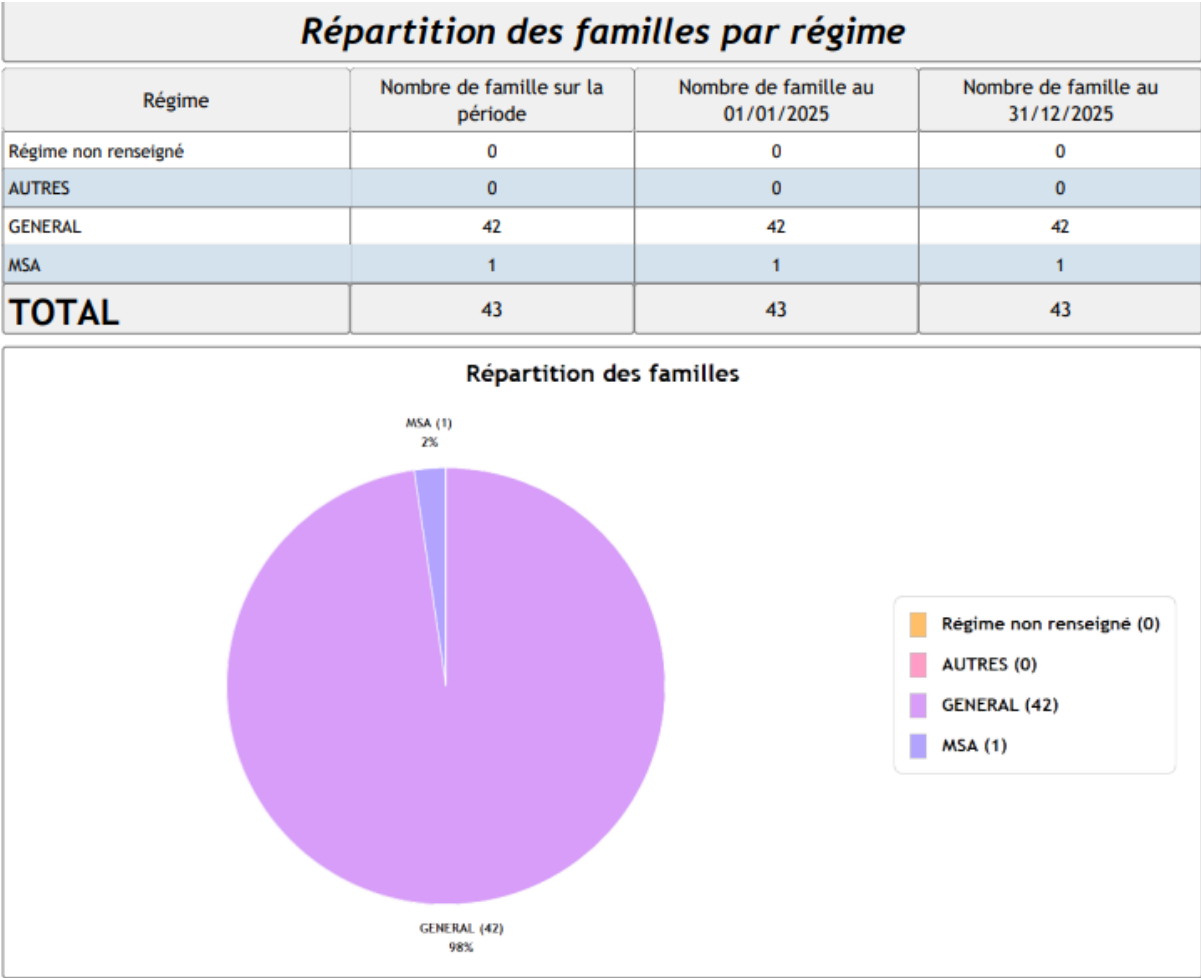
En revanche, nous constatons que 12,76% des familles ont des revenus inférieurs à 801,00€ soit 4 familles. Ces dernières sont en-dessous du seuil de pauvreté (soit un revenu mensuel en deçà de 1288€ pour une personne seule et 2705€ pour un couple avec 2 enfants de moins de 14 ans, source INSEE 2023).

En mettant en parallèle les données de 2024 et celles de 2025, nous constatons une diminution des revenus inférieurs à 801€ (taux à 12,76% en 2024 et 9,30% en 2025), une disparition de la tranches 801€ à 1000€ soit 4,25% en 2024 contre 0% en 2025, une diminution des revenus compris entre 1000,01€ et 2000€ (12,76% en 2024 contre 9,30% en 2025). Nous constatons une augmentation du nombre de famille pour la tranche 2000,01€ à 3000€ (17,02% en 2024 contre 18,60% en 2025). Nous constatons également augmentation du nombre de famille avec des revenus entre 3000,01€ et 4000€ (17,02% en 2024 contre 23,25% en 2025). Seulement 4,65% des familles ont des revenus supérieurs à 7000€.

En revanche, nous pouvons remarquer l'apparition d'un écart important entre les familles dont les revenus sont inférieurs à 2000€ soit 18,60% et celles dont les revenus se situent entre 2001€ et 4000€, soit 41,86%. Nous avons 39,53% des familles qui ont des revenus sont supérieurs à 4000,01€.

En conclusion, la majorité des revenus des familles se situent entre 2000,01€ et 4000€ (41,86%), avec une augmentation des revenus supérieurs à 4000,01 € passant de 27,66% en 2024 à 39,53% en 2025.

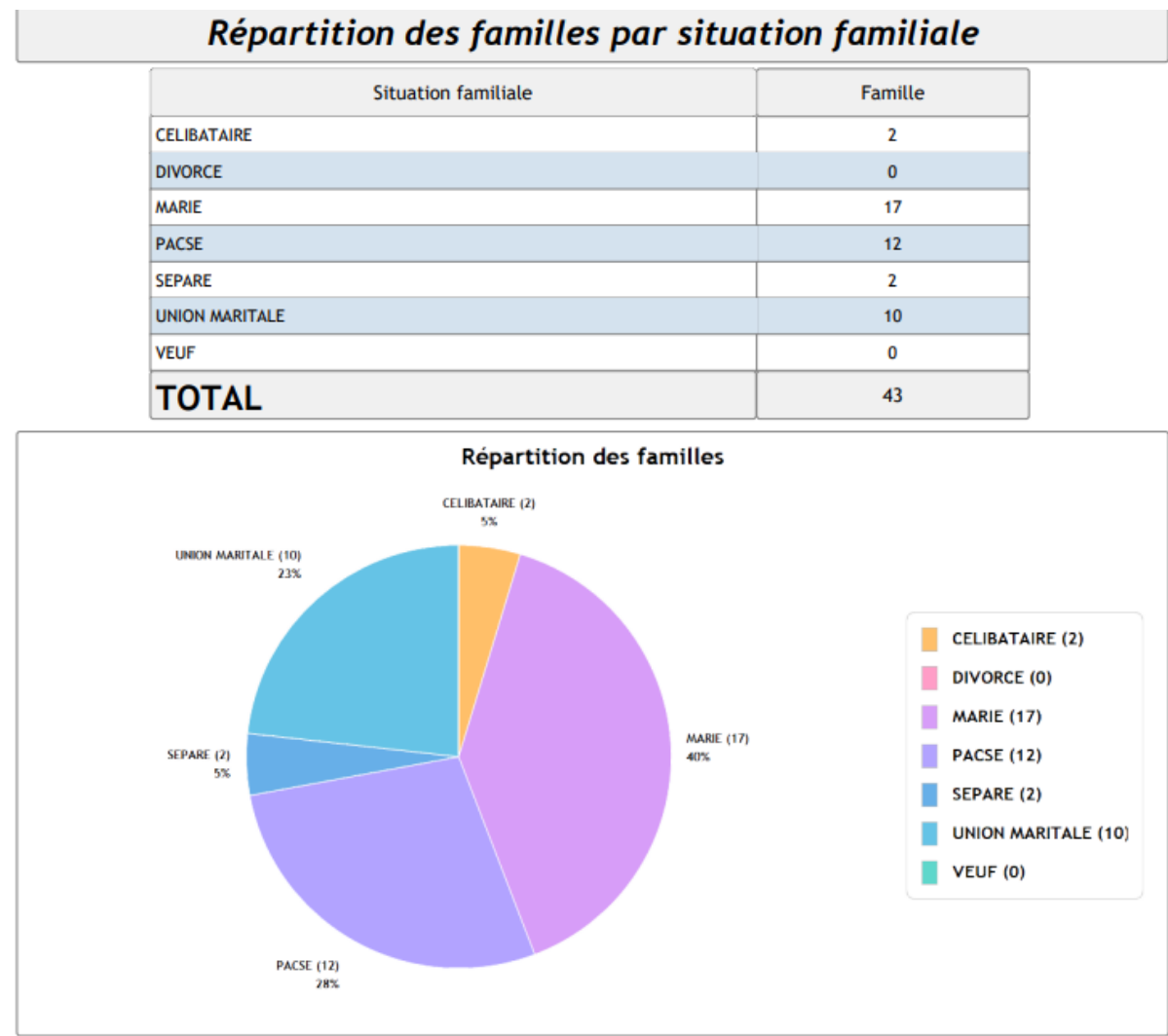
D) Répartition des familles par régime au 31/12/2025



De nombreux secteurs d'activités s'étant liés avec la CAF, nous retrouvons seulement 2 régimes différents pour les familles accueillies au sein de la crèche familiale : CAF et MSA.

Le régime général est largement représenté avec 97,67% des familles.

E) Répartition des familles par situation familiale au 31/12/2025



Nous avons accueilli en 2025 quatre familles de plus qu'en 2024.

La situation familiale a évolué vers une baisse des couples mariés (39,53% en 2025 contre 48% en 2024), vers une augmentation des pacs (27,90% en 2025 pour 23% en 2024). Nous constatons également une légère augmentation des couples vivant en union maritale (23,25% en 2025 pour 20% en 2024). Nous remarquons une diminution des couples séparés (4,65% en 2025 contre 6,9% en 2024).

III- Activités d'éveil, partenariat et professionnalisation des Assistantes Maternelles (AM)

A) Activités d'éveil :

Chaque année, l'équipe de la crèche familiale organise des activités et sorties autour d'un thème défini, ce qui nous permet de donner un fil conducteur tout au long de l'année.

Après réflexion en équipe, pour l'année 2025-2026, le projet de la crèche s'articule donc autour du thème « **LES FLEURS ET LES COULEURS** ».

A travers ce thème, nous avons associé des activités qui permettront à tous les enfants de faire de nombreuses découvertes (tactile, olfactive, visuelle, motrice).

La nécessité de l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants fait aujourd'hui consensus. La sensibilisation aux pratiques culturelles et artistiques – dès le plus jeune âge et avant même l'entrée à l'école maternelle, favorise la curiosité, la construction et l'épanouissement de l'enfant.

Ce projet s'inscrit également dans la charte nationale du jeune enfant en position 5 des 10 grands principes à savoir :

« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles »

En **septembre** nous favoriserons les sorties.

En **octobre** nous découvrirons la couleur rose avec la rose, le fuchsia, le camélia.

En **novembre** et **décembre** le rouge avec l'étoile de Noël, le chrysanthème, l'œillet rouge etc.....

En **janvier** le violet avec la jacinthe, la violette et la lavande.

En **février** le bleu avec le lilas et le myosotis.

Et **mars** et **avril** le jaune avec le tournesol, le pissenlit et le mimosa.

En **mai** le blanc avec la marguerite, la pâquerette, le muguet et le jasmin.

En **juin** et **juillet** le orange avec le nénuphar et l'oiseau du paradis.

Ceci est à titre indicatif et nous permettra de faire des activités autour de ce thème.

Nous allons suivre le rythme des saisons et proposer des activités et des sorties aux enfants, chaque fois que le temps le permet.

La crèche familiale reste axée essentiellement sur la NATURE et la RECUPERATION.

La crèche dispose :

Une ludothèque : permettant aux assistantes maternelles d'emprunter divers jeux et matériels pédagogiques pour leur domicile.

Une bibliothèque : disponible pour l'emprunt de livres de la crèche sur différents thèmes pour le domicile des assistantes maternelles qui ont plaisir à raconter des histoires aux enfants.

Des valises à histoires créées par l'éducatrice, contenant, livres et marionnettes pouvant être empruntés par les assistantes maternelles.

Les temps d'accueil au sein de la crèche familiale sont toujours organisés par l'éducatrice en matinée en regroupement de 2 ou 3 assistantes maternelles. Ces regroupements sont prévus selon un planning mensuel établi par l'éducatrice qui décrit les activités proposées et planifie les assistantes maternelles qui seront conviées ainsi que l'heure et le lieu de l'atelier.

B) Les activités proposées

1- Médiathèque

Animations proposées par une « animatrice espace jeunesse » de la Ville d'Orange (histoires, tapis de lecture, diapositives) en collaboration avec l'éducatrice de la crèche familiale et l'animatrice du RPE (Relais Petite Enfance).

Ces temps sont partagés avec des assistantes maternelles du RPE. La médiathèque nous permet l'emprunt des livres sur les différents thèmes abordés.

Ce temps de médiathèque permet aux enfants de découvrir un environnement culturel et artistique par le biais de diverses expositions.

L'éducatrice de la crèche familiale a suivi cette année les formations sur le conte en tissu et le tapis de lecture. Ce qui lui permet d'emprunter divers contes et kamishibai par le biais du SLL (service du livre et de la lecture).

2- Baby-gym

Nous avons l'opportunité d'utiliser une salle, à la maison des arts martiaux de la ville où des séances de baby-gym sont proposées. Tous les enfants accueillis en bénéficient.

Nous disposons de ballons, cerceaux, foulards, tunnel, plots d'équilibre...

L'éducatrice anime l'atelier et propose une séance de motricité adaptée aux enfants et créée en collaboration avec une assistante maternelle.

Un espace est aménagé pour les bébés avec des tapis, en motricité libre. L'éducatrice et l'assistante maternelle leur proposent différentes balles sensorielles.

3- Atelier relaxation

Chaque année, un espace d'inspiration snoezelen est installé à la crèche avec lumières et décors pour proposer un espace et un temps de relaxation aux enfants et également aux parents notamment lors de la semaine nationale de la petite enfance.

4- Pataugeoire et jeux d'eau

Découverte de l'eau, du transvasement dans la pataugeoire chauffée, au sein de la crèche. Jeux d'eau également proposés dans les jardins des assistantes maternelles.

5- Atelier cuisine

Tout au long de l'année, des ateliers sont proposés au fil des saisons à la crèche ou chez les assistantes maternelles (les sablés de Noël, la galette des rois, les crêpes...)

6- Musique

Un intervenant musical propose aux enfants tout au long de l'année divers instruments (guitare, violon, djembé, maracas...). Les enfants ont la possibilité de manipuler les instruments mais également de chanter, de danser tous ensemble.

7- Médiation animale

Intervenante spécialisée dans la médiation animale, les animaux sont dressés et habitués à cette activité. Cela permet à l'enfant de rencontrer différents animaux : chien, perruche, lapin, poule, cochon d'inde etc...et d'appréhender parfois leur peur et leurs émotions.

Les séances se déroulent par session tout au long de l'année à la salle des associations à Orange.

8- Motricité

Une salle de motricité est disponible tous les mercredis matin dans l'enceinte du Pôle Enfance avec structure de jeux, piscine à balle et parcours moteur. Les assistantes maternelles sont libres de s'inscrire avec leur groupe d'enfants.

9- Les rendez-vous contes

Rencontre intergénérationnelle entre des personnes âgées bénéficiaires du CCAS de la ville et les enfants au sein de la crèche, autour d'une histoire, une comptine et un temps de collation.

Ces rencontres ont vu le jour à l'initiative de la crèche familiale en 2021 et se sont étendues au Relais Petite Enfance et à l'espace seniors de la ville « Orange-Joie »

10- Zumbini

Des séances de zumba pour enfants liant la danse la musique, en français et en anglais ont été proposées aux enfants de la crèche en petits groupes.

C) Les sorties

1- Les rendez-vous des « tout-petits »

Rencontre à l'espace seniors « Orange-Joie » pour diverses activités, histoires, argile, peinture, cuisine...

Cette année, nous avons pu faire :

- Un atelier cuisine galette des rois
- Un atelier cuisine crêpes
- Un atelier peinture sur galet
- Carnaval commun dans le parc de la ville
- 2 pique-nique et visite des animaux au centre de loisirs de Boisfeuillet
- Un atelier halloween sur le thème couleur orange avec la confection de jus de fruit et de carotte
- Un spectacle « petite poule rousse » crée par les seniors pour les enfants
- Un atelier de Noël avec la confection de sapin et boule de Noël
- Chaque atelier concerne 3 assistantes maternelles de la CFA et 3 assistantes maternelles du RPE ,5 seniors, et 15 à 20 enfants par atelier.

2- Les rendez-vous « poussettes »

Tout au long de l'année, nous organisons des rencontres entre les professionnelles du RPE et de la crèche familiale.

Selon un planning défini par les animatrices du RPE et l'éducatrice de la crèche familiale, les assistantes maternelles libérales volontaires rencontrent les assistantes maternelles de la crèche familiale. Elles sont 2 par chaque structure.

Cet échange a lieu également au sein de la médiathèque de la ville et dans les locaux de la crèche familiale ou du RPE pour des activités communes. Elles permettent de créer ou renforcer les liens entre les assistantes maternelles indépendantes et les assistantes maternelles de la crèche familiale.

3- Les aires de jeux

La ville dispose de différents parcs avec des aires de jeux adaptés aux enfants avec toboggans, balançoires...dans lesquels les assistantes maternelles se rendent librement.

4- Les jeux d'eau dans les jardins

Aux beaux jours, chaque assistante maternelle a pu recevoir une de ses collègues dans son jardin avec les enfants pour proposer des jeux d'eau en extérieur. L'éducatrice dispose de grands bacs sur pied et de jeux de transvasement.

Chaque activité est proposée à tous les enfants en les adaptant à l'âge.

Les plus petits participent également avec une activité adaptée. Par exemple, des bouteilles sensorielles pour développer le visuel (avec du tissu, des plumes), le toucher, la motricité libre sur le tapis, des chants, de la musique... Tout ce qui permet aux bébés de découvrir en douceur le monde qui les entoure.

Les activités sont proposées aux enfants selon leurs rythmes et leurs besoins, sans attente de résultat.

5- Les sorties et visite des animaux

Nous avons la chance de bénéficier du site du centre de loisirs de Boisfeuillet de la ville. Les enfants peuvent y observer et découvrir les poules, les chèvres, les moutons, les paons, les cochons, les canards....

Bilan des activités et des sorties en 2025

Activités dans nos locaux : 118 ateliers

Intervenant musique dans le cadre de la CTG (convention territoriale globale) : 8 séances

Intervenant zumbini dans le cadre de la CTG : 13 séances

Intervenant médiation animale : 6 séances

Intervenant découverte de l'art : 4 séances

Baby-gym : 16 séances

Sorties à la médiathèque : 12 séances

Sorties (parc de la ville, centre de loisirs, orange-joie-RPE) : 50

Spectacles pour les enfants avec temps conviviaux : 2

Rencontre intergénérationnelle : 13 séances

Rencontre avec les parents /café parents/Semaine Nationale Petite enfance : 17

Kermesse au centre de loisirs de Boisfeuillet : 1

Ateliers au domicile des assistantes maternelles : 37 séances

D) Avec les parents

1- Les plannings d'activités

L'éducatrice envoie, tous les mois le planning des activités, aux parents afin qu'ils soient informés des activités proposées à la crèche. Il reste toutefois accessible en version papier aux familles n'ayant pas d'outil informatique.

2- La gazette des tout petits

Créé et envoyé par mail par l'éducatrice, ce document reprend les activités ou sorties en photo avec des anecdotes ou une recette faite avec les enfants (exemple un atelier cuisine ou recette peinture maison...).

Les différentes manifestations, conférences, concernant la petite enfance sont également envoyées et affichées à la crèche.

3- Partage d'informations

Nous partageons aussi des articles de prévention avec les parents sur différents thèmes. Sont également envoyés, certaines « fiches ateliers » réalisés au sein de la crèche ainsi que des activités et sorties proposées par la ville ou par les différents partenaires (chasse aux œufs, spectacles pour enfant, journée nationale des assistantes maternelles, journée d'ouverture de la semaine nationale petite enfance...)

Nous proposons des actions de soutien à la parentalité sous différentes formes :

4- Les cafés parents

Lors de la rentrée, nous proposons aux parents « un café-parent » en matinée dans les locaux de la crèche durant la première semaine de familiarisation de l'enfant. Ce temps convivial est proposé aux nouveaux parents comme à ceux de l'année précédente. Ils sont conviés avec leur enfant suite à la première heure de rencontre avec leur assistante maternelle.

L'éducatrice et la directrice de la structure les accueillent et partagent ce moment. Ce temps d'échanges dans la salle de vie de la crèche permet aux parents de se rencontrer et de poser diverses questions. Ils verront leur enfant évoluer dans ce nouvel environnement et interagir avec d'autres enfants.

Ce temps permet à l'enfant de comprendre que son parent cautionne son arrivée à la crèche ce qui facilitera sa venue lors des ateliers. Les cafés-parents sont proposés à plusieurs périodes de l'année pour permettre de rester en lien avec les parents.

5- Les ateliers parent/enfant

Depuis septembre 2025, à raison d'un mercredi par mois, un atelier parents-enfants est proposé au sein de la crèche familiale sur inscription (3 parents maximum) autour d'activités simples et faites maison. Les parents qui le souhaitent peuvent avoir la recette pour reproduire l'activité chez eux.

Voici des exemples d'ateliers :

- Pâte à modeler maison
- Pâte à patouille (maïzena)
- Peinture à l'essoreuse à salade

Ces ateliers sont très appréciés des parents qui investissent les locaux de la crèche et peuvent échanger entre parents.

Lors de ces ateliers leurs assistantes maternelles respectives sont conviées également.

6- Les ateliers parent'aise

Nous élargissons encore ce projet à l'échelle de l'intercommunalité, sur le territoire de la CCPOP avec les structures d'accueil de la petite enfance que sont la crèche collective du Pôle Enfance et le RPE du CCAS, la crèche associative et la halte-garderie de la ville ainsi que les RPE de Courthézon et Jonquières. Mais également la crèche de Caderousse.

Nous avons des ateliers en itinérance sur toutes les structures ayant des locaux adaptés pour recevoir du public soit en soirée ou le samedi matin afin de diversifier nos propositions. Ces ateliers permettent de valoriser les compétences parentales, de renforcer le lien aux familles et d'approfondir le soutien à la parentalité. Ils sont toujours animés par des intervenantes de l'association AFAP.

7- Les moments conviviaux avec les familles

Une fête de fin d'année est organisée chaque année, généralement au mois de juin.

Cette année, le centre de loisirs de Boisfeuillet, mis à notre disposition par la ville a accueilli tous les parents. Une visite du parc boisé leur a été proposée ainsi qu'une découverte des animaux avec leurs enfants. A l'issue, un temps convivial a été proposé ainsi qu'une exposition de photos et œuvres des enfants.

Nous avons reçu 50 parents, 32 enfants, l'équipe des assistantes maternelles, et la direction du CCAS ceux qui représentent 95 personnes avec l'éducatrice de jeunes enfants et la directrice de la crèche familiale.

Nous offrons chaque année un spectacle de Noël aux enfants et aux familles. Cette année nous avons reçu 78 personnes pour le spectacle de bulles géantes de « Enjoy Bubbles » suivi d'un goûter de Noël.

8- La Semaine Nationale Petite Enfance

Du 15 mars au 22 mars 2025

La crèche familiale et les assistantes maternelles ont participé :

- 1 stand « pâte à modeler maison » à la journée d'ouverture à Boisfeuillet (300 personnes accueillies)
- 3 journées atelier SNOEZELEN au sein des locaux de la crèche familiale ouvert à tous
- 1 atelier médiation animale
- 1 atelier musique
- 1 stand « pâte à modeler maison » à la journée de clôture à Jonquières (bilan 245 personnes accueillies)

C'est un bilan positif pour la crèche familiale :

Pour les ateliers proposés au sein de nos locaux : 33 enfants et 32 parents ont participé (dont 18 parents de la commune d'Orange) et 14 parents extérieur (communes de Jonquières, Courthézon, Piolenc, Sorgues)

E) Les partenaires

1- Relais petite enfance (RPE)

La crèche familiale est en lien étroit avec le RPE de la ville ce qui permet la mise en place de plusieurs projets comme les « rendez-vous poussettes ».

Ce partenariat profite également à l'ensemble des familles de la commune puisque nous proposons ensemble « la journée nationale des assistantes maternelles » au sein de la ville avec des ateliers pour les enfants et une conférence pour les parents.

2- Partenariat avec la médiathèque

L'animatrice enfance jeunesse de la médiathèque accueille deux assistantes maternelles de la crèche familiale dans un environnement culturel. Certaines séances sont coconstruites et réalisées avec le RPE.

Elle propose une découverte des livres, une approche de la lecture sous forme ludique (tapis de lecture) ou de diapositives.

Les enfants profitent ainsi d'un espace de découverte et d'échanges autour du livre, dans un lieu différent du domicile des assistantes maternelles et de la crèche familiale. Nous pouvons également emprunter des livres.

3- Partenariat avec le SAP (service d'aide à la personne), CCAS

En 2025, un projet de rencontre intergénérationnelle a vu le jour, « les rdv contes » en partenariat avec le SAP du CCAS de la ville. La personne senior s'inscrit auprès de l'animatrice du CCAS puis vient à la crèche raconter des histoires aux enfants. Elle participe également à un moment de comptines et de jeux.

De vrais moments de joie et de complicité entre les jeunes enfants et les personnes âgées.

F) Participation et professionnalisation des assistantes maternelles

1- Atelier motricité

Tous les mercredis les assistantes maternelles disposent de la salle de motricité avec toboggan, piscine à balles, parcours moteur...

Sur inscription, 3 assistantes maternelles bénéficient de l'espace et proposent des ateliers en toute autonomie.

2- Atelier « Crèche libre »

Une fois par mois, les locaux de la crèche familiale sont à disposition des assistantes maternelles qui le souhaitent pour proposer une activité de leur choix aux enfants.

Cet atelier est possible sur inscription auprès de l'éducatrice pour 3 assistantes maternelles maximum.

Cette nouveauté en 2025 a permis de créer du lien entre professionnelles. Elles sont actrices dans les propositions qu'elles offrent aux enfants.

3- Analyses des pratiques professionnelles (APP)

Mise en place depuis 2022, les assistantes maternelles bénéficient d'une séance de 2 heures tous les 2 mois. Ces séances d'analyse de la pratique professionnelle avec 2 psychologues permettent d'évoquer des situations professionnelles avec les parents et les enfants accueillis.

4- Formations

Les assistantes maternelles peuvent bénéficier des formations du CNFPT de leur choix sur inscription tout au long de l'année.

5- Journée pédagogique

Plusieurs fois par an, des journées sont organisées à destination de toute l'équipe. Cette année, nous avons bénéficié de 2 formations dans les locaux de la crèche sur les thèmes suivants :

- « Les évolutions de la famille et les conséquences sur l'enfant » avec une intervenante du CNFPT. L'objectif étant de prendre conscience des changements dans le schéma familial et des différents modèles éducatifs et d'observer les impacts sur l'accompagnement des enfants.

- « Les douces violences » avec une intervenante extérieure. La formation a permis à l'équipe de prendre du recul sur leurs pratiques professionnelles. Le but étant de prendre conscience de certains petits gestes ou mots adressés aux enfants au quotidien et d'en mesurer l'impact sur le long terme.

Les assistantes maternelles sont régulièrement informées des conférences, formations, journées de rencontres proposées sur la région.

6- Professionnalisation

Régulièrement des articles, concernant la petite enfance avec apport pédagogique sont sélectionnés par l'éducatrice et la directrice puis distribués aux assistantes maternelles. Exemple d'articles : « la bienveillance » « la posture pendant le jeu de l'enfant ». Ces articles permettent ensuite l'échange et la discussion entre professionnelles.

Des webinaires sont également disponibles par le biais du CNFPT dans la « e-communauté petite enfance ».

7- Participation pour les festivités

Lors des différentes fêtes, les assistantes maternelles préparent des affiches avec des photos, des œuvres des enfants qu'elles accueillent et créent des expositions pour les parents.

Elles participent activement à la décoration de la crèche et du hall d'entrée tout au long de l'année (couronne des rois, bonhommes de neige, sapin...).

Elles participent également en partageant des idées d'activités avec l'éducatrice qui peut les mettre en place à la crèche lors des ateliers.

8- Projets communs

► Les valises à histoires

« Qu'est-ce qu'une valise à histoires ? »

C'est un outil d'éveil, crée par l'éducatrice, qui associe un livre à des objets sensoriels comme des marionnettes, figurines, des matières à toucher, des accessoires...

L'objectif est de raconter l'histoire autrement en permettant à l'enfant de manipuler, d'explorer tout en donnant vie à l'histoire par le toucher, la vue, le son et parfois l'odorat.

Selon les neurosciences, le jeune enfant apprend par le corps, par les sens et par le mouvement.

La manipulation d'objets en lien avec un livre permet la stimulation de la mémoire et du langage. Cela permet à l'enfant d'associer une image à un mot, à un objet et de mettre des mots sur ce qu'il voit et manipule tout en stimulant son imagination.

L'objet devient alors un pont entre l'abstrait et le concret.

Raconter une histoire de cette manière favorise l'attention et la concentration du tout-petit car écouter une histoire en étant en mouvement est plus ludique et facile pour l'enfant que de rester immobile.

Cela développe la compréhension de l'histoire et du vocabulaire mais renforce également le plaisir partagé avec l'adulte. Le livre devient un VRAI moment de jeux !!

Ces valises sont proposées en itinérance lors de la Semaine Nationale Petite Enfance pour l'ensemble des structures du territoire et peuvent être empruntés.

Cette année sur le même modèle une assistante a créé également une valise.

Ce projet a été nommé « coup de cœur » du Service du Livre et de la Lecture lors de la journée petite enfance.

► Boite à chansons

Une assistante maternelle a créé, pour la crèche, une boîte à chansons en forme de dés. Les enfants lancent la boîte et selon l'image qui se découvre, la chanson est chantée en groupe.

Les images de la boîte sont interchangeables ce qui nous donne une grande variété de chansons possible.

► Tablier à comptines

Une assistante maternelle a créé, pour la crèche, un tablier multi-poche permettant de cacher des marionnettes pour raconter des histoires et /ou comptines aux enfants.

► Intervention à domicile

Une fois par mois environ, la directrice et/ou l'éducatrice se rend au domicile de chaque assistante maternelle pour un suivi pédagogique des enfants et un temps d'écoute pour toutes questions professionnelles (jeux, aménagement de l'espace à domicile, hygiène, alimentation etc....)

IV- Perspectives pour l'année 2026

A) Les p'tites coccinelles

La crèche familiale souhaite mettre en place, à raison d'une fois par mois, des ateliers d'activité ludique et éducative avec les enfants du Service d'Accueil du Jeunes Enfants (SAJE). Ce service dépendant de l'Aide Sociale à l'Enfance permettra de favoriser les rencontres et la sociabilisation des enfants.

B) Bao Pao

Le BAO-PAO est un instrument d'expression musicale composé d'une interface de commande originale basée sur des rayons laser, couplé avec un dispositif informatique de production sonore.

Cet instrument permet notamment à des personnes avec des troubles moteurs ou cognitifs importants de réaliser des performances musicales, en solo ou en groupe. Le résultat est d'une qualité musicale et sonore motivante et valorisante. Cet atelier va être proposé aux enfants cette année.

C) Musicienne-accordéoniste

La crèche familiale a souhaité diversifier la proposition musicale faite aux enfants.

En plus de la guitare bien connue par le biais de l'éveil musical, la présence de l'accordéon, de la flûte péruvienne apportent une nouvelle découverte sonore aux enfants.

D) Médiation animale

En 2026, un nouvel intervenant en médiation animale sera proposé aux enfants. D'autres relations animales vont voir le jour avec un lapin, un cochon d'inde, la présence d'un chien médiateur avec jeux, brossage...

De belles expériences à venir pour les enfants pour leur permettre d'appréhender leurs peurs et développer leur confiance.

E) Les jardins partagés

L'ambition de la crèche familiale serait d'obtenir une petite parcelle dans les jardins partagés de la ville.

Cela permettrait avec les enfants de toucher et travailler la terre, de planter des petites graines, d'arroser...autant de petites choses qui font partie de la charte de l'accueil du jeune enfant (Article 6)

Le contact avec la nature est essentiel à mon développement

Toutes nos activités quotidiennes seront reconduites également, ainsi que les diverses sorties où l'accès à la nature et la récupération sont favorisées. Poursuite également dans le cadre du CTG de l'éveil musical.



Présentation du Relais Petite Enfance (RPE)

Orange, Piolenc, Caderousse et Châteauneuf-du Pape

Le RPE :

Les Relais Petites Enfance (RPE) ont été créés par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), afin d'accompagner le développement et l'amélioration qualitative de l'accueil individuel des jeunes enfants. C'est un lieu d'échange, d'écoute et d'information pour les parents, les assistants maternels et employés à domicile.

1. **Publics concernés :**

- les professionnels de l'accueil individuel : assistants maternels agréés par le Conseil Départemental, candidats à l'agrément, et personnes exerçant au sein du foyer familial dans le cadre de la garde à domicile,
- les familles : parents et enfants âgés de moins de 6 ans.

2. **Objectifs généraux d'un RPE :**

- Améliorer la qualité de l'accueil de l'enfant.
- Faciliter la vie des familles et l'exercice de la profession d'assistant maternel.
- Améliorer l'information, la rencontre des assistants maternels et des parents.
- Favoriser les échanges et les décroisements entre les divers modes d'accueil.

3. **Les missions d'un RPE :**

- Accompagner les parents dans la recherche d'un mode de garde le plus adapté à leurs besoins.
- Informer les parents sur les aides et les avantages auxquels ils peuvent prétendre, ainsi que sur leurs devoirs en tant qu'employeurs.
- Informer les assistants maternels sur leurs droits et leurs devoirs.
- Elaborer avec les parents et l'assistant maternel le « contrat d'accueil ».
- Animer un espace social favorisant la rencontre parents, assistants maternels, enfants, et professionnels de la petite enfance.
- Favoriser le soutien à la formation professionnelle continue des assistants maternels.
- Participer à la fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.

En 2021, la CNAF propose aux RPE de mettre en place pour 2022 de nouvelles missions renforcées :

Mission 1. Guichet unique d'information afin de faciliter les démarches des parents et la coordination des acteurs sur le territoire.

Mission 2. Mise en place de l'analyse de la pratique afin de contribuer à l'amélioration continue de l'accueil par les assistants maternels.

Mission 3. Promotion renforcée de l'accueil individuel et du métier d'assistant maternel afin de lutter spécifiquement contre la sous activité subie et le manque d'attractivité du métier.

Depuis 2022, nous nous sommes engagés à répondre à la **mission numéro 2** et bénéficions à ce titre d'un bonus de 3000€ pour le service.

Rappel : ouverture du RPE d'Orange en 2013. Arrivée de l'antenne de Piolenc en 2014. Une nouvelle répartition des RPE a été effectuée suite au travail en CTG sur l'intercommunalité et depuis 2024, les antennes de Caderousse et Châteauneuf-du Pape sont venues rejoindre notre service.

Le poste de la 3^{ème} animatrice est passé de 60 à 70% en 2024 et passera de 70 à 80% en 2026.

4- Le personnel :

Le service est composé de 3 animatrices : Laure RAPINAT (BTS ESF), Alice MORAND (EJE) et Marylène SERGUIER (AP), se répartissant les 2.1 ETP du RPE.

La diversité des parcours des animatrices et leur complémentarité enrichissent l'accompagnement du public.

Tout le long de l'année, les animatrices participent à des formations, conférences sur différents thèmes autour de la petite enfance, de l'animation de réunion ou d'entretiens afin de consolider leurs pratiques et de proposer un service public de qualité.

De plus, les 3 animatrices tournent sur les différents lieux d'ateliers afin d'être connues de tous et de pouvoir assurer la continuité du service en cas de nécessité.

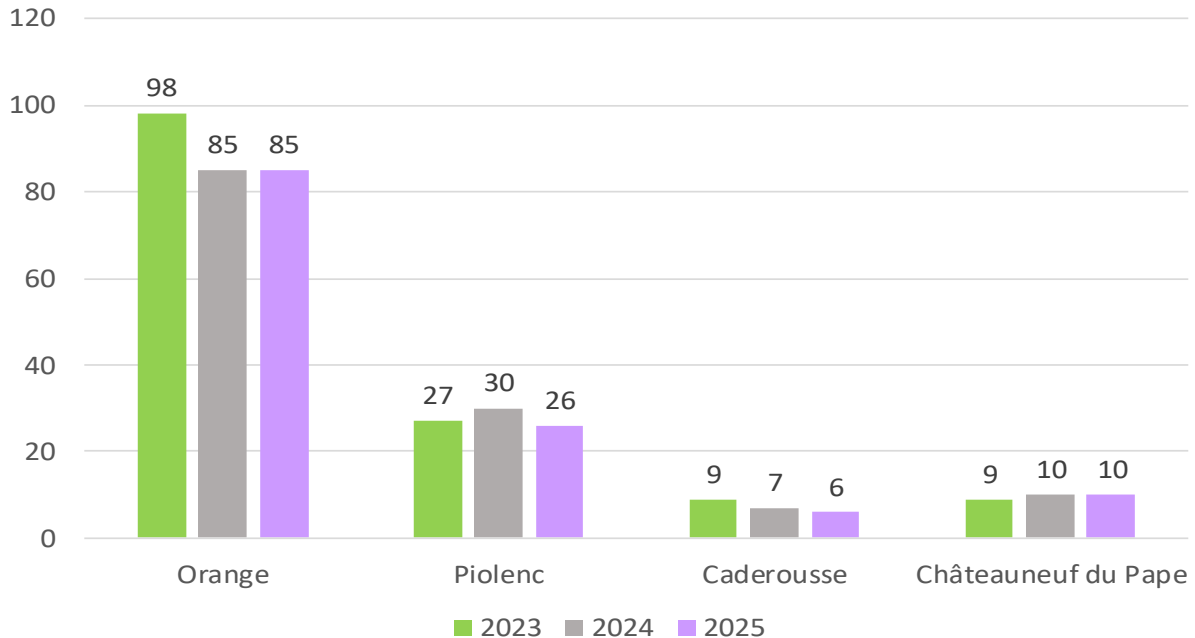
Nous recevons chaque année plusieurs stagiaires venant de différents niveaux et formations : EJE, CESF, Animateur DATR, 2^{nde} générale ou technique, 3^{ème}... Cela demande beaucoup d'investissement et d'accompagnement mais le regard extérieur de ces futurs professionnels, est toujours constructif et apporte beaucoup au service.

En 2025, nous avons reçu : **8** stagiaires (3 EJE, 3 BAC Pro SAPAT, 1 2^{nde} et 1 reconversion professionnelle) ce qui est un maximum pour notre service.

Nous aimerions accueillir un stage long EJE en 2026 ou 2027 pour profiter d'avoir une seule et même stagiaire sur une période plus longue, afin d'avoir un regard extérieur nouveau et lui apporter un accompagnement de qualité.

BILAN D'ACTIVITE 2025 RPE

Nombre d'AM en activité



Sur l'ensemble des communes du territoire on compte un total de 127 assistants maternels actifs et 15 assistants maternels en arrêt temporaire d'activité.

Nombre d'agrèments/places :

-2024 : 293 Orange, 107 Piolenc, 34 Châteauneuf du Pape, 28 Caderousse (total : 462)

-2025 : 287 Orange ; 96 Piolenc, 37 Châteauneuf du Pape, 20 Caderousse (total : 440)

Les MAM :

-2024 : 5 MAM sur Orange (60 places), et 2 MAM sur Piolenc (32 places) et aucune sur les autres communes. On compte donc 7 MAM au total sur le territoire avec 92 places au total.

-2025 : 5 MAM à Orange (68 places) et 2 à Piolenc (28 places) soit 7 MAM (96 places)

Nous observons une légère baisse du nombre d'AM (-5 au total sur le territoire) ainsi qu'une baisse du nombre de places (-22 agrèments sur le territoire), mais une légère hausse de places en MAM (+4 agrèments)

A noter : une tendance pour les MAM à avoir plus d'AM à temps partiel, donc le nombre d'agrèments ne reflète pas vraiment le nombre de places.

5-Les accueils en permanences

Familles	2023	2024	2025
Familles différentes	284 (226 O, 27 P, 31 HT)	256 (187 O, 31P, 3Ch9, 5C, 30 HT)	259 (207 O, 27P, 3Ch9, 4C, 18 HT)
Nombre d'actions (Tel, rdv, mails)	954 (mails non comptabilisés)	855 (dont 311 mails)*	710
Information administrative	321	280	257
Information liée à la recherche d'un mode d'accueil	189	125	213
Soutien à la parentalité	16	30	13
Autres (demande de rdv, fonctionnement RPE/LAEP, inscriptions évènements...)	116	109	227

O : Orange / P : Piolenc / Ch9 : Châteauneuf-du-Pape / C : Caderousse / HT : Hors territoire

Assistants maternels	2023	2024	2025
Ass Mat différentes	75 (55 O, 18 P, 12HT)	82 (52 O, 17 P, 4Ch9, 3C, 6HT)	99 (67 O, 20 P, 3Ch9, 3C, 6HT)
Nombre d'actions (Tel, rdv, mails)	1504 (mails et textos non comptabilisés)	1522 (dont 1251mails)*	1296
Information administrative	166	169	150
Information relative à l'exercice du métier	37	23	89
soutien professionnel	36	51	58
Autre (demande de rdv, fonctionnement RPE, inscriptions évènements...)	49	28	999

***Avant 2025, les mails n'étaient pas comptabilisés par motifs**

A noter :

-Pour les AM : Il y a plus de contacts depuis quelques années. Les mails n'ont pas été comptabilisés avant 2025, nous échangeons toujours énormément par SMS avec les AM. On constate cependant une grosse baisse du nombre d'actions.
 -Pour les parents : Le nombre de familles qui contactent le RPE reste stable malgré une baisse du nombre d'actions recensées. On constate une augmentation du nombre de demandes liées à la recherche d'un mode d'accueil.

=> Beaucoup d’AM utilisent aujourd’hui un service payant (pour elles et le parent) pour les aider dans les démarches liées aux contrats (Top-assmat), mais on peut aussi supposer qu’elles sont de plus en plus autonomes et aguerries concernant leurs droits et devoirs. Ceci expliquerait en partie la baisse du nombre de demandes d’ordre administratives de la part des parents comme des assistantes maternelles.

Zoom sur les antennes :

Piolenc :

- **16 personnes reçues en 2024 et seulement 3 en 2025 sur l’antenne.**

L’animatrice se tient à disposition les mardis après-midi sur Piolenc pour recevoir les familles et les assistantes maternelles sur rendez-vous.

⇒ Les travaux dans l’espace Acampado à compter du deuxième trimestre 2025 n’ont pas permis d’accueillir du public dans le bureau mis à disposition pour l’animatrice.

- **26 Familles et 31 AM de Piolenc reçues en entretien à Orange**

⇒ Il y a plus de jours et créneaux proposés sur le siège.

Caderousse et Châteauneuf du Pape :

Le peu de demandes de rdv sur ces communes ne nécessite pas la mise en place d’une permanence hebdomadaire ou même mensuelle pour le moment (1 famille a été accueillie à Caderousse en 2024, aucune demande en 2025). Comme pour Piolenc, les parents viennent sur Orange. Quant aux assistantes maternelles, elles viennent également à Orange ou appellent ou communiquent par mails pour leurs questions administratives.

6. Animations

6.1 Ateliers d’éveil

Planning type des ateliers (matin)

Commune	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Orange	2 ou 3	1 ou 2	1/2	2 ou 3	1 ou 2
Piolenc	1/2	1			
Caderousse		1/2			
Châteauneuf			1/4	1/4	

Participation aux ateliers :

➤ **A Orange :**

Il existe 12 groupes de 3 à 4 assistantes maternelles avec 10 à 12 enfants maximum. Chaque groupe participe au même nombre d’ateliers dans l’année.
Des ateliers supplémentaires, sur inscription, sont proposés : Médiathèque, inter-générationnel (maison de retraite, orange joie avec la crèche familiale), motricité libre,

ateliers « rien », ateliers d'été, lecture au RPE, évènements festifs (Noël, Carnaval, Pâques), visite préscolaire à Notre Dame.

- ⇒ Sur la totalité de l'année 2025 : **53** assistants maternels différents et **1** garde à domicile sont venus avec **240** enfants différents (contre 57 assistants maternels différents venus en 2024 avec 273 enfants différents) soit 62% des AM en activité (contre 67% en 2024).

On constate une très légère baisse de la fréquentation.

A noter : sur 4 AM en moins on compte 1 départ à la retraite, 1 arrêt pour cause de manque de contrats, 1 ATA (en MAM) et 1 déménagement à l'étranger.

➤ **A Piolenc :**

Une vingtaine d'assistantes maternelles viennent régulièrement aux ateliers proposés sur la commune par le RPE. 4 groupes de 4 à 5 AM et 10/15 enfants sont constitués et viennent 2 fois par mois sur des ateliers programmés au semestre.

Des ateliers supplémentaires, sur inscription, sont proposés : lecture à la Bibliothèque, rencontres intergénérationnelles à la maison de retraite et événements festifs (sorties, pâques, fête de la musique avec la crèche...)

Les nouveautés en 2025 :

-La remise à disposition d'un animateur sportif de la commune pour des ateliers de baby gym.

-Nouvel intervenant cirque testé avec succès sur la commune.

-Remise en place du partenariat avec la crèche pour des projets communs : Chasses aux œufs, fête de la musique, Semaine Nationale Petite Enfance.

-Mise à disposition appréciée du terrain communal proche de la crèche pour des événements ponctuels (Pâques, fête de fin d'année).

- ⇒ En 2025 : **24** assistantes maternelles différentes sont venues avec **111** enfants différents (27 AM en 2024 et 137 enfants) soit une participation de 87% des AM en activité (contre 90% en 2024)

Nous avons constaté à partir de septembre 2025, une baisse du nombre d'enfants accueillis par AM, et pour certaines l'arrêt de la fréquentation du RPE en raison de l'absence de nouveaux contrats. Cependant, elles sont nombreuses à souhaiter venir plus souvent dans le mois et se saisissent des ateliers supplémentaires.

➤ **A Caderousse :**

Existence d'un groupe de 4 assistantes maternelles avec 10 à 15 enfants.

Des ateliers supplémentaires, sur inscription, sont proposés : intergénérationnel à la maison de retraite, partenariat avec la crèche (événements festifs, Semaine nationale petite enfance, Bao Pao...)

- ⇒ En 2025 : **4** assistantes maternelles différentes sont venues avec **16** enfants différents (6 AM en 2024 et 25 enfants) soit une participation de 66% des AM en activité (contre 85% en 2024)

En réalité, elles sont seulement 5 sur la commune en 2025 (une des AM qui a déménagé en 2024 est toujours sur la liste PMI) et les 2 AM qui ne viennent plus en 2025 ont toutes les deux déménagé. Donc, on se rapproche plus de la participation de 2024.

➤ A Châteauneuf

Il existe de 1 à 2 groupes de 5 à 8 ass mat avec 15 à 20 enfants.

⇒ En 2025 : **8** assistantes maternelles différentes sont venues avec **41** enfants différents (8 AM en 2024 et 35 enfants) soit une participation de 80% des AM en activité (idem en 2024)

Aucun atelier sur inscription sur cette commune (tous les ateliers sont ouverts à toutes).

A noter : le partenariat avec la crèche pour un spectacle de Noël très apprécié.

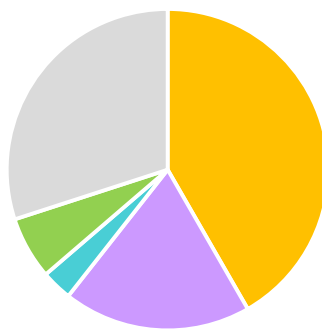
On constate une petite augmentation du nombre d'enfants accueillis aux ateliers (+6, ce qui n'est pas anecdotique sur une petite commune).

6.2 Les évènements communs : ouverts à toutes les communes

- Fête du RPE à Boisfeuillet
- Journée nationale des assistants maternels
- Portes ouvertes du RPE

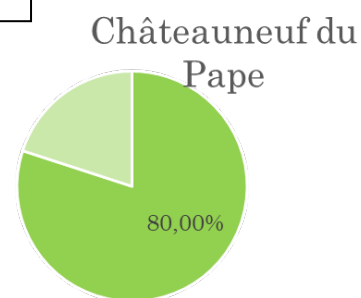
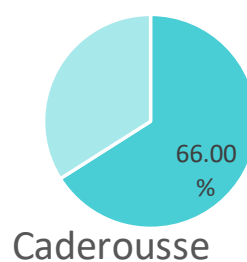
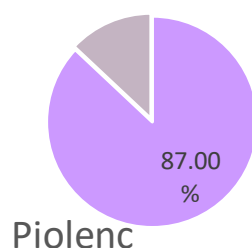
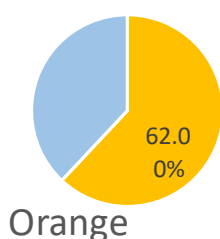
Taux de participation des AM aux ateliers et évènements par rapport au nombre d'actives

Communes du RPE :
70% de participation



Orange Piolenc Caderousse Châteauneuf du Pape

Taux de participation par commune



On constate une très légère baisse de participation sur le global (70% en 2025 contre 74.2% en 2024) pas assez importante pour en tirer des conclusions.

Le RPE est bien implanté sur les antennes et le partenariat fonctionne bien

6.3 Les Réunions

Les réunions sont organisées sur les différentes communes couvertes par le RPE et elles sont ouvertes à toutes les assistantes maternelles du secteur. Certaines réunions sont sur d'autres communes extérieures à notre secteur car organisées en collaboration avec d'autres RPE.

Orange : 10 Réunions et 2 formations organisées

- ⇒ 1 soirée sur le Langage (suite à notre formation avec l'ANSA et les RPE du Vaucluse), 1 réunion avec 2 conseillères de France Travail, 4 APP, 1 soirée à destination des MAM (soirée Conviv'MAM), 2 soirées sur la santé de l'enfant accueilli en partenariat avec la PMI, 1 soirée de formation à destination des MAM sur « l'accueil des émotions » avec une intervenante spécialisée, 1 journée pédagogique en collaboration avec les RPE de la zone Nord Vaucluse.

Piolenc : 1 soirée de cohésion avec de la relaxation sonore, 1 APP était prévue sur la commune mais elle a dû être annulée faute de participation. Cependant, 4 assistantes maternelles d'une des MAM préfèrent venir sur les séances organisées sur Orange.

Caderousse : aucune réunion en 2025 (1 réunion de bilan en 2024) car pas de demande.
A noter : cependant que 3 AM de Caderousse participent aux APP sur Châteauneuf du Pape.

Châteauneuf du Pape : 4 réunions

- ⇒ 1 groupe de parole et 3 analyses des pratiques (partagés avec les ass mat de Caderousse)

Pour l'ensemble des communes :

- ⇒ **Pour les APP :** on compte **23 AM** différentes (**13** d'Orange, **3** de Piolenc, **3** de Caderousse et **4** de Châteauneuf du Pape.)
- ⇒ **Pour la journée pédagogique 2025 :** **70** participantes toutes communes confondues dont **33** du RPE (49 en 2024 dont 15 du RPE) dont **1** de Châteauneuf-du Pape, **9** de Piolenc et **23** d'Orange.
81% ont obtenu un maintien de salaire (contre 77.5 en 2024)

Au total :

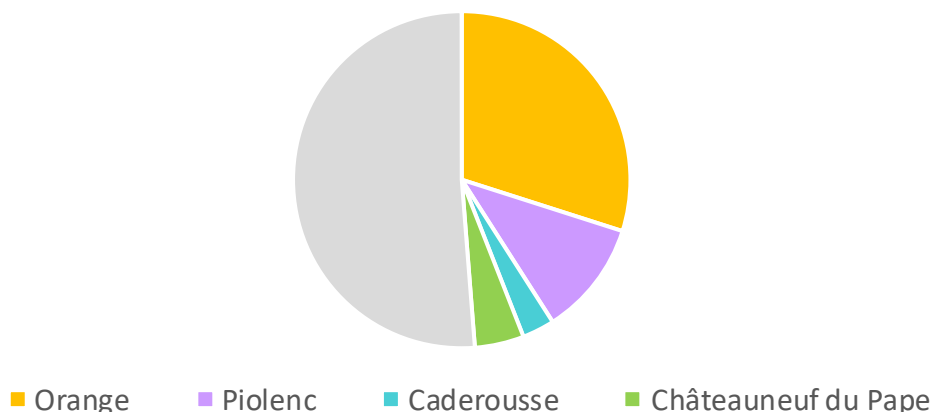
15 réunions et 2 formations avec 62 AM différentes (38 d'Orange, 14 de Piolenc, 4 de Caderousse et 6 de Châteauneuf du Pape).

Pour rappel **les réunions en soirée ne sont pas rémunérées pour les assistantes maternelles** qui viennent sur leur temps libre.

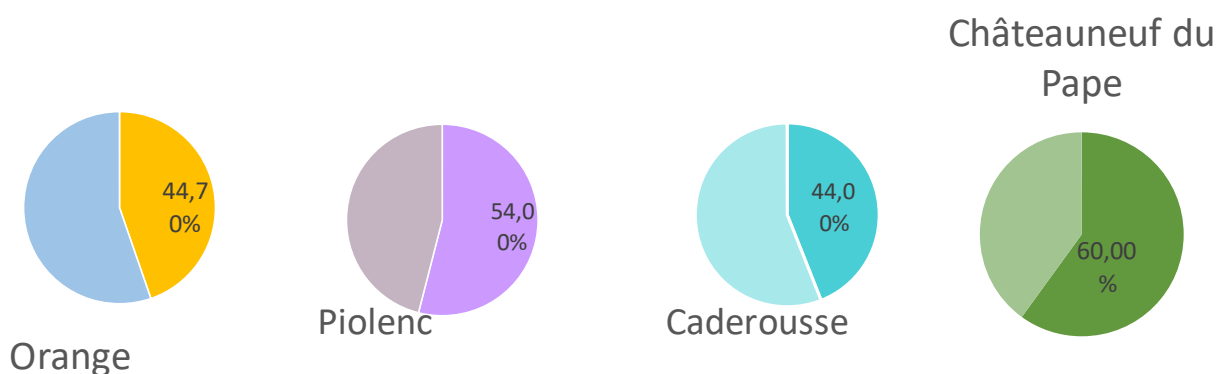
La participation aux réunions avoisine toujours les **50%** depuis 2024, année de mise en place de la journée pédagogique (journée rémunérée).

Taux de participation des AM aux réunions et formations par rapport au nombre d'actives :

Communes du RPE :
 48.82% de participation



Taux de participation par commune



7. Le partenariat institutionnel

➤ Travail en réseau RPE 84

Les réunions départementales : 4 réunions en 2025

Tous les RPE du Vaucluse sont invités à participer à ces réunions départementales, dans lesquelles nous rencontrons les différents partenaires du secteur, nous échangeons sur nos pratiques et bénéficions d'une remise à jour des connaissances juridiques ou sur les aides de la CAF notamment (formation FEPEM ou UFNAFAAM par exemple)

Les réunions par zone : 5 supervisions et 5 réunions techniques en 2025

Les RPE sont regroupés par zone (NORD, SUD et GRAND AVIGNON).

Nous faisons partie de la zone Nord Vaucluse qui regroupe Camaret-sur-Aigues, Vaison-la Romaine, Valréas, la COVE, Pernes-les-Fontaines, Courthézon-Jonquières et Bollène-CCRLP. Notre zone se réunit pour travailler sur des documents communs ou des projets de secteur, ainsi que pour des supervisions.

Les réunions inter-territoire (groupes de travail) : 5 ou 6 thématiques en moyenne dans l'année.

Les RPE y participent sur la base du volontariat, peu importe la zone du RPE.

Chantiers 2025 :

- ⇒ Les MAM : comment les RPE peuvent-ils accompagner les MAM ? En partenariat avec la PMI
- ⇒ Journée nationale des AM à Montoux : cette journée avait pour but de mettre à l'honneur le métier d'assistante maternelle, le 22 novembre 2025 à destination des familles le matin et des ass mat l'après-midi.
- ⇒ La gazette des relais : idée de développer un journal semestriel numérique à destination des animatrices des relais pour faire de la veille informationnelle, des échanges de cas et un trombinoscope
- ⇒ Padlet : un padlet à destination des parents : **"Je cherche un mode d'accueil individuel : boîte à outils"** et un à destination des RPE Vaucluse (avec des documents communs à partager)
- ⇒ Diaporama information collective : travail sur un support power point pour présenter le relais et ses missions lors des réunions organisées par la PMI à destination des futures agréées.
- ⇒ Journée pédagogique des AM : organisation d'une journée pédagogique sur plusieurs territoires, l'idée est de proposer une journée de formation sur le temps de travail des ass mat (la plupart des parents maintiennent le salaire) type journée pédagogique en crèche.

➤ EDES

Les RPE participent à tour de rôle aux informations collectives, à destination des candidates à l'agrément, organisées par la PMI. Le RPE d'Orange participe à 2 ou 3 réunions par an en général.

➤ Les structures de la ville et/ou CCPOP

- ⇒ Noël 2025 : le 10 décembre 2025, la mairie a offert aux enfants des crèches, assistantes maternelles et aux familles une matinée festive.
- ⇒ La semaine bleue : action intergénérationnelle menée avec la crèche familiale et l'espace « Orange-Joie », club sénior du CCAS.
- ⇒ Centre de loisir de Boisfeuillet : mise à disposition d'un agent sportif pour encadrer des sorties à Boisfeuillet avec les assistantes maternelles.
- ⇒ La crèche Familiale d'Orange : ateliers communs à la médiathèque, mutualisation du matériel, mise à disposition de la cour du relais pour la crèche familiale, intégration d'ass mat du relais lors d'ateliers à la crèche familiale...
- ⇒ L'espace « Orange-Joie » : ateliers inter générationnels avec la crèche Familiale également.

FOCUS sur les projets autour de la parentalité La Semaine Nationale Petite Enfance et les soirées Parent'aises

Semaine nationale petite enfance

La Semaine Nationale Petite Enfance est un temps fort de l'année autour des tout-petits. Cet évènement rassemble enfant-parent-professionnel, valorise les professionnels, soutient la parentalité.

La Semaine Nationale Petite Enfance 2025 s'est déroulée du 15 au 22 mars sur le thème "Encore ! Jouer à l'infini"

En 2024, la commune d'Orange avait porté le projet de la Semaine Petite Enfance. Cette année, c'est un projet intercommunal qui a été porté par l'ensemble des communes de la CCPOP.

Sur le même format que 2024, les actions proposées étaient ouvertes à tous : parents, enfants, familles mais aussi aux professionnels de la Petite Enfance. Tout au long de la semaine des ateliers ont été organisés directement dans les structures participantes et dans un lieu public d'une des communes de la CCPOP avec une conférence, un ciné débat ou bien encore un spectacle.



La SNPE représente : **139** professionnels mobilisés, **688** heures dédiées à la réalisation de la SNPE, **108** actions sur les 5 communes, **15** structures petite enfance participantes, **1415** enfants et **569** familles qui ont pu bénéficier d'actions.

Le projet Parent'aise

Ce projet est porté par la crèche familiale d'Orange en collaboration avec plusieurs structures de la CCPOP. Ce projet est soutenu financièrement par la CAF et le CCAS d'Orange.

Les objectifs :

- Offrir un temps d'échanges pour les parents qui le souhaitent
- Valoriser le rôle parental
- Mettre en avant les compétences parentales
- Rassurer les familles dans leurs actions éducatives
- Dédramatiser certaines situations
- Soutien à la parentalité dans sa globalité
- Laisser libre cours aux échanges, aux partages d'expériences parentales

Ces rencontres conviviales sont proposées chaque année aux parents de la CCPOP. Elles sont animées par deux professionnelles de l'AFAP (Association Française d'Aide Psychologique) : une psychanalyste/consultante parentalité et une sophrologue/psychologue. Ces rencontres sont gratuites pour les parents et sont proposées dans plusieurs structures de l'intercommunalité (crèches municipales et associatives, RPE-LAEP).

Ce projet est soutenu financièrement par la CAF et le CCAS d'Orange.

ANALYSE GLOBALE RPE

Le RPE :

Sur l'année 2025, le RPE a accompagné :

- **358** personnes différentes pendant les **permanences d'accueils** : **259** familles et **99** assistants maternels.

- Lors des **animations collectives** :

- **89** Assistants Maternels (53 d'Orange, 24 de Piolenc, 4 de Caderousse et 8 de Châteauneuf-du Pape) et **1** garde à domicile. Soit 70 % de taux de participation (contre 74.2 % en 2024).

- **408** enfants différents (240 à Orange, 111 à Piolenc, 16 à Caderousse et 41 à Châteauneuf-du Pape)

- Lors des **réunions** :

- **62** Assistants Maternels (38 d'Orange, 14 de Piolenc, 4 de Caderousse et 6 de Châteauneuf-du Pape).

Le service est bien connu des familles et bien identifié par les professionnels. La grande majorité des demandes reste encore d'ordre administratif pour la rédaction des contrats de travail et le calcul des salaires à verser aux assistants maternels.

Malgré une baisse des demandes, le relais continue d'être un lieu de référence pour les parents et professionnels appréciés de tous.

Celui-ci est maintenant bien identifié des partenaires gravitant autour de la petite enfance.

A l'avenir, nous aimerions renforcer notre réseau partenarial autour de la parentalité (AID, puéricultrice PMI...) afin de développer plus d'action en faveur du soutien à la parentalité.



Présentation du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) d'Orange et de son antenne l'Espace Famille à Châteauneuf-du Pape

Le LAEP :

Le LAEP est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents.

Le LAEP est souvent un premier lieu de sociabilité pour l'enfant et il favorise également les échanges entre adultes. Il a pour objectif de prévenir ou de rompre l'isolement d'un certain nombre de familles.

Rappels :

-Après un an d'ouverture expérimentale d'un Espace famille, le LAEP Graines d'Orange a officiellement ouvert ses portes le 3 janvier 2022. D'une matinée par semaine, nous sommes passés à 2 matinées dès septembre 2022.

A partir de 2026, le LAEP ouvrira également la moitié des vacances scolaires.

-En 2023 ont été ouvertes des antennes expérimentales à Châteauneuf-du Pape ainsi qu'à Caderousse (sur le même modèle que l'expérimentation à Orange) et seul l'essai à Châteauneuf-du Pape a été transformé en antenne pérenne du LAEP Graines d'Orange compte tenu de la fréquentation tout au long de l'essai. L'Espace famille (nom que nous avons décidé de garder pour cette antenne) est ouvert un mercredi par mois à Châteauneuf-du Pape

A partir de 2026, le LAEP ouvrira un mercredi de plus soit 2 par mois.

A noter : projet de nouvelle antenne expérimentale (sur le même modèle qu'à Châteauneuf-du Pape) en 2026 sur Piolenc.

Le personnel :

Le service est composé des 3 animatrices : Laure RAPINAT (BTS ESF), Alice MORAND (EJE) et Marylène SERGUIER (AP), se répartissant les 0.5 ETP du LAEP. La référence du siège est assurée par Laure RAPINAT. Celle de l'antenne à Châteauneuf-du Pape par Alice MORAND.

A partir de 2026, avec l'augmentation des jours d'ouverture du LAEP et de son antenne, ainsi qu'avec l'ouverture prévue de la nouvelle antenne à Piolenc, on comptera 0.6 ETP sur ce service. Marylène SERGUIER prendra la référence de la nouvelle antenne.

Le siège compte 13 accueillantes en 2025 (3 animatrices ALSH, 1 directrice de crèche, 1 directrice adjointe de crèche, 1 directrice de crèche familiale, 1 EJE de crèche familiale et 3 bénévoles (sophrologue, auxiliaire puéricultrice à la retraite et assistante maternelle), en plus des 3 animatrices RPE-LAEP).

L'antenne compte 2 accueillantes (1 animatrice ALSH de Châteauneuf-du Pape en plus de la référente)

Nous avons donc en 2025, 14 accueillantes LAEP.

Chacune venant d'horizons variés, petite enfance, périscolaire, sophrologue... permet une pluralité des regards qui rend les échanges très riches et participe au non jugement.

I-1 Accueils et fréquentation

A Orange, les accueils s'effectuent les lundis et vendredis. En 2025, le LAEP Graines d'Orange n'est pas ouvert pendant les vacances scolaires hormis une semaine fin août (avant la rentrée des classes).

A Châteauneuf-du Pape, l'accueil s'effectue le premier mercredi du mois sauf pendant les vacances scolaires.

Siège à Orange :



Accueils : 8h45-11h15

	2024	2025
Nombre d'accueils	70	68
Nombre d'heures d'ouverture au public	175	170
Nombre de parents différents	111 (88 mamans, 15 papas, 3 taties, 3 mamies et 2 autres)	101 (78 mamans, 16 papas, 1 grand-mère et 6 autres)
Nombre de familles différentes	93	86
Nombre de nouvelles familles (par rapport à l'année précédente)	67	55
Nombre d'enfants différents	107	97
Nombre de nouveaux enfants	70	64

On compte 2 accueils de moins qu'en 2024 : accueils tombés sur des jours fériés.

Fréquentation :

Nous accueillons vingt personnes maximum simultanément (adultes et enfants confondus). La régulation du nombre se fait naturellement (certaines familles partent d'elles même lorsqu'il y a un peu trop de monde).

En 2025 :

-26 familles ne sont venues qu'une fois (33 en 2024): 60 familles sont donc revenues régulièrement (idem en 2024).
 -19 familles sont venues plus de 10 fois dans l'année (contre 13 en 2024), 5 familles plus de 20 fois et 3 familles plus de 30 fois.
 -La moyenne de la fréquentation des accueils est de 16.5 personnes par accueils (contre 13.5 en 2024), adultes et enfants confondus soit 7/8 familles différentes à chaque accueil.
 On constate cette année une légère baisse du nombre de familles mais la fréquentation du lieu reste importante (certaines familles sont venues plus de 30 fois dans l'année).

Les parents nous font souvent part de l'importance de ces rendez-vous hebdomadaires dans leur vie de jeunes parents et à quel point pour certains ce lieu est une ressource précieuse, indispensable à leur bien-être et celui de leur enfant.

Antenne à Châteauneuf du Pape :



Accueils :

9h30-11h30

Lieu : Ecole maternelle Jean Macé (ce qui permet aux enfants qui seront ensuite scolarisés à l'école de se familiariser avec les lieux)

	2024	2025
Nombre d'accueils	11	11
Nombre d'heures d'ouverture au public	22	22
Nombre de parents différents	19 (16 mamans, 1 papa, 2 mamies)	17 (15 mamans et 2 mamies)
Nombre de familles différentes	18	16
Nombre de nouvelles familles (par rapport à l'année précédente)	14	7
Nombre d'enfants différents	25	19
Nombre de nouveaux enfants	18	8

Fréquentation :

En 2025 :

-8 familles (11 enfants) ne sont venues qu'une fois (7 en 2024). 8 sont donc venues régulièrement (contre 11 en 2024)
 -La moyenne de la fréquentation des accueils est de 8 personnes par accueil (10 en 2024) avec un minimum de 2 et un maximum de 15.
 Comme à Orange la fréquentation reste importante (certaines familles sont venues 6 ou 7 fois sur les 11 accueils).
 Sur le deuxième semestre, une partie des enfants rentrés à l'école en septembre n'ont plus fréquenté l'espace famille, car c'était compliqué pour eux.

I-2 Formation 2025 :

Une journée formation pour tous les accueillants du siège et de l'antenne a été organisée en 2025 sur « les règles et le cadre en LAEP : perfectionnement » avec Dalila Kieseles.

Une demi-journée sur le « secourisme urgence vitale petite enfance » avec Sylvain Dupouy a été proposée aux accueillants intéressés (10 sur les 14 y ont participé).

Une journée pédagogique sur l'interculturalité a été proposée par la coordination des LAEP du Vaucluse cette année. 11 de nos accueillants ont pu y participer toute la journée, 2 seulement l'après-midi. Une conférence avec Dalila Kieseles a été suivie de tables de réflexions entre accueillants sur des questions autour du thème de la journée.

Ces temps de formation sont précieux. Ils permettent de réinterroger les pratiques de l'équipe, de les réajuster. De plus, ces moments renforcent la cohésion de l'équipe.

II Les réunions 2025 :

- Nous avons eu 5 réunions d'équipe et 5 séances d'analyse des pratiques pour les 14 accueillants du siège et de l'antenne. La majorité des accueillants est venue à toutes les réunions (très peu d'absentéisme sauf besoin de service).
- Les référentes ont pu participer aux 3 réunions départementales (ensemble ou à tour de rôle) ainsi qu'à 4 réunions de travail inter-territoires (« La communication sur les LAEP », « Les accompagnants », « Enquête départementale sur les LAEP »).

A noter : en vue de l'ouverture d'une antenne sur Piolenc, 2 accueillants nous ont rejoints en fin d'année pour une formation en interne avant la formation obligatoire en 2026.

Cette formation consiste en une réunion explicative en petit groupe (les référentes et les nouveaux accueillants) après une première rencontre de l'équipe, puis la participation à 2 accueils sur le siège suivis d'une analyse des pratiques. Notre équipe comptera donc 16 accueillants en 2026 avec normalement 1 ou 2 accueillants supplémentaires en cours d'année.

ANALYSE GLOBALE LAEP

Le LAEP

-En 2025, le LAEP d'Orange a accueilli :

- 86** familles différentes (contre 93 en 2024), avec **97** enfants.
- 55** nouvelles familles (contre 67 en 2024)

Si le nombre de familles différentes accueillies a légèrement diminué, la moyenne de la fréquentation des accueils a lui nettement augmenté : 16.5 personnes par accueils contre 13.5 en 2024. On peut donc dire que le Laep Graines d'Orange répond aux attentes des familles habituées et continue d'attirer de nouvelles familles.

-En 2025, l'antenne de Châteauneuf-du Pape a accueilli :

- 16** familles différentes (contre 18 en 2024), avec **19** enfants.
- 7** nouvelles familles (14 en 2024)

La moyenne de la fréquentation des accueils est de 8 personnes par accueil (adultes et enfants confondus).

On observe une baisse de la fréquentation depuis le deuxième semestre dû très certainement à la rentrée scolaire. Cependant, quelques familles sont fidèles au rendez-vous et n'ont cessé de louer les bienfaits du LAEP dans leur vie.

Evolution des services en 2026 :

Nous allons augmenter le nombre de jours d'ouverture à Orange (la moitié des vacances scolaires en plus) ainsi qu'à Châteauneuf du Pape (1 mercredi supplémentaire par mois à l'essai pendant un an).

Une antenne à Piolenc ouvrira également en 2026 (à l'essai pendant 1 an).